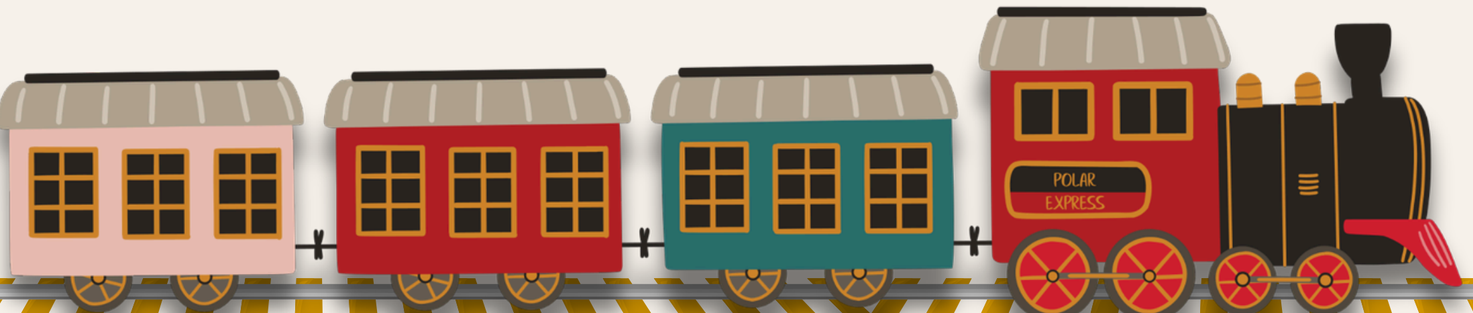
Programme Banque mixte

Recueil d'informations



Réalisé par Eve Trépanier
Dans le cadre du stage à la Maîtrise en travail social
Université du Québec en Outaouais
Avril 2026

ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LE PLACEMENT ET L'ADOPTION
en protection de la jeunesse



Remerciements

Ce recueil est avant tout le résultat de rencontres, de partages et d'une grande générosité humaine. Sa réalisation n'aurait pas été possible sans l'implication, la confiance et l'ouverture de nombreuses personnes, à qui je souhaite exprimer toute ma reconnaissance.

Je tiens d'abord à remercier **Andrée-Anne Couture et Josée Lafrenière**, superviseures de stage et travailleuses sociale à l'équipe d'adoption, pour leur disponibilité, leur écoute et leur précieuse expertise. Leur présence soutenante, leur ouverture et leurs connaissances de la réalité du terrain ont grandement nourri ce travail.

Je souhaite aussi remercier **Geneviève Pagé**, professeure et directrice de stage à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), pour son accompagnement, sa rigueur professionnelle et sa disponibilité tout au long de ce projet. Sa bienveillance et sa capacité à soutenir la réflexion ont été déterminants dans l'évolution de ce recueil et dans mon cheminement professionnel.

Un remerciement tout particulier à **Mylène Raymond**, travailleuse sociale à la DPJ pour sa grande générosité, le temps qu'elle a consacré à ce projet et les nombreux outils qu'elle utilise auprès des familles, dont plusieurs ont inspiré la réflexion et la construction de ce recueil.

Je tiens également à remercier les organismes partenaires qui ont contribué par leur expertise et leur engagement : l'**Association des parents adoptants du Québec** (APAQ), la **Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec** (FFARIQ), l'**Association Emmanuel**, ainsi que la **Coalition des familles LGBT+**. Leur travail, leur dévouement et leur volonté de partager leurs ressources représentent une richesse inestimable pour les familles. Une mention toute particulière à **Isabelle Hogue**, retraitée de l'APAQ, pour sa grande générosité, son engagement et sa contribution précieuse, ainsi qu'à **Gary Sutherland**, retraité de la Coalition des familles LGBT+, dont l'implication sincère et le regard attentif ont enrichi ce projet.

Un **immense merci aux familles** qui ont accepté de se livrer et de partager leur vécu, cela a été d'une aide incroyable pour la compréhension de la réalité des familles d'accueil de type banque mixte. Le temps qu'ils ont offert, leur engagement sincère et leur motivation lors des échanges ont donné une profondeur et une authenticité essentielles à ce recueil.

Merci à l'**Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse** (ERPAPJ) pour son engagement à maintenir ce document vivant et à en assurer la pérennité.

Enfin, je souhaite souligner l'apport de toutes les personnes qui, par leurs échanges, leurs encouragements et leur confiance, ont contribué à faire de ce projet un espace de réflexion, de reconnaissance et de soutien. Ce recueil se veut un outil vivant, ancré dans les réalités humaines, et porté par une volonté commune de mieux accompagner les familles tout au long de leur parcours.

Préambule

S’engager dans un projet de placement en banque mixte, c’est choisir d’entrer dans un parcours profondément humain, à la croisée de l’espoir, de l’attente et de l’incertitude.

Ce recueil est né d’un constat simple : les familles sont souvent appelées à avancer avec peu de repères, dans une réalité complexe, parfois difficile à comprendre et à anticiper.

Issu d’une expérience de stage à la maîtrise en travail social, réalisée à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) en Outaouais, ce document vise à rendre l’information plus accessible, plus claire et plus proche de la réalité vécue.

Sa création s’appuie sur la contribution de neuf familles ainsi que de plusieurs organismes partenaires (APAQ, Association Emmanuel, Coalition des familles LGBT+, FFARIQ), permettant d’ancrer ce contenu dans des expériences concrètes et diversifiées.

Ce recueil s’adresse aux personnes qui envisagent ou vivent un projet de banque mixte, ainsi qu’aux intervenant.e.s et à toute personne souhaitant mieux comprendre cette démarche.

Il a pour objectif d’offrir des repères, de mieux préparer aux réalités émotionnelles et relationnelles du parcours et de contribuer à briser l’isolement que certaines familles peuvent ressentir.

Il se veut également un outil de référence, pouvant accompagner les familles à chaque étape et soutenir leur cheminement à travers un processus souvent marqué par le manque d’information.

Plus qu’un simple outil d’information, ce recueil se veut un accompagnement, pour soutenir, éclairer et reconnaître la singularité de chaque parcours. Il peut donc être consulté dans l’ordre ou selon vos besoins.

Table des matières synthèse

Cliquez sur une section pour y accéder

1. Comprendre la protection de la jeunesse (DPJ)
Signalement · Évaluation · Placement · Projets de vie

2. Programme banque mixte
Historique · Définition · Objectifs

3. Parcours en banque mixte
Ligne du temps · Évaluation · Professionnels

4. Profil des familles d’accueil de type banque mixte (FABM)
Rôle · Attentes · Réalités familiales

5. Comprendre l’enfant
Attachement · Trauma · Enjeux possibles

6. Le quotidien avec l’enfant
Routine · Outils · Intégration

7. Relations avec les parents biologiques
Visites · Relations · Situations complexes

8. Section juridique
Droits · Tribunal · Témoignage au Tribunal

9. Section financière et post-adoption
Allocations · Congés · Suivi

10. Ressources et outils
Services · Lectures · Témoignages

11. Annexes
Documents · Démarches · Références

Table des matières détaillée

Cliquez sur une section pour y accéder.
Utilisez cette table des matières pour repérer rapidement les sections selon vos besoins.

1. Comprendre la protection de la jeunesse (DPJ)

- Ligne du temps DPJ 10
- Processus d'intervention 11
- Motifs de compromission 12

2. Programme banque mixte

- Présentation du programme 13

-Historique 14
-Définition 15
-Pourquoi ce programme existe 16

3. Projets de vie et processus décisionnel

- Orientation en banque mixte 21
- Durées maximales d'hébergement 22
- Projets de vie 23

-Tableau comparatif 24

4. Parcours en banque mixte

- Ligne du temps (postulants) 30

-Trajectoire adoption 31
-Trajectoire tutelle 33

- Professionnels impliqués 36

5. Profil des familles d'accueil (FABM)

- Profil et caractéristiques 42

-Critères 43
-Définition 44
- Rôle 46
-Attentes 47
- Nouvelles réalités familiales 48

- Traumatisme secondaire 59

-Stratégies 61

6. Portrait statistique

- Portrait Québec 62
- Portrait Outaouais 67

-Tutelle 68
-Jumelage et adoption 69
-Retour dans le milieu d'origine 70

Table des matières détaillée

Cliquez sur une section pour y accéder.
Utilisez cette table des matières pour repérer rapidement les sections selon vos besoins.

7. Comprendre l'enfant

- Profil des enfants 71
– Bagage de l'enfant 72
- Adoption coutumière 74
- Développement de l'enfant 75
– Effets de consommation 77
– Défis possibles 81
- Trauma 83
- Attachement 85

8. Le quotidien avec l'enfant

- Préparation à l'arrivée de l'enfant 101
– Intégration 105
– Matériel 110
– Sac à couche 115
- Cocooning 118

9. Relations avec les parents biologiques

- Profil des parents biologiques 122
– Communication 125
– Mises en situation 134
- Visites supervisées 139
- Les responsabilités 146

10. Section juridique

- Lien de filiation 153
– Droits de l'enfant 154
– Droits des parents 155
– Droits FABM 156
- Tribunal 158

11. Section financière

– Congé parental 170
– Rétributions 171
– Remboursements 175

12.Post-adoption

- Post-adoption 176
– Entente de communication 178
– Récit d'adoption 179

12. Ressources et témoignages

- Antécédents sociobio. et retrouvailles 182
- Ressources 184
- Témoignages 194

13. Annexes

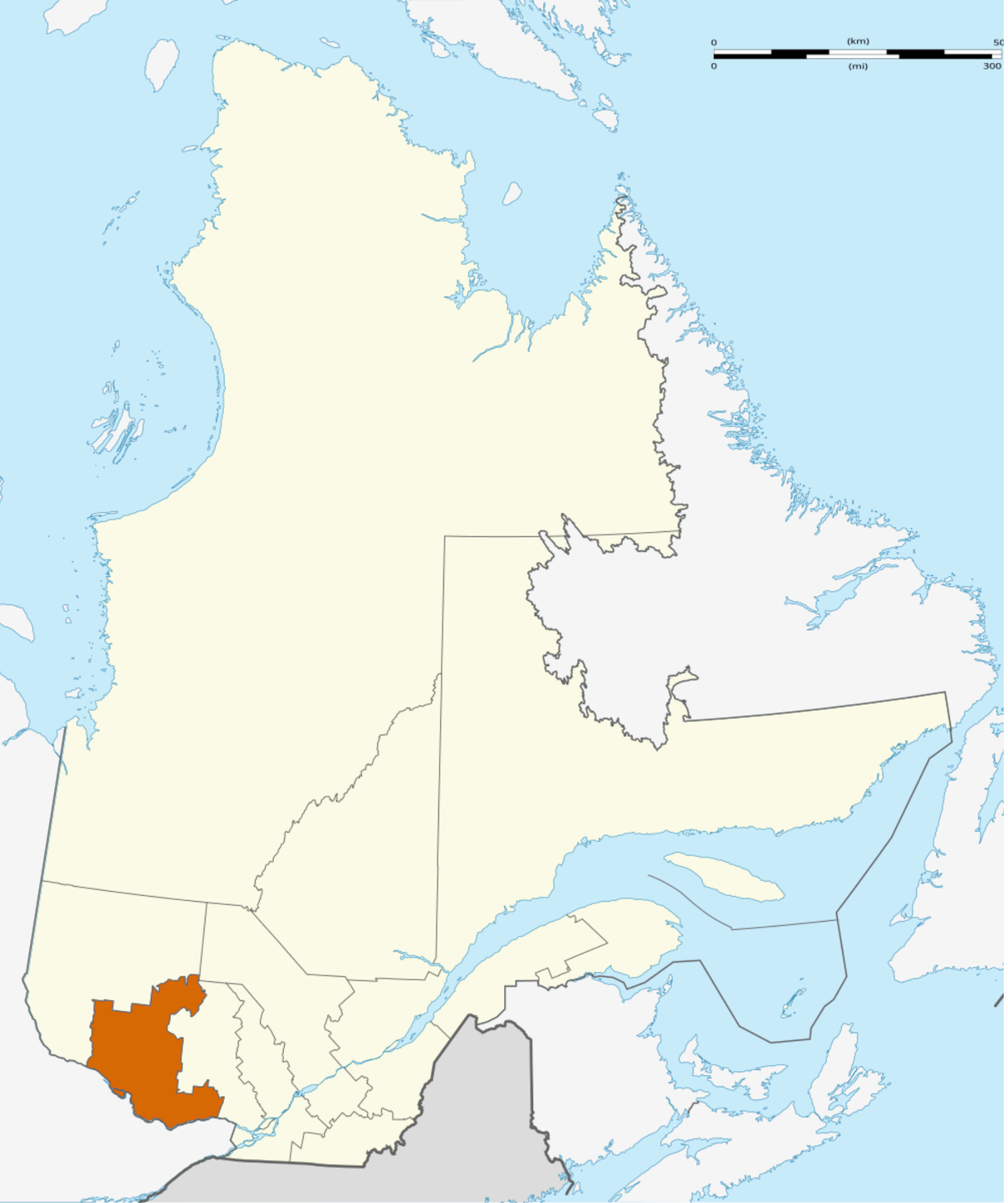
- Annexes 200
– Références 210

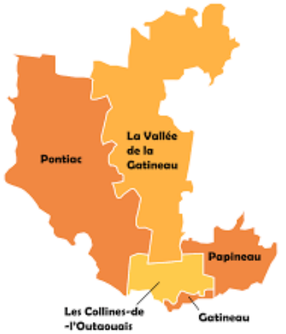
Liste des abréaviations et des expressions DPJ

Adopte parentalité	Parentalité par l’adoption d’un enfant (Johanne Lemieux)
AM	Application des mesures (DPJ)
ARH	Agent.e en relations humaines
BM	Banque mixte
CPS	Conseil de personnes significatives
CPV	Comité projet de vie
DAA	Demande d’admissibilité à l’adoption
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
EAF	Effet de l’alcoolisation foetale
EO	Évaluation Orientation (DPJ)
FA/RTF	Famille d’accueil = Ressource de type familial
FABM	Famille d’accueil de type banque mixte
FAP	Famille d’accueil de proximité
FB	Famille biologique = Famille d’origine
GAP	Guichet d’accès à la première ligne

Liste des abréaviations et des expressions DPJ (suite)

LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (12-17 ans)
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
OPA	Ordonnance de placement en vue d'adoption
Placement majo	Placement jusqu'à la majorité (de l'enfant) 18 ans
PI	Plan d'intervention
PSI	Plan simplifié d'intervention
SAC	Spécialiste en activités cliniques
SAF	Syndrome d'alcoolisation fœtale
SPVG	Service de police de la ville de Gatineau
TDA/TDAH	Trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité
TES	Technicien.ne en éducation spécialisée
TS	Travailleur.se social.e
TTS	Technicien.ne en travail social





Note importante

Ce recueil d'informations se base sur la trajectoire et les services spécifiquement offerts à la population de l'Outaouais.

En raison des variantes et des caractéristiques particulières de chaque région au Québec, nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'établissement de votre région afin de valider les particularités et les services disponibles selon votre situation particulière.

LIGNE DU TEMPS DES ÉTAPES



DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Processus d'intervention lorsqu'il y a un signalement à la DPJ

1 RÉCEPTION ET TRAITEMENT DU SIGNALEMENT

SIGNALEMENT RETENU

OU

SIGNALEMENT NON RETENU

À tout moment lors de la fermeture du dossier, une référence vers les services peut être effectuée si les parents ou l'enfant de 14 ans et plus y consent et/ou à tout moment lors du processus DPJ.

2 ÉVALUATION DE LA SITUATION

SÉCURITÉ ET/OU DÉVELOPPEMENT COMPROMIS

OU

SÉCURITÉ OU DÉVELOPPEMENT NON COMPROMIS

3 ORIENTATION CHOIX DES MESURES DE PROTECTION (VOLONTAIRES OU NON)

4 MISE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION

5 RÉVISION DE LA SITUATION

6 FIN DE L'INTERVENTION

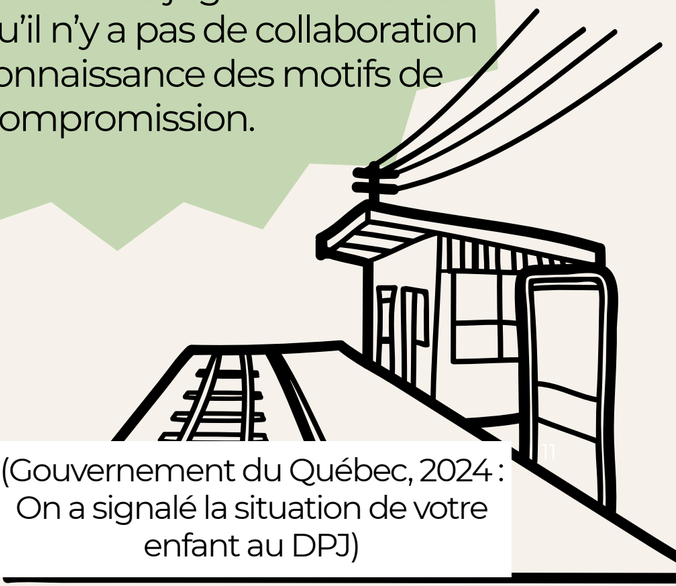
7 LIAISON AVEC DES RESSOURCES D'AIDE

<u>Les types de mesures:</u>

Volontaires: acceptées par les parents de l'enfant, sans aller devant le tribunal (collaboration).

De protection immédiate: lorsqu'il y a un risque immédiat (décision rapide pour protéger l'enfant). (p.ex. placement en urgence).

Recours au tribunal: le juge ordonne les mesures lorsqu'il n'y a pas de collaboration et/ou de reconnaissance des motifs de compromission.



(Gouvernement du Québec, 2024 : On a signalé la situation de votre enfant au DPJ)

Quels sont les motifs de compromission menant à l'implication de la protection de la jeunesse ?

Les motifs de compromission sont les raisons reconnues par la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) pour lesquelles la DPJ considère que la sécurité ou le développement d'un enfant est en danger, et qui justifient des interventions.

Lorsque l'enfant est dans une situation de compromission pour sa sécurité et son développement telle que ;

- l'enfant est abandonné;
- l'enfant est négligé ou risque sérieusement d'être négligé;
- l'enfant subit de mauvais traitements psychologiques;
- l'enfant est exposé à la violence conjugale directement ou indirectement, incluant en contexte de post-séparation;
- l'enfant subit ou risque sérieusement de subir des abus sexuels;
- l'enfant subit ou risque sérieusement de subir des abus physiques;
- l'enfant a de graves troubles de comportement.



(Gouvernement du Québec, 2024 : On a signalé la situation de votre enfant au DPJ)

PROGRAMME BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Historique du programme

Le terme « banque mixte » désigne un regroupement de personnes (dans une banque de candidat.e.s) qui ont deux rôles soit celui de famille d'accueil et celui de parents pouvant offrir un projet de permanence à un enfant.



1988 — Création du programme banque mixte (à Montréal)

1990 — Déploiement dans tout le Québec

2000 — Structuration des projets de vie et de la notion de permanence pour les enfants

2006-2007 — Réforme LPJ sur les durées maximales de placement (importance des projets de vie permanents)

2020 — Poursuite amélioration des pratiques

(Coalition des familles LGBT+, 2014; Éducaloi, 2025; Gagné et Pouliot, 2022; Chateauneuf et Lessard, 2015; Chateauneuf et al., 2021; Ouellette et Goubau, 2009)

Définition

Le placement banque mixte est une mesure de placement qui jumelle des enfants retirés de leur milieu d'origine et jugés à haut risque d'abandon, avec des familles d'accueil qui souhaitent s'engager à long terme auprès de l’enfant.

Ce programme offre ainsi une stabilité plus rapide aux enfants en évitant les placements temporaires multiples, tout en permettant d’actualiser un projet de permanence.

Le processus implique que les candidats soient d'abord évalués comme familles d'accueil de type banque mixte.



(Chateauneuf et Lessard, 2015; Gagné, 2020 ; Gouvernement du Québec, 2024: Guide de pratique professionnelle en matière d’adoption nationale; Pagé, 2012 ; Pagé et al., 2019)

Pourquoi ce programme existe ?

Pour offrir à l'enfant stabilité, sécurité et continuité.

Ce programme existe afin de permettre à un plus grands nombres d'enfants de bénéficier d'un projet de vie stable tel que l'adoption. Il est important de souligner que, par le passé, certains des enfants éligibles à l'adoption étaient parfois maintenus dans leur famille d'accueil régulière, pour qui un tel projet n'était pas nécessairement souhaité.

Concrètement, la banque mixte vise à :

Permettre à un enfant une stabilité et une permanence.

Favoriser un lien d'attachement sécurisant.

Éviter les multiples changements de milieu de vie.

Offrir un cadre stable à un enfant pour lui permettre de bien grandir.

Dans certains cas, permettre l'établissement d'une nouvelle filiation.

(Chateauneuf et Lessard, 2015; Gagné, 2020 ; Gouvernement du Québec, 2024: Guide de pratique professionnelle en matière d'adoption nationale; Pagé, 2012 ; Pagé et al., 2019)

Le double rôle/mandat de l'intervenant.e de l'enfant

Cela signifie qu'un projet de permanence n'est jamais garanti au départ. Les décisions sont prises en fonction du meilleur intérêt de l'enfant et de l'évolution de la situation familiale.

Le professionnel fait des interventions en tenant compte des deux projets de vie concurrents possibles pour l'enfant (*planification concurrente*).

1. **Avec les parents biologiques**

- les aider à améliorer leur situation (reconnaître et s'adresser aux motifs de compromission);
- évaluer si le retour de l'enfant dans sa famille (*réunification familiale*) est possible et sécuritaire;
- les supporter à améliorer leurs capacités parentales et à améliorer leur situation personnelle afin de favoriser le retour de l'enfant;
- accompagner les parents dans une réflexion si le retour de l'enfant auprès d'eux est possible et sécuritaire et sinon, accompagner le parent dans le deuil du projet de vie auprès d'eux.

2. **Avec la famille d'accueil de type banque mixte**

- offrir à l'enfant un milieu de vie stable et permanent;
- soutenir la famille d'accueil dans les soins à donner à l'enfant (et dans la reprise de son développement;
- préparer un projet de vie à long terme si le retour avec les parents n'est pas possible.

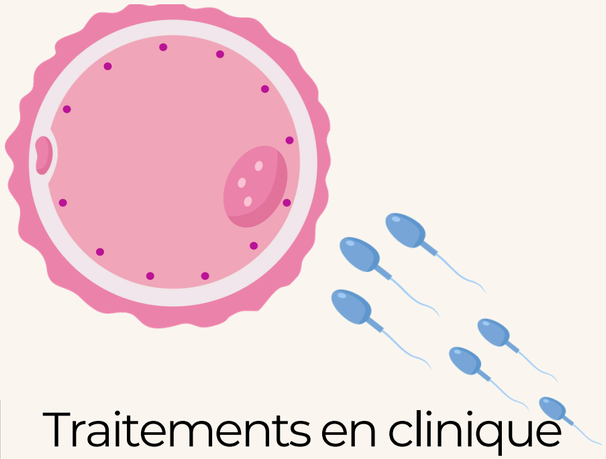


(Chateauneuf et Lessard, 2015 ; Chateauneuf et al., 2018; Pagé et al., 2019; Pagé et al., 2025)

Famille d’accueil régulière	Famille d’accueil banque mixte
Engagement auprès d’un enfant jusqu’à ce qu’il retourne dans son milieu familial. Lorsque cela n’est pas possible, un placement jusqu’à sa majorité ou un autre projet de permanence peut être envisagé.	Possibilité d’implication de façon permanente pour un enfant dont le projet de vie peut être : l’adoption, la tutelle ou le placement jusqu’à sa majorité. Il est aussi possible que l’enfant retourne dans son milieu d’origine si la situation le permet.
L’enfant peut être âgé entre 0-18 ans.	L’enfant est habituellement âgé entre 0-5 ans. Mais un enfant avec un profil différent pourrait tout autant avoir accès à ce service.
Évaluation réalisée pour devenir famille d’accueil.	Évaluation réalisée pour devenir famille d’accueil de type banque mixte et comme postulant.e.s à l’adoption.
Les parents détiennent l'autorité parentale, à moins d'une ordonnance du tribunal qui confie certains attributs à d'autres personnes (p.ex. DPJ ou famille d’accueil).	
Offrir un milieu de vie à un enfant y compris dans un projet de permanence.	Offrir un milieu de vie à un enfant y compris dans un projet de permanence et une possible adoption (filiation).

(Coalition des familles LGBT+, 2020; Gouvernement du Québec, 2026)

Pouvez-vous avoir des projets parentaux concomitants à la banque mixte?



1 Traitements en clinique de fertilité

Il est demandé par le MSSS que les familles **terminent** leurs traitements en clinique de fertilité avant d'entreprendre un projet de type banque mixte.

Il est possible de vous inscrire en concomitance sur la liste de l'adoption régulière. Entre autres afin de permettre d'effectuer le deuil de l'enfant biologique.



2 Famille d'accueil régulière

Les deux projets sont différents et ont des motifs distincts. C'est pourquoi il faudra **choisir l'un des deux projets**.

Exception : Dans certaines situations, un projet d'adoption peut être concrétisé pour un enfant déjà confié dans la famille d'accueil régulière et cela, à la suite d'une évaluation d'un.e intervenant.e adoption.



3 Adoption régulière

Il est **possible** de s'inscrire à un projet de type banque mixte ainsi que pour l'adoption régulière.

Si vous souhaitez vous inscrire pour l'adoption régulière, vous serez uniquement évalué lorsque vous serez plus avancé dans la liste d'attente considérant les délais (2025 pour la région de l'Outaouais: 6-8 ans d'attente).

(Gouvernement du Québec, 2024: Guide de pratique professionnelle en matière d'adoption nationale)

PROCESSUS DÉCISIONNEL



ORIENTATION DE L'ENFANT EN BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Lorsqu'un retrait est nécessaire, comment est prise la décision d'un placement en banque mixte ?

Étape 1 - Explorer les possibilités autour de l'enfant

L'intervenant.e de l'enfant vérifie s'il existe des personnes significatives disponibles pouvant prendre soin de l'enfant.

- **Réaliser une rencontre de conseil de personnes significatives (CPS)**.

Cette rencontre inclut;

- les parents
- des proches ou personnes significatives pour l'enfant

Étape 2 - Réfléchir au projet de vie de l'enfant

Lorsque l'enfant ne peut pas être maintenu auprès de personnes significatives, un **comité projet de vie (CPV)** se réunit dans le but d'évaluer si la situation de l'enfant répond aux critères en vue d'une intégration en banque mixte.

Ce comité regroupe des professionnels spécialisés, dont;

- l'intervenant.e de l'enfant
- une intervenant.e adoption
- autres professionnels cliniques
- avocat.e DPJ

CRITÈRES POUR CONSIDÉRER UN PLACEMENT EN BANQUE MIXTE:

1. Faible probabilité d'actualiser le retour de l'enfant auprès de ses parents dans les délais prescrits par la LPJ ;
2. Aucun membre de la famille ou tiers significatif n'est en mesure d'assumer de façon viable la responsabilité de l'enfant ;
3. Investissement affectif instable et/ou problématique de la part des parents ; (situation de compromission non résolue);
4. Les parents démontrent une incapacité à s'inscrire dans un rôle parental pour répondre adéquatement aux besoins de l'enfant et il est peu probable qu'ils y parviennent dans l'avenir.

(Chateauneuf et al., 2021; Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Durées maximales d'hébergement

Les parents de l'enfant disposent d'**un temps limité** pour améliorer leur situation afin que l'enfant puisse retourner vivre avec eux. Pendant cette période, ils doivent recevoir le soutien et les services nécessaires.

Dans certains cas, *avant* la fin de la durée maximale d'hébergement, le Tribunal peut décider que le retour de l'enfant dans son milieu d'origine n'est pas possible.

Le tribunal peut aussi **prolonger** la durée maximale d'hébergement pour les motifs suivants ;

- un retour dans sa famille est prévu à court terme ;
- cela est dans l'intérêt de l'enfant ;
- des motifs sérieux tels que les services prévus au plan d'intervention n'ont pas été rendus aux parents.

Cela permet de répondre aux besoins de **stabilité** de l'enfant et <u>éviter de nombreux déplacements</u>.

	**Âge de l'enfant au moment du placement**		
	Moins de 2 ans	Entre 2-5 ans	6 ans et plus
Durée maximale de placement	12 mois	18 mois	24 mois

(Gouvernement du Québec, 2016)

Les différents projets de vie pour un enfant en banque mixte

Projet de vie privilégié

- Retour de l'enfant dans son milieu familial

Projets de vie alternatifs

- Adoption
- Tutelle
- Placement de l'enfant jusqu'à majorité dans une famille d'accueil



Cliquez sur les différentes cases pour révéler plus d'informations.

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Différencier les projets de vie pour un enfant placé en banque mixte

La famille banque mixte doit être prête à s'investir auprès de l'enfant et cela peu importe le projet de vie de l'enfant.

Les projets possibles sont ;

- Le retour de l'enfant dans sa famille biologique
- Le placement de l'enfant jusqu'à sa majorité (18 ans)
- La tutelle
- L'adoption

(Gouvernement du Québec, 2016)

Type de projet de vie	Précisions
Placement jusqu'à la majorité (18 ans)	Implication DPJ : oui. Rétributions financières en tant que famille d'accueil : oui. Autorité parentale : non. À la DPJ ou aux parents.
Tutelle	Implication DPJ : non. Rétributions financières en tant que tuteur: oui. Autorité parentale: oui. Au tuteur.trice.
Adoption	Implication DPJ: non. Rétributions financières en tant que famille d'accueil: non, aide financière à l'adoption (pourcentage variable annuellement et cela, sur une période de 3 ans). Autorité parentale: oui, deux parents peuvent être reconnus légalement au Québec (2025).

Inspiré d'un document fait par Mylène Raymond, travailleuse sociale à l'Application des mesures (DPJ)

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Type de projet de vie	Impacts
Placement jusqu'à la majorité (18 ans)	Poursuite du suivi avec intervenant.e de l'enfant DPJ. Vous continuez de recevoir les rétributions financières mensuelles en tant que famille d'accueil pour l'enfant. Les autorités parentales sont confiés aux parents ou à la DPJ (certains attributs ou en totalité). L'enfant est maintenu dans sa famille d'accueil banque mixte.

Ce type de projet de vie est souvent perçu comme « tremplin » pour les intervenant.e.s menant vers un autre type de projet de vie.

L'implication de la DPJ n'est pas souhaitable à long terme pour un enfant puisqu'on nomme que cela n'amène pas un cadre normalisant pour ce dernier.

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Type de projet de vie	Impacts
Tutelle	Fermeture du dossier de l'enfant à la DPJ suite au jugement de tutelle. L'autorité parentale est remise au tuteur.trice. Si couple, une seule personne peut devenir tuteur.trice de l'enfant. Celui-ci garde son lien de filiation et conserve son certificat de naissance original. Les contacts parent.s-enfant sont établis entre tuteur.trice et les parents. Une rétribution financière se poursuit jusqu'à l'atteinte de majorité de l'enfant.

Ce type de projet est proposé lorsque les contacts entre les parents biologiques et l'enfant sont positifs et que l'enfant "retire un gain" dans la relation.

Critères pour une tutelle :

L'enfant n'est pas en danger s'il retourne auprès de son parent (p.ex. psychologique, physique ou déracinement de son milieu de vie actuel).
OU
Le parent biologique assume le soin, l'entretien et l'éducation de l'enfant.
ET
Ce projet est dans l'intérêt de l'enfant.

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Type de projet de vie	Impacts
Adoption Coupure des liens préexistants de filiation qui relient les parents et l'enfant et création de nouveaux liens avec famille adoptive. **Critères pour une demande d'admissibilité à l'adoption (DAA):** Le retour de l'enfant auprès de ses parents biologiques est jugé non envisageable de façon réaliste, compte tenu de l'évolution de la situation et des services offerts. ET Le parent n'a pas assumé le soin, l'entretien et l'éducation de l'enfant au cours des six mois précédant le dépôt de la demande (DAA). ET Ce projet est dans l'intérêt de l'enfant.	Environ 30 jours à la suite du jugement de **DAA**, le dossier de l'enfant est **fermé à la DPJ**. Le dossier est transféré à l'intervenant.e adoption, qui finalisera l'adoption avec vous. À **l'OPA**, vous recevrez l'**aide financière à l'adoption** et cela, pendant **3 ans consécutifs** (100% du montant la 1ère année; 75% la 2e année puis 50% la 3e année). À l'OPA, vous pouvez faire les démarches pour obtention des **allocations familiales** et l'intervenant.e adoption fera la démarche pour la nouvelle **carte d'assurance maladie** de votre enfant. Environ 30-45 jours suivant la date de l'audition au **Tribunal pour le jugement d'adoption final**, vous devrez faire les démarches pour commander le nouveau **certificat de naissance** de votre enfant auprès de l'État civil ainsi que **tout autre document pertinent** (p.ex. numéro d'assurance sociale, passeport, etc.).

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Retour de l’enfant dans son milieu d’origine

Lorsqu’un enfant doit être retiré de son milieu familial, tout est mis en oeuvre afin qu’il puisse retourner vivre auprès de ses parents.

Lorsqu’un enfant retourne chez sa famille biologique à la suite d’un placement en banque mixte, c’est que les parents ont pris les moyens pour mettre fin à la situation de compromission et sont en mesure d’exercer leurs responsabilités parentales et de répondre aux besoins de leur enfant (et cela, avec ou sans mesure judiciaire).

(Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

LIGNE DU TEMPS DES ÉTAPES

POSTULANT.E.S BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Trajectoire pour l'adoption du point de vue du.es postulant.e.s banque mixte

S'INSCRIRE AUX SÉANCES D'INFORMATIONS

SÉANCES D'INFORMATIONS (2) (généralement données aux 3 mois)

ENVOYER LES DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION AU SERVICE ADOPTION

ENTREVUE DE PRÉ-SÉLECTION

ENVOYER LES DOCUMENTS AU SERVICE ADOPTION

SUIVIS ET VISITES SUPERVISÉES

ARRIVÉE DE L'ENFANT

PRÉPARATION À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

JUMELAGE/PAIRAGE AVEC UN ENFANT

ÉVALUATION PSYCHOSOCIALE

Entre le jumelage et l'adoption : attente de 3-4 ans

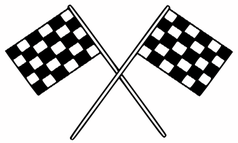
DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ À L'ADOPTION (DAA)

ENTENTE DE COMMUNICATION

FERMETURE DU DOSSIER DE L'ENFANT À LA DPJ ET REPRISE PAR LE SERVICE ADOPTION

ORDONNANCE DE PLACEMENT EN ADOPTION (OPA)

JUGEMENT D'ADOPTION FINAL



Entre DAA ET OPA: attente de 3-9 mois

Entre OPA et jugement d'adoption final: attente de 3-6 mois

LÉGENDE:

INTERVENANT.E À L'ADOPTION
INTERVENANT.E DE L'ENFANT (DPJ)
FAMILLE D'ACCUEIL
BANQUE MIXTE

Cliquez sur les différentes cases pour révéler plus d'informations.

Consentement à l'adoption
Signature de la convention de placement lors de l'intégration chez les adoptants.

La DPJ devient tutrice de l'enfant

1

Déclaration à l'admissibilité à l'adoption (DAA)

Délai d'appel 30 jours

2

Ordonnance de placement à l'adoption (OPA)

Changement de nom pour l'enfant

Période de 3 à 6 mois

Adoptant titulaire de l'autorité parentale

3

Jugement final d'adoption

Nouveau certificat de naissance

Légende

Démarches

Délais

Autorité parentale

Trajectoire pour la tutelle du point de vue du.es postulant.e.s banque mixte

S'INSCRIRE AUX SÉANCES D'INFORMATIONS

SÉANCES D'INFORMATIONS (2) (généralement données aux 3 mois)

ENVOYER LES DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION AU SERVICE ADOPTION

ENTREVUE DE PRÉ-SÉLECTION

ENVOYER LES DOCUMENTS AU SERVICE ADOPTION

ÉVALUATION PSYCHOSOCIALE

JUMELAGE/PAIRAGE AVEC UN ENFANT

Entre le jumelage et la tutelle: attente de 3-4 ans

PRÉPARATION À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

ARRIVÉE DE L'ENFANT

SUIVIS ET VISITES SUPERVISÉES

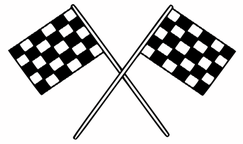
ENVOIE DES DOCUMENTS POUR FERMETURE DU DOSSIER À LA DPJ

ASSERMENTATION DU.DE LA TUTEUR.TRICE

AUDITION AU TRIBUNAL POUR ORDONNANCE D'UN.E TUTEUR.TRICE

DOCUMENTS À ENVOYER À L'AVOCAT.E DPJ POUR TUTELLE DE L'ENFANT

TUTELLE COMPLÉTÉE



LÉGENDE:

INTERVENANT.E À L'ADOPTION
INTERVENANT.E DE L'ENFANT (DPJ)
FAMILLE D'ACCUEIL
BANQUE MIXTE

Cliquez sur les différentes cases pour révéler plus d'informations.

Pourquoi l’évaluation des postulant.e.s banque mixte est-elle nécessaire ?

L’évaluation vise à assurer le meilleur jumelage possible entre un enfant et une famille, dans une perspective de stabilité et de sécurité.

Elle permet également d’explorer certains éléments personnels du parcours des postulants afin de s’assurer que ceux-ci n’interfèrent pas avec la capacité d’offrir à l’enfant un milieu sécurisant et favorable à son projet de vie.

Il est aussi important de se rappeler que la parentalité en banque mixte est différente de la parentalité biologique. Elle implique d’accompagner un enfant qui peut présenter des besoins particuliers et qui a vécu une blessure d’abandon et/ou de nombreuses ruptures.

C’est pourquoi il est essentiel d’être authentique et transparent.e lors de l’évaluation. Exprimer vos questionnements, vos inconforts ou vos limites permet aux intervenant.e.s adoption de favoriser un jumelage respectant autant vous que l’enfant.

Est-ce qu’un.e employé.e de Santé Québec peut se faire évaluer ou accréditer comme famille d’accueil banque mixte dans sa propre région administrative ?

Réponse : Oui et non.

✦ Si vous travaillez à la DPJ

- Vous ne pourrez pas être évalué.e ou accrédité.e par vos collègues de travail.
- Vous pourrez toutefois être évalué.e dans une autre région administrative, qui sera aussi responsable du jumelage.

✦ Si vous êtes employé.e de Santé Québec, mais pas à la DPJ

- Vous pourrez être évalué.e par la DPJ de votre région administrative.

Selon les situations, il peut être nécessaire de valider ces informations avec le.a gestionnaire de l’équipe DPJ en fonction.

LES PROFESSIONNELS CÔTOYÉS À TRAVERS LE PROJET BANQUE MIXTE ET LEUR RÔLE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

INTERVENANT.E DE L'ENFANT À L'ÉVALUATION-ORIENTATION (EO) DPJ

Rôle :

"Évaluateur.trice" à la suite du signalement retenu.

- Doit aller confirmer (ou non) les motifs de compromission énoncés dans le signalement ;
- Doit, si les motifs sont valides, émettre des recommandations suite à son évaluation de la situation de l'enfant (mesures de protection à mettre en place pour assurer la sécurité de l'enfant).

INTERVENANT.E DE L'ENFANT À L'APPLICATION DES MESURES (AM) DPJ

Rôle:

- S'assurer que l'enfant a réponse à ses besoins ;
- Tenter d'appliquer les recommandations par le biais de mesures judiciaires ou volontaires auprès des parents de l'enfant ;
- Plan d'intervention avec la famille ;
- Précise le projet de vie de l'enfant ;
- Suivis auprès des parents, des familles banque mixte et de l'enfant ;
- Planifier la DAA avec les différents acteurs.

INTERVENANT.E ADOPTION

Rôle:

- Animation des séances d'informations ;
- Participation aux comités (CPV/CP) ;
- Évaluation des postulants banque mixte ;
- Démarches et accompagnement autour du processus de placement banque mixte (demande, opa, jugement d'adoption) ;
- Suivis auprès des familles banque mixte;
- Entente de communication.

ÉDUCATEUR.TRICE

Rôle :

Identifier les besoins de l'enfant par rapport aux services qui sont offerts par la famille d'accueil.

- Rencontre planifiée aux 6 mois (approximativement) ;
- Grille de classification
- Suivi de l'enfant (référence en période plus difficiles pour des enjeux précis tels que ; p.ex. problèmes de comportement, gestion des émotions, routine, autres enjeux liés à l'enfant)

AGENT.E-QUALITÉ

Rôle:

S'occupe du respect des critères/qualifications associé.es aux familles d'accueil (p.ex. cours RCR à jour, respect des critères associés au logement, antécédents judiciaires, etc.).

Se charge aussi de la qualité des services autant donnés par les familles d'accueil que les intervenant.e.s DPJ/adoption.

- Communication et collaboration

RÉVISEUR.E

Rôle :

Responsable de la révision périodique de la situation de l'enfant (respect de la LPJ et des délais légaux) et du projet de vie de ce dernier (respect des critères pour chaque projet).

- Rôle clinique, décisionnel et légal dans l'intérêt de l'enfant.

AVOCAT.E DPJ (AUSSI APPELÉ.E AVOCAT.E AU CONTENTIEUX)

Rôle :

Représente légalement la DPJ devant le Tribunal unifié de la famille division jeunesse.

- Défendre le projet de vie proposé au Tribunal (ordonnances, preuves, motifs de compromission, respect des délais, documents légaux, intérêt de l'enfant).

AVOCAT.E ENFANT

Rôle :

Représente légalement l'enfant devant le Tribunal unifié de la famille division jeunesse.

JUGE AU TRIBUNAL UNIFIÉ DE LA FAMILLE (AUTREFOIS COUR DE LA JEUNESSE)

Rôle :

Appliquer la loi en protégeant prioritairement l'intérêt supérieur de l'enfant.

- Suggérer toutes les recommandations et ordonner toutes les mesures qu'iel considère dans le meilleur intérêt de l'enfant y compris qui assumera certains attributs des autorités parentales et encadre les contacts avec l'enfant, ses parents et, le cas échéant son milieu élargi.

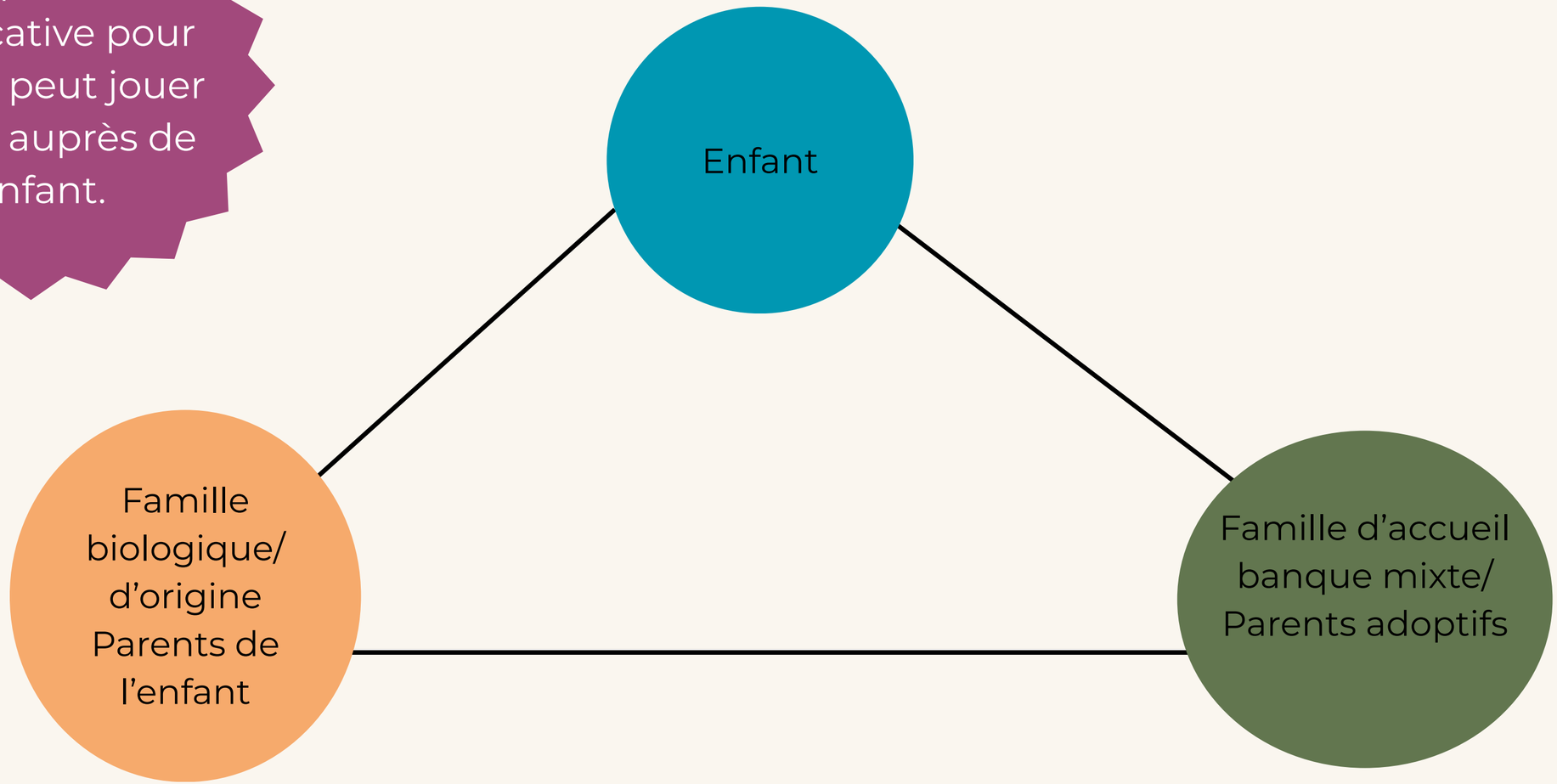
Professionnels impliqués et leurs coordonnées

Nom du professionnel	Titre	Coordonnées
	Médecin	
	Infirmier.ère	
	Agent.e-qualité	
	Intervenant.e en adoption	

Nom du professionnel	Fonction (titre)	Coordonnées

La triade adoptive

Toute personne significative pour l'enfant peut jouer un rôle auprès de l'enfant.



PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES



FAMILLE D'ACCUEIL DE TYPE BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Critères pour les postulants banque mixte

- Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- Avoir 18 ans (ou plus) ;
- Être en couple stable (3 ans ou plus) ou célibataire depuis 3 ans (ou plus) ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires en lien avec le rôle de parent ;
- Ne pas avoir d'antécédents au niveau de la LPJ ou LSJPA depuis les 5 dernières années ;
- Aucun service d'aide psychosocial pour des problèmes relationnels parent-enfant en cours ;
- Pouvoir assurer une stabilité financière et matérielle à l'enfant ;
- Être en bonne santé physique et psychologique ;
- Avoir un domicile convenable selon les critères du ministère.

Critères domicile;

- L'enfant doit avoir sa chambre sur le même pallier que l'adulte ;
- Grandeur de la chambre et des fenêtres ;
- Accessibilité au domicile ;
- Conformité aux normes municipales et lois/règlements en vigueur (détecteur de fumée, monoxyde de carbone, piscine) ;
- Extincteur d'incendie (de type ABC 5L) sur chaque étage, incluant le sous-sol ;
- Mobilier adéquat pour un enfant ;
- Milieu de vie salubre et sécuritaire ;
- Plan d'évacuation ;
- Preuve d'assurance habitation

Les postulants doivent également se soumettre à une entrevue de présélection et à une évaluation psychosociale effectuées par un.e travailleur.se social.e accrédité.e, lesquelles doivent conclure à une recommandation favorable.

(Gouvernement du Québec, 2024: Guide de pratique professionnelle en matière d'adoption nationale ; Gouvernement du Québec, 2026: Cadre légal de l'adoption au Québec)

Définition
Famille d’accueil de type banque mixte (FABM)

Il s’agit d’une famille d’accueil qui est prête à s’engager à long terme auprès d’un enfant et qui montre une ouverture quant aux différents projets de vie/projets de permanence possibles pour l’enfant accueilli. Ce type de famille d’accueil souhaite s’investir avec l’enfant et est prête à adopter l’enfant si le retour avec les parents n’est pas envisageable.

Les projets de vie permanents peuvent être ;

- Adoption ;
- Tutelle ;
- Placement jusqu’à la majorité (jusqu’au 18 ans de l’enfant)

(Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Outaouais, 2026; Gouvernement du Québec, 2010; Gouvernement du Québec, 2016)

Portrait des familles d’accueil banque mixte

Motivations

Les raisons qui amènent à s’engager dans la banque mixte sont variées et propres à chaque famille. Pour certaines, cette démarche s’inscrit dans la continuité d’un parcours de fertilité qui n’a pas permis de réaliser le projet parental; pour d’autres, elle représente une façon choisie de devenir parent par l’adoption. Souvent, plusieurs motivations se rejoignent, qu’il s’agisse d’enjeux de fertilité, d’expériences personnelles ou familiales liées au placement ou à l’adoption, ou encore du désir d’offrir à un enfant en situation de vulnérabilité un milieu de vie stable et sécurisant.

Stabilité

Lors des évaluations, une certaine stabilité relationnelle et financière chez le.s postulant.s est recherchée.

Variété des compositions

Il n’y a pas de portrait type de.s postulant.s banque mixte. La majorité des familles d’accueil banque mixte souhaitent aider un enfant, fonder ou agrandir leur famille.

(Chateauneuf et al., 2024; Devis de recherche, 2024; Gagné, 2020; Gagné et Pouliot, 2021; Ouellette et Goubau, 2009)

Quel est le rôle d’une famille d’accueil banque mixte (FABM) ?

Celle-ci agit à titre de famille d’accueil pour l’enfant qui lui est confié.

Elle veille à répondre à ses besoins quotidiens, soutient le maintien des liens avec ses parents et respecte les exigences établies par la DPJ en tant que famille d’accueil de type banque mixte.

Afin de décrire votre rôle auprès du personnel (p.ex. hospitalier), vous pouvez mentionné que vous êtes **famille d’accueil** pour l’enfant.

(Gouvernement du Québec, 2024: Guide de pratique professionnelle en matière d’adoption nationale; Pagé et al., 2021; Pagé et al., 2024)

Les attentes de la DPJ envers les familles d’accueil banque mixte



Ce qui est attendu

- Assurer le quotidien de l’enfant (répondre aux besoins de l’enfant) ;
- Favoriser, auprès de l’enfant, des contacts avec sa famille
- Être disponible lors des rendez-vous importants (médicaux, suivis, visites) ;
- Tenir informé.e l’intervenant.e de l’enfant des changements ;
- Être proactif.ve et créatif.ve en présence de défis ;
- Collaborer avec les parents, les intervenant.es et les partenaires concernés.

👀 **Quoi noter, concrètement**

- Changements dans le développement ou le comportement de l’enfant ;
- Toute communication avec les professionnels qui assurent le suivi de l’enfant ;
- Réactions de l’enfant avant et après les visites supervisées ;
- Si la visite parentale (supervisée) a eu lieu… ou non ;
- Les communications entre la famille banque mixte et les parents.



Pourquoi prendre des notes

- Garder des traces de vos observations;
- Partager les informations pertinentes avec les intervenant.e.s;
- Peut aider lors d’un témoignage possible au Tribunal.

Nouvelles réalités familiales

Comprendre la diversité familiale

Ce que ces familes ont en commun :
La capacité d'offrir à un enfant un milieu stable, sécurisant et bienveillant.

La notion de famille a évolué au fil du temps et prend aujourd'hui différentes formes.

Certaines réalités sont présentes depuis longtemps (p.ex. famille interculturelle), tandis que d'autres ont gagné en reconnaissance plus récemment (p.ex. LGBTQ+ en 2002).

Dans le programme banque mixte, cette diversité est reconnue et accueillie.



Gouvernement du Québec, 2024: Quelle famille?)

Les réalités familiales

Définitions

Soloparentalité

Une personne qui assume seule la responsabilité d'un enfant.

LGBTQ+

Famille composée d'un ou de parents issus de la diversité sexuelle et de genre.

Famille interculturelle

Famille composée d'un ou de parents issus de cultures ou d'origines ethnoculturelles différentes.

Chaque famille est unique. Si votre réalité familiale n'est pas présentée dans ce recueil, sachez que cela ne remet en aucun cas en question sa valeur, sa légitimité ou sa reconnaissance.

(Coalition des familles LGBT+, 2020 ; Estienne, 2025; Gouvernement du Québec, 2024: Quelle famille? ; Lévy, 2024; Vallerand, 2025)

Ce que la DPJ regarde réellement

Ce qui est évalué, peu importe la composition familiale

- **La stabilité de l’environnement**
- **La stabilité du.des postulant.s**
- **La capacité à répondre aux besoins de l’enfant**
- **Le réseau de soutien**
- **La capacité d’engagement à long terme**

→ Cette section présente une sélection de lectures jugées pertinentes.

Diversité familiale



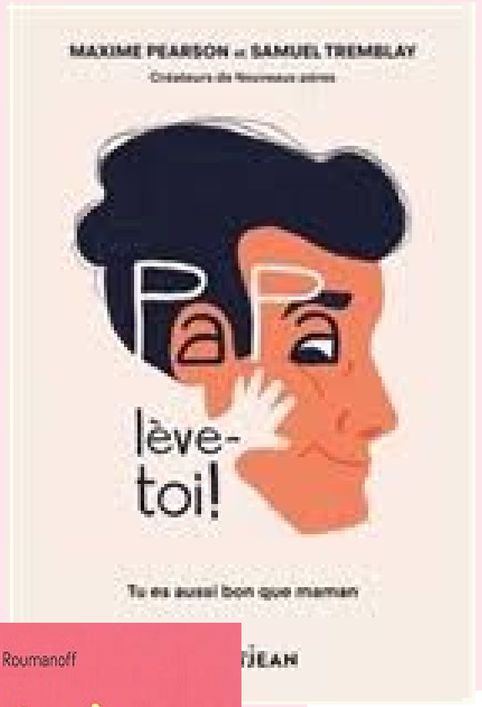






Soloparentalité





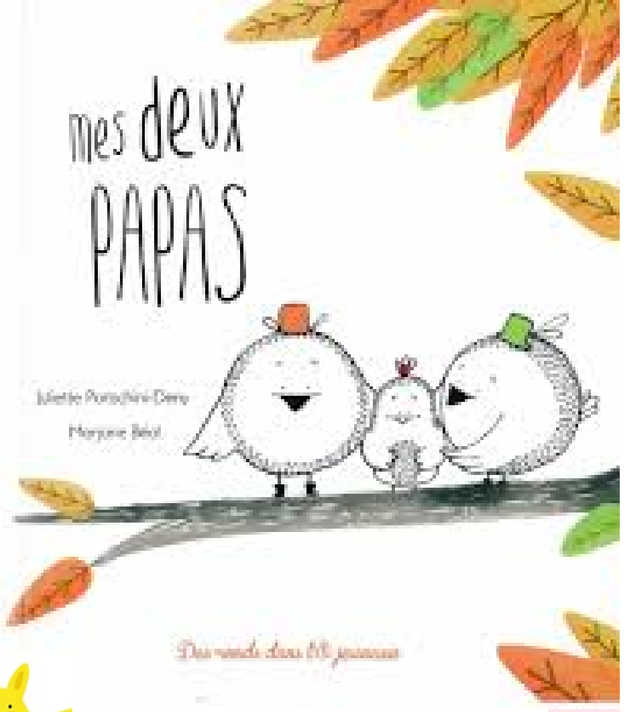






Communauté LGBTQ+













Communauté ethnoculturelle

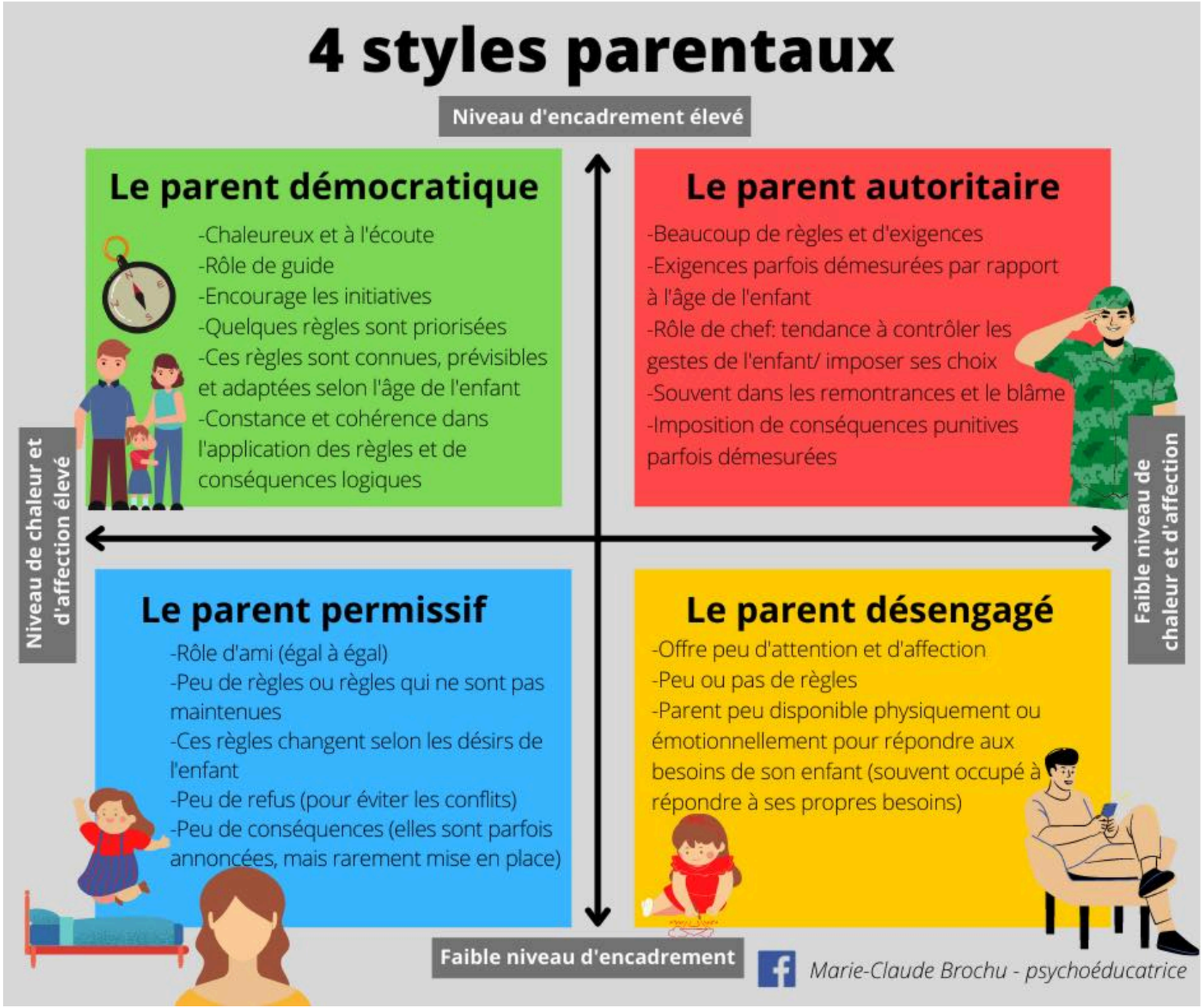








Les styles parentaux
Marie-Claude Brochu
Psychoéducatrice



Les styles parentaux
Marie-Claude Brochu
Psychoéducatrice

Impacts possibles

Parent démocratique

Favorise que l'enfant soit:

-capable de faire preuve d'initiative tout en considérant le danger/ les limites / les règles
-capable d'avoir des relations sociales harmonieuses
-respectueux des consignes et collaborant la majorité du temps
-confiant en ses capacités
-sécurisé



Parent autoritaire

Peut mener à ce que l'enfant soit:

-Soumis/craintif ou opposant/rebelle
-peu autonome et prenne peu d'initiatives
-craintif ou anxieux (développe des peurs)
-peu confiant en ses capacités (faible estime de soi)



Parent permissif

Peut mener à ce que l'enfant soit:

-incapable de faire des choix adaptés à son âge / se mette en danger
-tout puissant et ait difficulté à considérer le point de vue des autres
-contrôlant dans ses interactions avec les autres et ait de la difficulté à se faire et maintenir des amitiés
-peu en mesure de persévérer face à une difficulté ou de faire des efforts



Parent désengagé

Peut mener à un enfant :

-Angoissé et confus par le manque de cadre et d'attention
-qui développe des difficultés comportementales
-qui développe des difficultés d'attachement et un attachement insécure
-qui développe des retards développementaux au niveau de la motricité, du langage, etc.



Marie-Claude Brochu - psychoéducatrice



Mise en garde : cette section contient des contenus émotionnellement sensibles et souligne l’importance du soin de soi comme facteur de protection.

Traumatisme secondaire

Définition

Le traumatisme secondaire peut toucher les personnes qui prennent soin d'un enfant ayant vécu des expériences difficiles ou traumatiques.

 Concrètement, cela signifie que :

- En écoutant l'histoire de l'enfant
- En étant témoin de sa détresse
- En l'accompagnant au quotidien

Les adultes peuvent, à leur tour, ressentir des impacts émotionnels.

 Manifestations :

- de la fatigue émotionnelle
- un sentiment d'impuissance ou de découragement
- de l'irritabilité ou de l'anxiété
- des difficultés de sommeil
- une hypervigilance ou une tristesse persistante

(Groleau, 2024; Tremblay, 2020; Tremblay et Pagé, 2024; Patry, 2025; Shields, 2024)

Suggestions de lectures et outils de référence

Quand cogner à plusieurs portes n’entraine pas l’aide espérée aux parents adoptant un enfant ayant d’importantes difficultés comportementales et relationnelles (Tremblay et Pagé, 2024)

Du trauma secondaire au trauma de filiation: L’expérience de parents adoptifs d’un enfant présentant un trauma complexe (Tremblay, 2020)

Burn-out: Chez les parents aussi! (Berthereau, 2021)

Formations pour les familles d’accueil : Un soutien complet et adapté (Pétales Québec)

Stratégies

Prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin de l'enfant. Personne n'est parfait, et ce n'est pas ce que la DPJ attend de vous.

Profiter des siestes de l'enfant pour se reposer

Reconnaître et respecter ses limites

S'appuyer sur son réseau et demander de l'aide

Conserver de petits moments pour soi et pour sa famille et/ou pour son couple (si applicable)

Profiter des petits moments avec l'enfant

Prendre des pauses

Obtenir du soutien professionnel

Ne vous mettez pas trop de pression

Parler de ce qu'on vit à une personne de confiance

Se créer un réseau de soutien vivant la même réalité (famille d'accueil banque mixte)

Si le stress, la fatigue ou la détresse deviennent envahissants, il est important d'en parler à un.e professionnel.le.

PORTRAITS STATISTIQUES

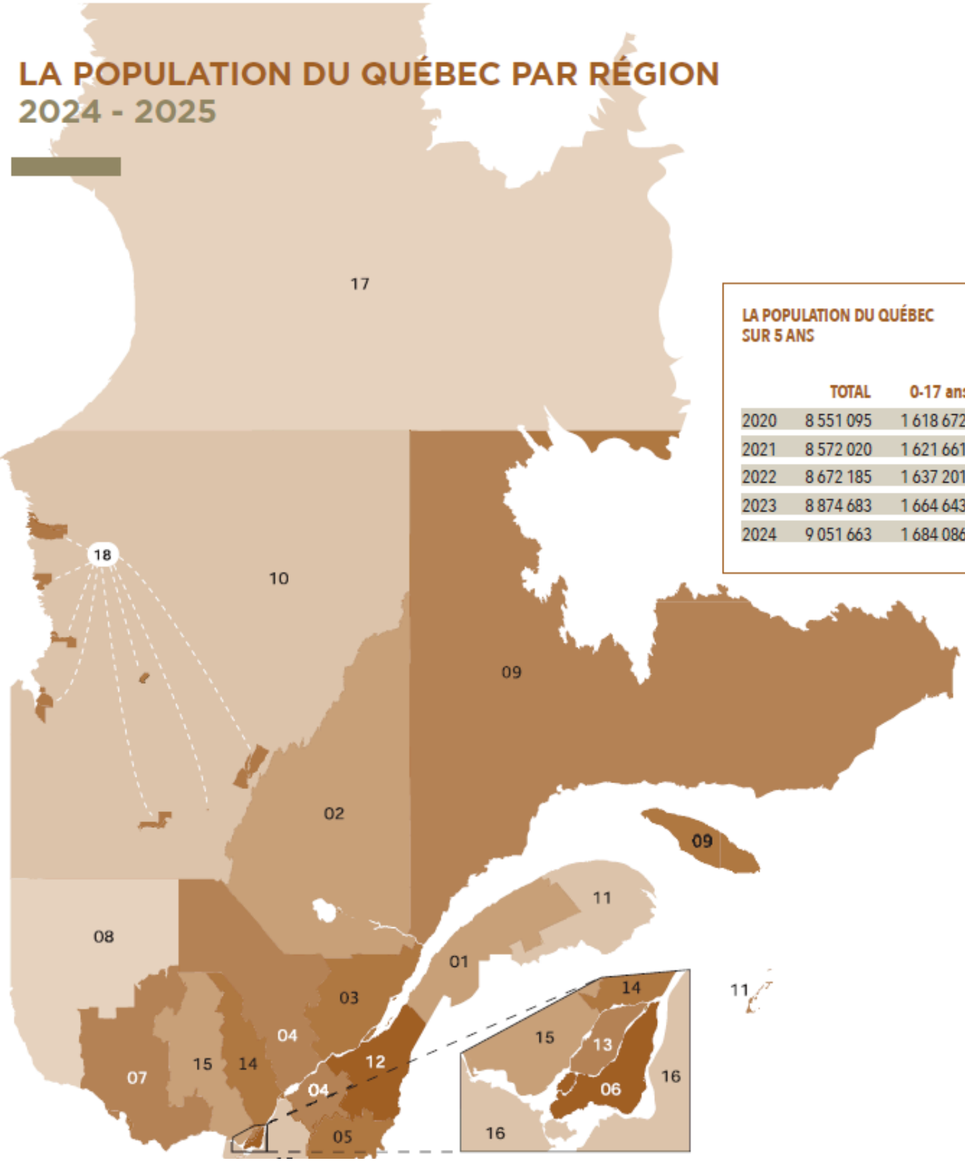


AU QUÉBEC

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT STATISTIQUES DE LA POPULATION DU QUÉBEC

Bilan DPJ (2024-2025)



LA POPULATION DU QUÉBEC SUR 5 ANS

	TOTAL	0-17 ans
2020	8 551 095	1 618 672
2021	8 572 020	1 621 661
2022	8 672 185	1 637 201
2023	8 874 683	1 664 643
2024	9 051 663	1 684 086

LA POPULATION DU QUÉBEC PAR RÉGION – 2024-2025

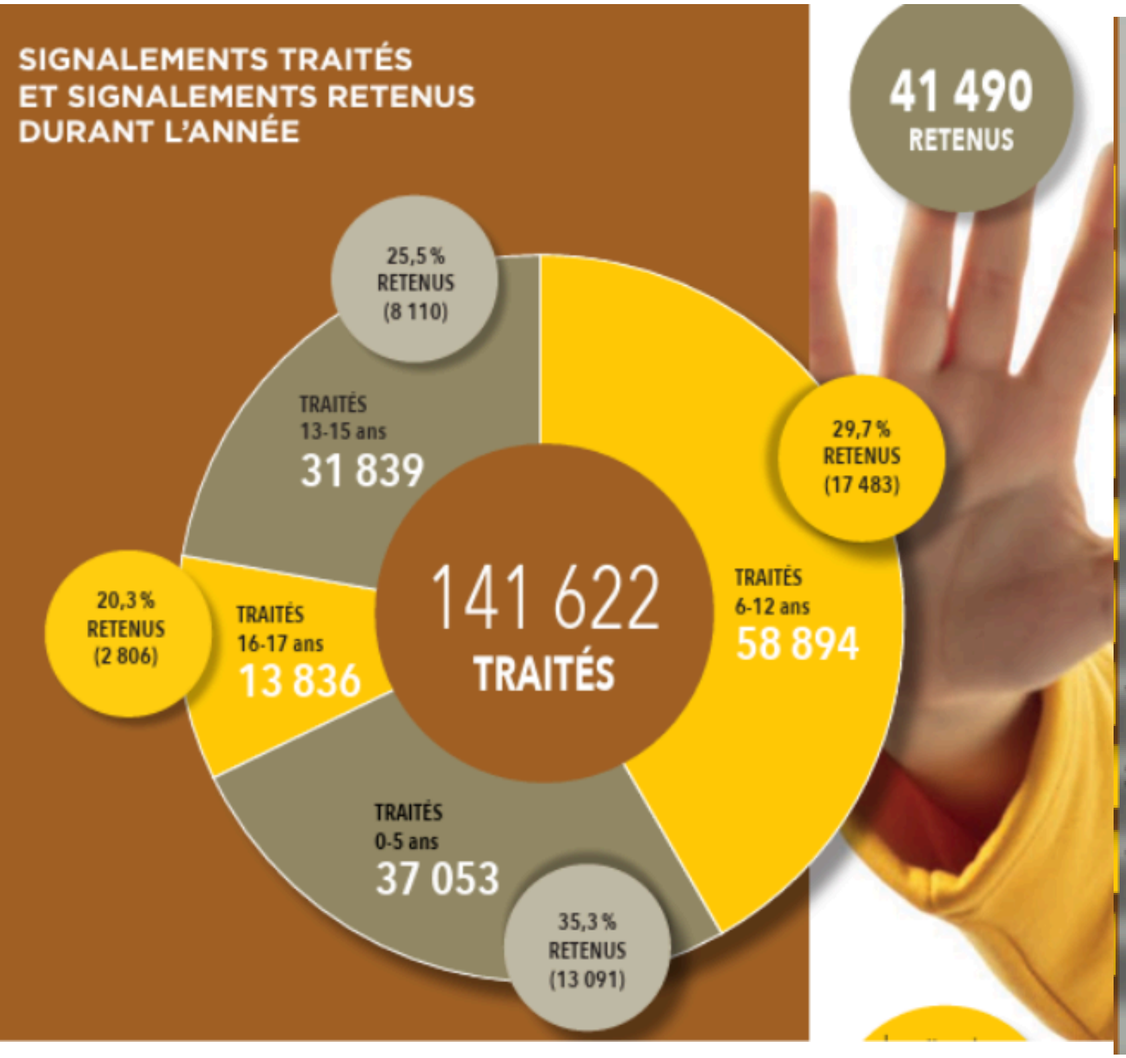
		TOTAL	0-17 ans
L'ENSEMBLE DU QUÉBEC		9 051 663	1 684 086
1	Bas-Saint-Laurent	204 301	33 347
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	286 211	49 957
3	Capitale-Nationale	814 887	144 517
4	Mauricie-et-Centre-du-Québec	553 334	98 435
5	Estrie	534 237	95 524
6	Montréal	2 192 254	376 660
7	Outaouais	425 053	84 622
8	Abitibi-Témiscamingue	149 349	29 379
9	Côte-Nord	89 665	16 742
10	Nord-du-Québec	13 431	2 736
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 364	13 597
12	Chaudière-Appalaches	455 994	87 363
13	Laval	458 863	89 531
14	Lanaudière	559 601	115 679
15	Laurentides	675 802	130 166
16	Montérégie	1 512 704	303 871
17	Nunavik	14 581	5 640
18	Terres-Cries-de-la-Baie-James	19 032	6 320

SOURCE : ISQ, estimations de population (2001-2023) et projectio
(2024-2051) : MÀJ octobre 2024, pour le découpage géographique

Référez-vous au Bilan DPJ pour l'année en vigueur.

(Gouvernement du Québec, 2025)

PORTRAIT STATISTIQUES DES SIGNALEMENTS RETENUS ET DES MOTIFS DE COMPROMISSION AU QUÉBEC

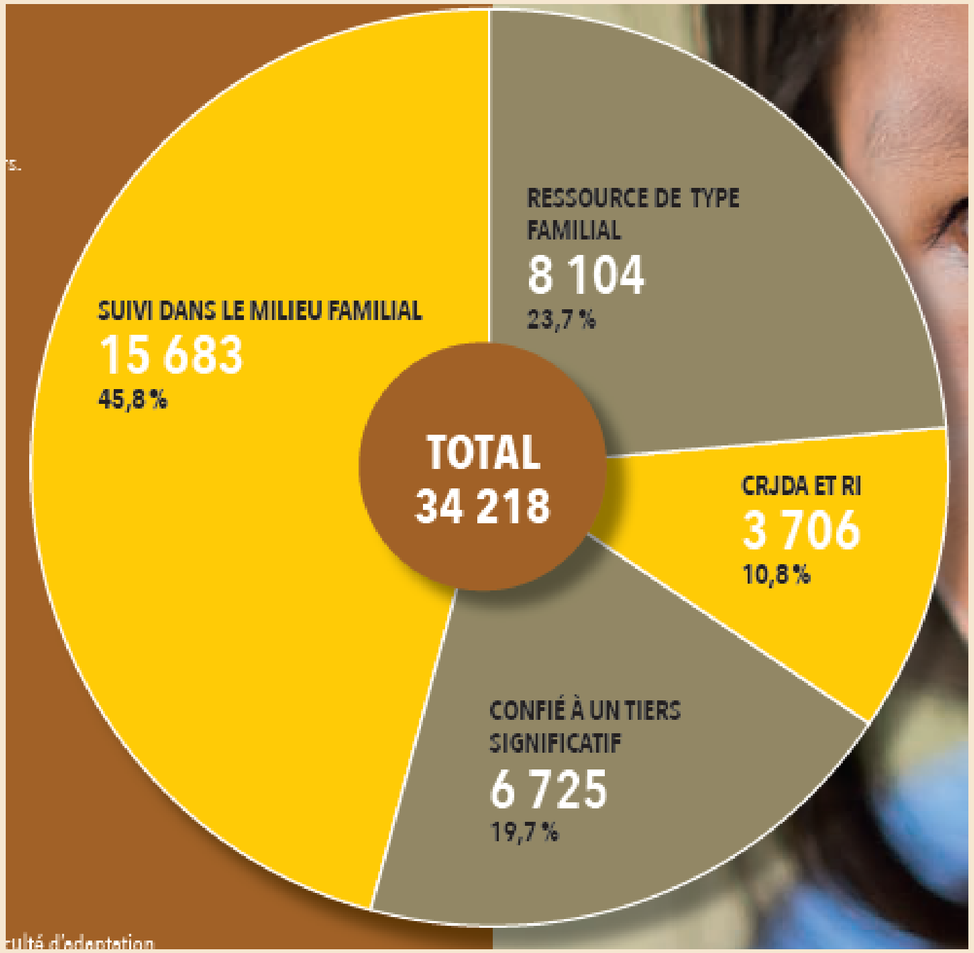


	PROBLÉMATIQUES	0 - 5	6 - 12	13 - 15	16 - 17	TOTAL
0,8 %	ABANDON	44	115	92	117	368
8,9 %	ABUS PHYSIQUE	534	2 100	813	567	4 014
2,9 %	RISQUE SÉRIEUX D'ABUS PHYSIQUE	583	522	137	88	1 330
3,6 %	ABUS SEXUEL	82	586	500	445	1 613
2,4 %	RISQUE SÉRIEUX D'ABUS SEXUEL	262	543	168	101	1 074
7,8 %	EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE	1 406	1 618	349	165	3 538
16,5 %	MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES	1 196	3 559	1 668	1 056	7 479
30,4 %	NÉGLIGENCE	2 683	5 797	3 165	2 138	13 783
18,7 %	RISQUE SÉRIEUX DE NÉGLIGENCE	3 535	3 152	1 048	727	8 462
8 %	TROUBLES DE COMPORTEMENT SÉRIEUX	-	191	1380	2 075	3 646
	TOTAL	10 325	18 183	9 320	7 479	45 307

Bilan DPJ (2024-2025)

(Gouvernement du Québec, 2025)

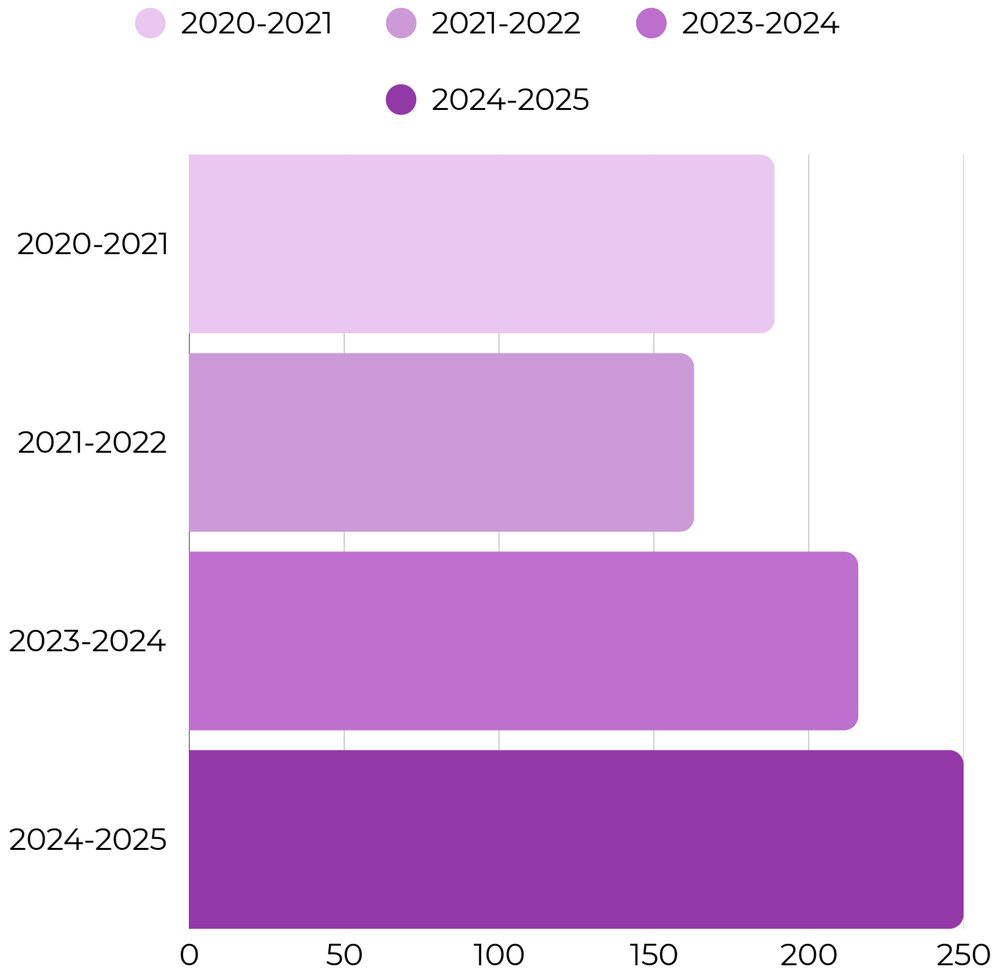
STATISTIQUES AUNIVEAU DES DIFFÉRENTS PLACEMENTS À LA DPJ



Bilan DPJ (2024-2025)

(Gouvernement du Québec, 2025)

Portrait des adoptions au Québec (2020-2025) excluant les adoptions internationales



Pour l'année 2024-2025:
250 adoptions
Adoptions régulières +
Adoptions à travers le programme banque mixte.

Pour la même année, il y a eu 32 adoptions internationales.

(Données provinciales)

Le 27 novembre 2024, le Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) avec le Secrétariat aux services internationaux à l'enfant (SASIE) a déposé un moratoire. Cela suspend l'ouverture de nouveau dossier pour l'adoption internationale dans la province du Québec.

Qu'est-ce que l'adoption « régulière » ?
Lorsque les parents donnent leur consentement à l'adoption.

Il y a ensuite une période de 30 jours où ils peuvent décider de retirer leur consentement et l'enfant retournera alors auprès de ses parents.

Pour les adoptions régulières, un délai entre 6 et 8 ans (région de l'Outaouais) doit être prévu pour l'obtention d'un pairage avec un enfant. Les données étant variables d'année en année et cela dépendant aussi de vos caractéristiques sélectionnées quant au profil de l'enfant.

(Gouvernement du Québec, 2025)

PORTRAIT STATISTIQUES

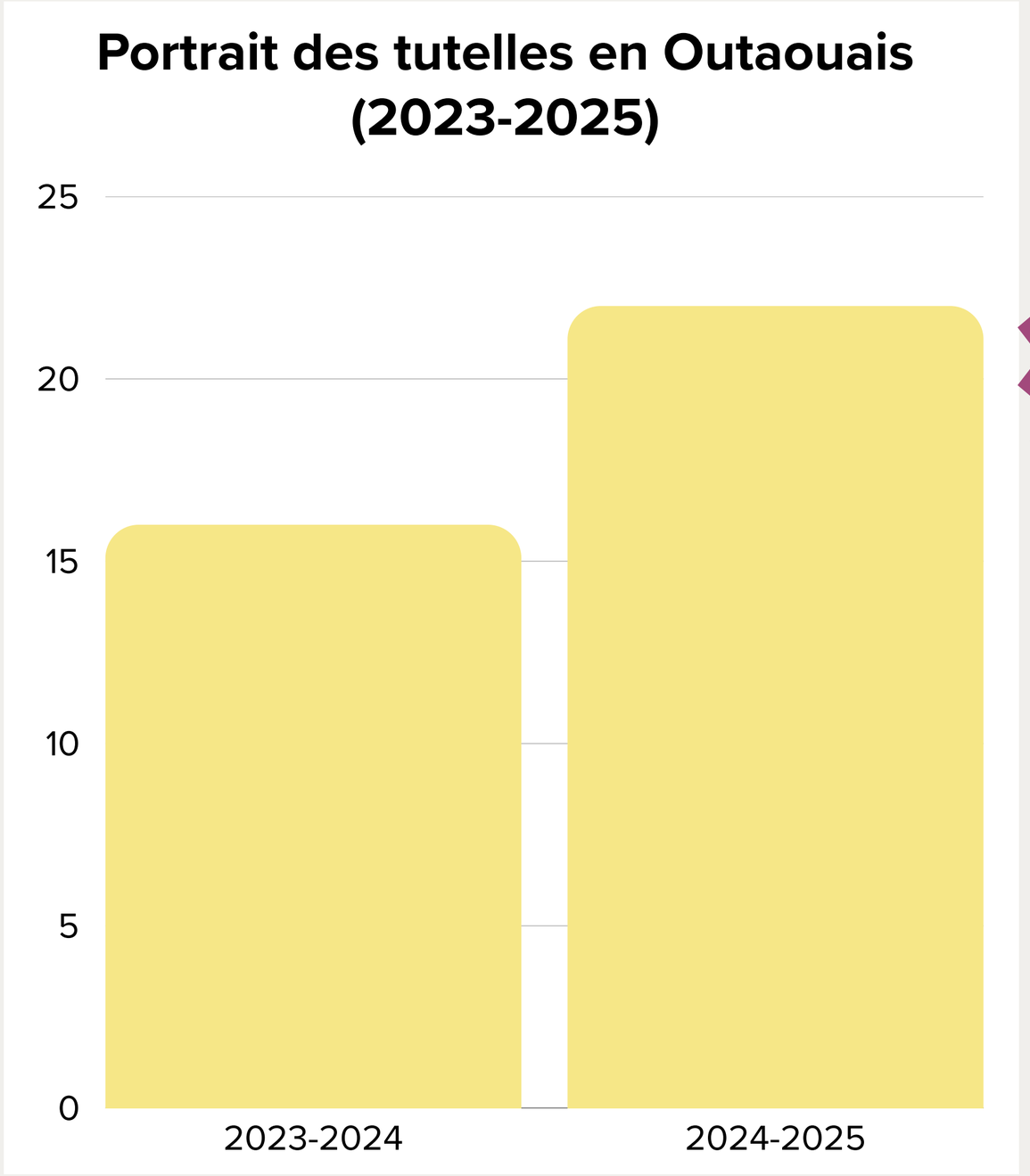


EN OUTAOUAIS

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Données colligées auprès des intervenantes en adoption de l'Outaouais.

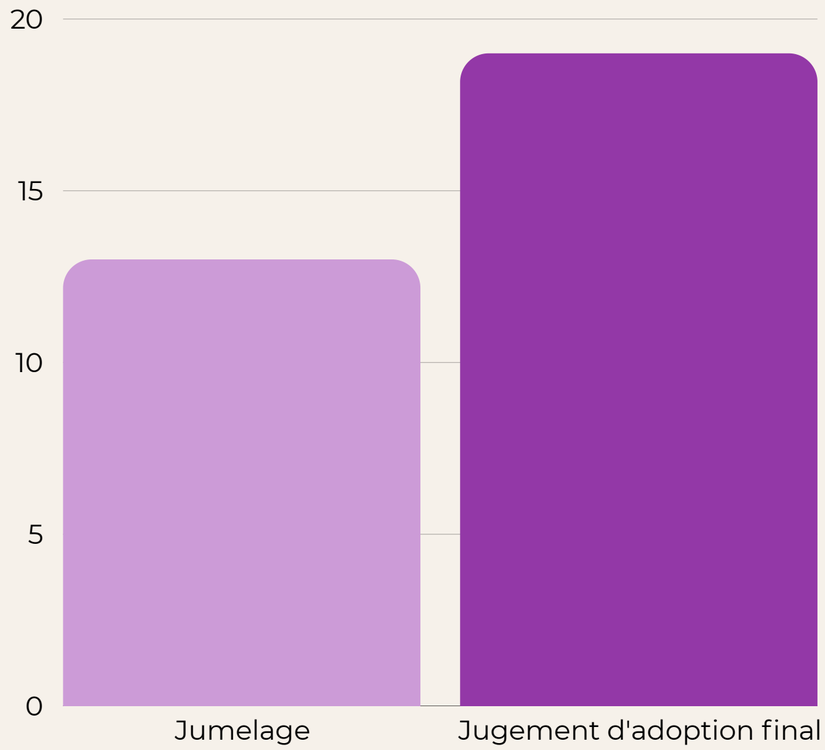
Portrait des tutelles en Outaouais (2023-2025)



Les données concernent toutes les tutelles prononcées en Outaouais pour la période 2023–2025, sans distinction quant au type de dossier (placement banque mixte et autres situations).

Données colligées auprès des intervenantes en adoption de l’Outaouais.

Jumelage d'enfants et jugements d'adoption finale en Outaouais (2024-2025)



Il est important de souligner que les enfants qui ont été jumelés pour l’année 2024-2025 ne sont pas les mêmes enfants pour lesquels un jugement final a été obtenu.

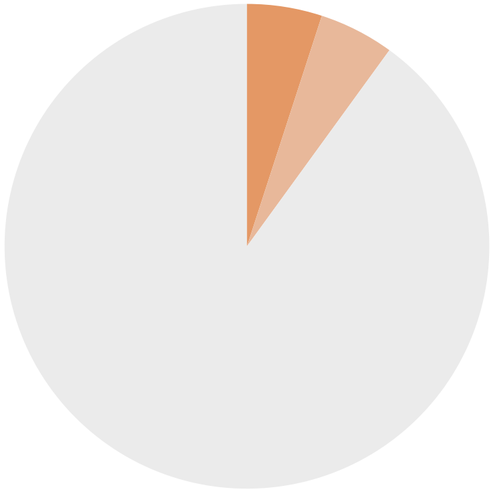
Jumelage/Pairage d’un enfant

Délais approximatifs entre 3 et 4 ans

Jugement d’adoption final

⟶ Retour de l’enfant dans sa famille d’origine

Illustration à titre indicatif



Les intervenantes en adoption de l’Outaouais soulignent que les données peuvent varier d’une année à l’autre. Bien que le programme de banque mixte repose sur une faible probabilité de retour de l’enfant dans sa famille d’origine, certaines situations peuvent évoluer différemment.

Ces situations demeurent toutefois peu fréquentes, la grande majorité des parcours s’inscrivant dans un projet de stabilité à long terme pour l’enfant.

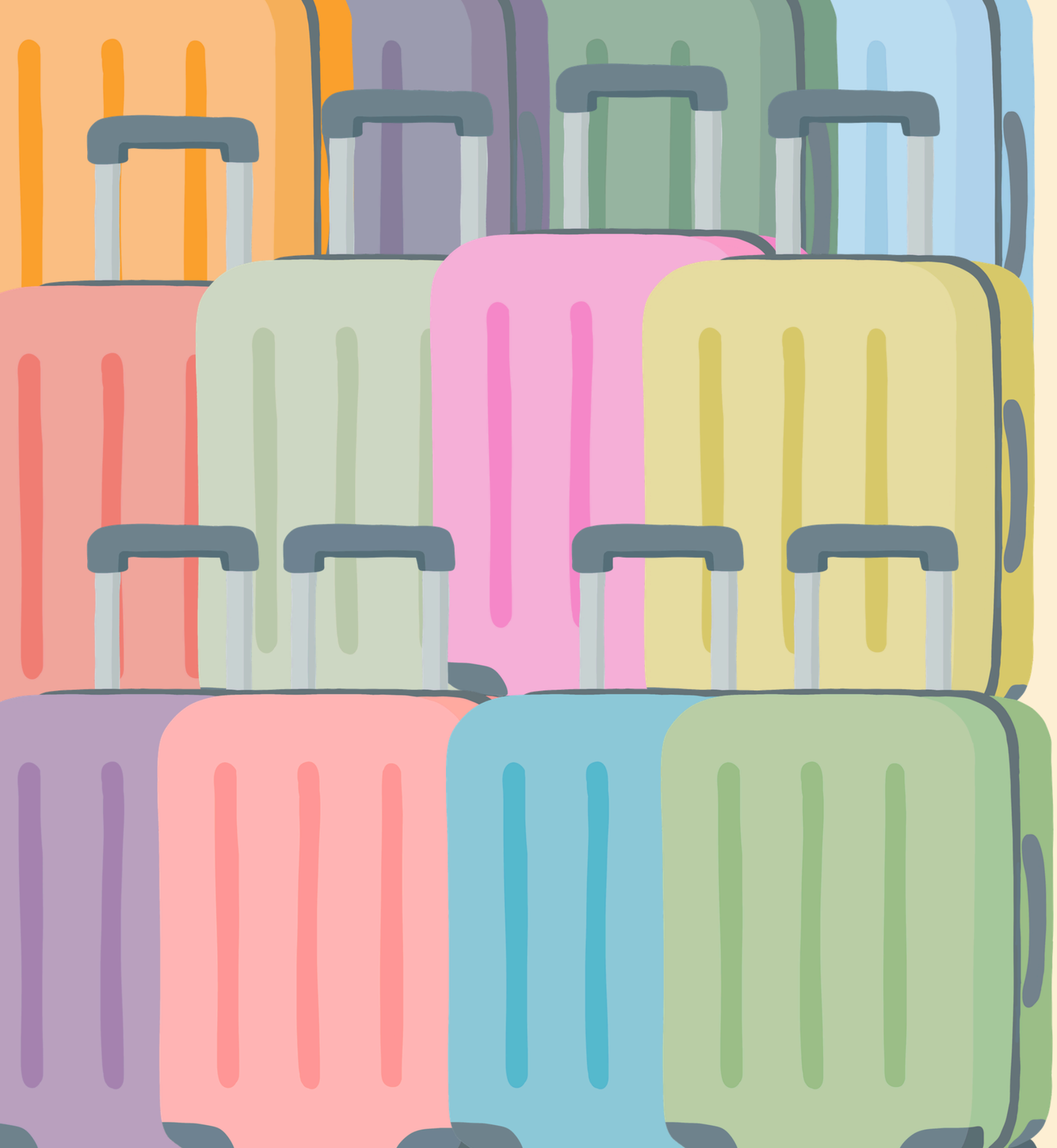
Dans ce contexte, le rôle des familles d’accueil est essentiel. Par leur présence constante et bienveillante, ainsi qu’en favorisant les contacts avec les parents de l’enfant, elles contribuent directement au bien-être et au développement de l’enfant.

PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES



ENFANTS CONFIÉS EN BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES



Chaque enfant arrive avec son propre bagage.

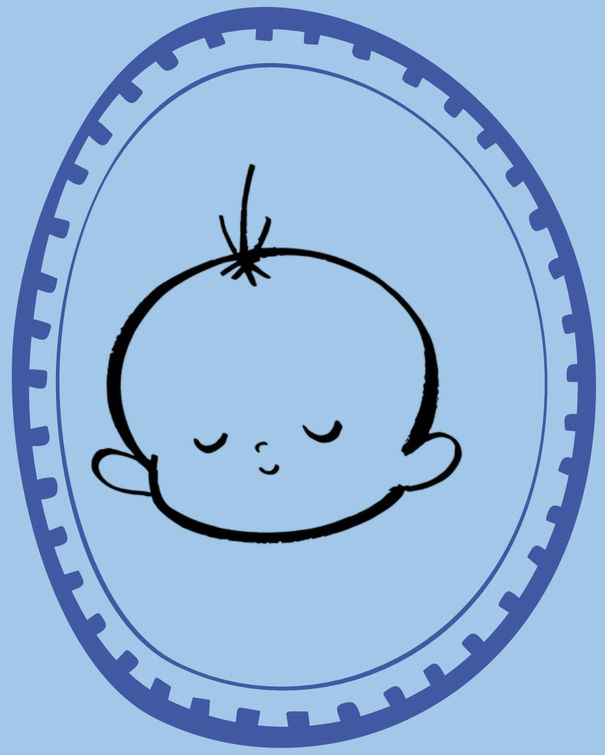
Ce bagage n’est pas visible à l’œil nu. Il peut contenir des souvenirs, des pertes, des ruptures, des peurs, mais aussi des forces, des stratégies d’adaptation et une grande capacité de résilience.

Certains bagages sont légers, d’autres plus lourds. Certains s’ouvrent facilement, d’autres restent fermés pendant longtemps.

Votre rôle n’est pas de porter le bagage à la place de l’enfant, ni de l’ouvrir de force, mais de lui offrir un espace où il pourra, à son rythme, déposer ce qu’il est prêt à partager.

Ce qui compte, c’est de lui offrir un lieu sécurisant où il peut apporter son bagage, le déposer à un endroit et sortir les éléments qu’il souhaite vous montrer. Ces éléments pouvant se transformer au fil du temps avec de nouvelles expériences.

Portrait des enfants banque mixte



Les enfants pris en charge sont généralement âgés entre 0-5 ans et sont considérés à « haut risque d'abandon ou de délaissement de la part de leurs parents d'origine» (Gouvernement du Québec, 2024, p.1).

Les enfants qui ont vécus de la maltraitance (court terme ou long terme) peuvent vivre des répercussions ;

- socioaffectif
- comportemental
- cognitif
- neurobiologique
- physique

Lorsqu'un enfant est placé en banque mixte, c'est souvent un retrait tôt du milieu d'origine (parfois les enfants n'ont jamais vécu avec ses parents), ce qui peut les «protéger» partiellement à certaines conséquences de l'exposition à la négligence et/ou à toute forme de violence.

Il devient alors essentiel de garder une perspective nuancée, sans présumer qu'un placement rapide garantit une trajectoire linéaire et exempte de défis. Certaines problématiques peuvent se manifester tardivement, notamment en lien avec l'exposition prénatale à l'alcool, aux drogues, au haut niveau de cortisol lié au stress prénatal comme des troubles neurodéveloppementaux ou des comportements externalisés tel que trouble déficitaire d'attention avec hyperactivité (TDAH).

(Cardinal et al., 2008; Gouvernement du Québec, 2024: Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant; Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 2018)

Les enfants des peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis)

L'adoption coutumière

Est une pratique traditionnelle autochtone par laquelle la garde et l'éducation d'un enfant sont confiées à des membres de la famille ou de la communauté, selon les coutumes propres à la nation, et reconnue juridiquement sans passer par les étapes de l'adoption.

Vise avant tout la protection de l'identité culturelle (culture, langue et traditions) ainsi que le respect du droit des peuples autochtones à déterminer leurs propres pratiques familiales.

La DPJ doit tenir compte des origines et de l'identité culturelle des enfants autochtones et privilégier, lorsque possible, un placement auprès d'un membre de la famille élargie ou de la communauté.

Si cela n'est pas possible, un placement à l'extérieur de la communauté peut être envisagé en accord avec celle-ci, idéalement auprès d'une personne partageant les mêmes origines culturelles.

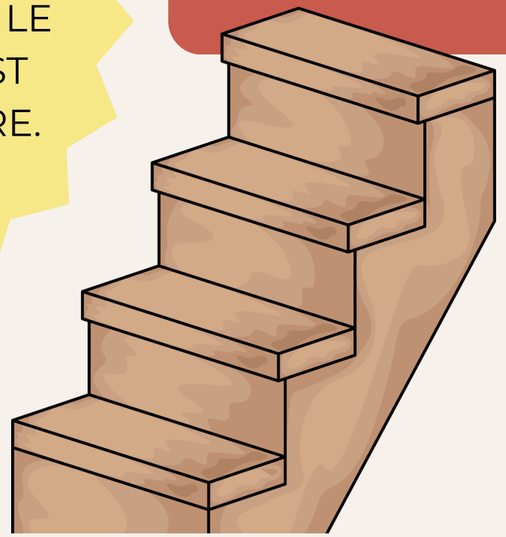
(Grammond et Guay, 2016; Leckey, 2018)



Développement de l'enfant

Le développement de l'enfant peut ressembler à un escalier.

Il peut y avoir des moments où l'enfant reste sur un pallier plus longtemps ou descends de quelques marches avant de mieux remonter (régressions chez l'enfant).



Cela n'est pas un reflet de vos **habiletés parentales.**



0-6 ans
Francine Ferland

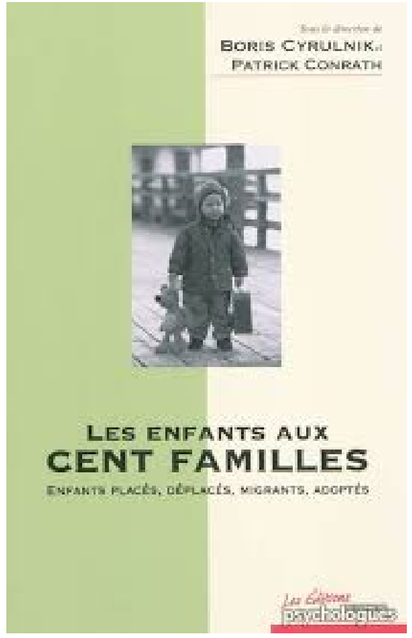


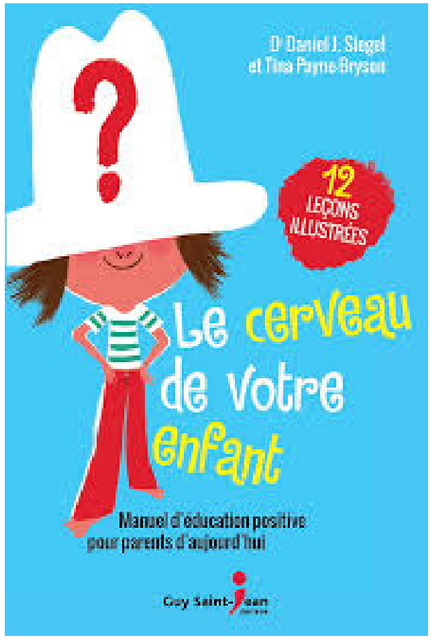
Vous pouvez référer au guide Naître et grandir mais aussi à leur site web: Naître et grandir, site web et magazine

RAPPEL: LE **DÉVELOPPEMENT DE CHAQUE ENFANT EST DIFFÉRENT**. CHAQUE ENFANT EST UNIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT N'EST PAS TOUJOURS LINÉAIRE.

(Gouvernement du Québec, 2020)


QUESTIONS DE PARENTS
Sherrie Eldridge
Parents de cœur
Comprendre l'enfant adopté
Albin Michel

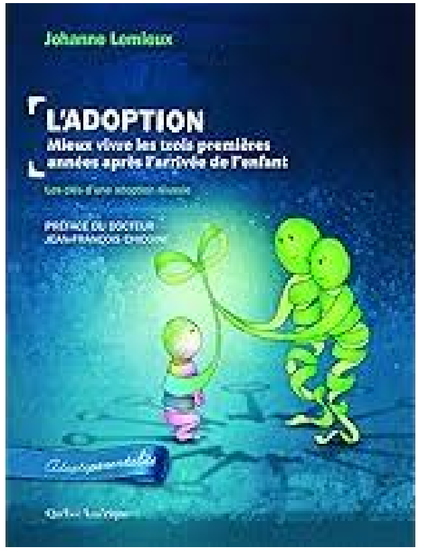

Sous la direction de
BORIS CYRULNIK et PATRICK CONRATH
LES ENFANTS AUX CENT FAMILLES
ENFANTS PLACÉS, DÉPLACÉS, MIGRANTS, ADOPTÉS
Les Empêcheurs psychologues

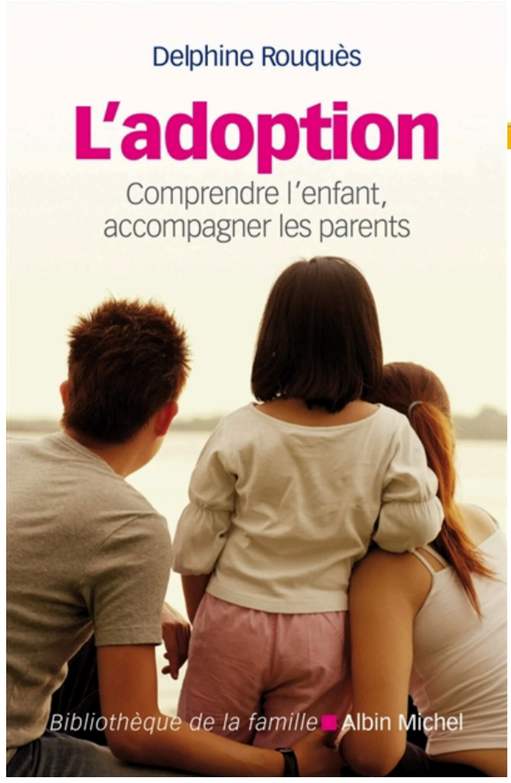

Dr Daniel J. Siegel
et Tina Payne-Bryson
12 LEÇONS ILLUSTRÉES
Le cerveau de votre enfant
Manuel d'éducation positive pour parents d'aujourd'hui
Guy Saint-Jean


COMPRENDRE
NANCY NEWTON VERRIER
L'enfant adopté
Comprendre la blessure primitive


MARC PAQUIN
Me feriez-vous une place ?
Les enfants en famille d'accueil : mieux les comprendre pour mieux les accueillir


Johanne Lemieux
LA NORMALITÉ ADOPTIVE
PRÉFACE DU DOCTEUR JEAN-FRANÇOIS CHICOINE
Québec Amérique


Johanne Lemieux
L'ADOPTION
Mieux vivre les trois premières années après l'arrivée de l'enfant
PRÉFACE DU DOCTEUR JEAN-FRANÇOIS CHICOINE


Delphine Rouquès
L'adoption
Comprendre l'enfant, accompagner les parents
Bibliothèque de la famille Albin Michel


Traduction et adaptation de FRANÇOISE MALLET
Préface de JOHANNE LEMIEUX
Broeck

Effets à court terme de la consommation pendant la grossesse

(Gouvernement du Québec, 2019)

	Cigarette	Alcool	Cannabis	Stimulants	Cocaine	Amphétamines	Opioides
Naissance prématurée	x	x	x	x	x	x	x
Faible poids à la naissance	x	x	x	x	x	x	x
Transmission d'infection virale					x	x	x
Mort subite du nourrisson	x	x					
Risque malformations congénitales		x		x		x	x
Risque neurodéveloppemental	x	x	x	x	x	x	x
Trouble/insuffisance respiratoire à la naissance	x			x	x	x	x
Syndrome de sevrage néonatal				x	x	x	x

Effets à moyen-long terme de la consommation sur l'enfant

(Gouvernement du Québec, 2019)

	Cigarette	Alcool	Cannabis	Stimulants	Cocaine	Amphétamines	Opioides
Retards de développement durable	x	x	x	x	x	x	x
Difficultés cognitives persistantes	x	x	x	x	x	x	x
Troubles d'apprentissage	x	x	x	x	x	x	x
Troubles du comportement	x	x	x	x	x	x	x
Vulnérabilité santé mentale		x	x	x	x	x	x
Difficultés relationnelles et d'attachement		x	x	x	x	x	x
Problèmes moteurs persistants		x		x	x	x	
Problèmes respiratoires chroniques	x						
Retard de croissance	x	x					x
Séquelles neurologiques		x	x	x	x	x	x

État de sevrage (syndrome d'abstinence néonatale)

En cas de symptômes préoccupants, consulter rapidement un professionnel de la santé.

Comportements

Pleurs inconsolables
Irritabilité
Tremblements
Difficultés à s'alimenter
Troubles du sommeil
Convulsions
Vomissements
Diarrhée
Succion excessive

Quoi faire ?

Adopter une voix douce, calme et chaleureuse
Offrir un environnement apaisant en limitant les stimuli extérieurs
Favoriser des contacts progressifs avec l'enfant
Privilégier des réveils en douceur
Utiliser de la musique douce et apaisante
Bercer l'enfant pour le sécuriser
Offrir une suce en cas de succion excessive

(D'Aoust, 2023; Gouvernement du Québec, 2019)

Mise en garde

La prochaine section portera sur des enjeux de développement potentiels que vous pourriez rencontrer quotidiennement avec un enfant bénéficiant de la protection de la jeunesse.

Ces impacts sont influencés par de nombreux facteurs (fréquence, récurrence, intensité de la situation de compromission).

À noter que ces impacts ne se limitent pas qu'aux enfants suivis en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

Défis possibles chez l'enfant

Ces difficultés ne définissent pas l'enfant. Avec un milieu stable, soutenant et stimulant, une évolution positive est possible.

Retards du développement



Association Emmanuel

Offre un accompagnement aux postulants qui souhaitent accueillir un enfant ayant des besoins particuliers. Ils offrent des services aux diverses étapes du processus de l'adoption.

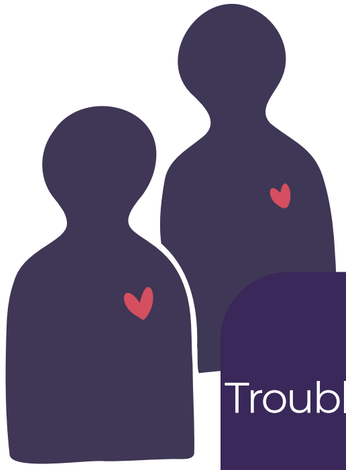
Exemples de difficultés ou de diagnostics possibles ;

- Trouble déficitaire de l'attention (TDA) avec ou sans hyperactivité (impulsivité et/ou opposition)
- Trouble du langage
- Retards du développement (global, cognitif, physique ou moteur)

Les expériences de négligence ou de maltraitance peuvent entraîner des retards du développement, des difficultés comportementales et psychologiques, ainsi que des enjeux sur le plan scolaire.

Un diagnostic peut uniquement être posé à la suite d'une évaluation complète par un.e professionnel.le qualifié.e.

(Clément et Dufour, 2019; Jones et al., 2020; Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), 2018)



Défis possibles chez l'enfant

Niveau personnel et/ou relationnel

Trouble de l'attachement

- Difficultés relationnelles
- Faible estime de soi

Traumatisme complexe

Troubles comportementaux et/ou psychologiques

- Difficultés dans la gestion des émotions
- Symptômes de stress post-traumatique

Difficultés dans la gestion des comportements

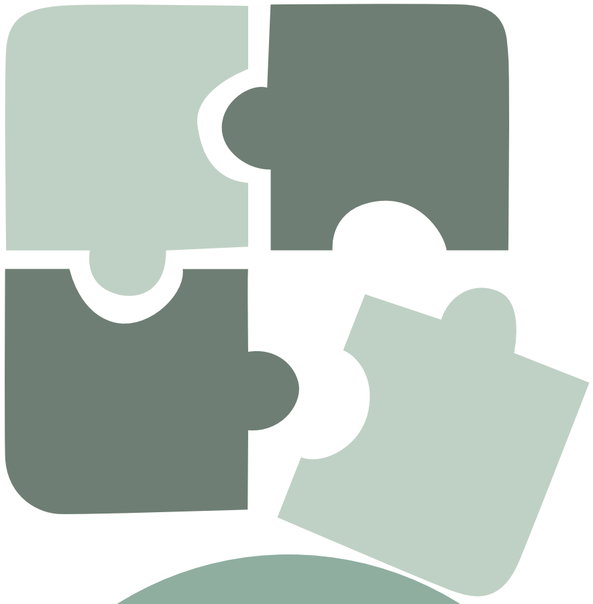
- Manifestation de comportements extériorisés (p.ex. agressivité, comportements sexuels inappropriés, vol ou vandalisme)

Ces manifestations ne sont pas toujours apparentes au moment du placement et peuvent émerger plusieurs années après l'adoption.

Manifestations quotidiennes (exemples);

- Difficulté à faire confiance
- Régressions émotionnelles
- Oppositions
- Réactions imprévisibles
- Crises qui peuvent semblées démesurées
- Régulation des émotions

(Brown et Bednard, 2006; Jones et al., 2020; Kolko, 2002; Lee et al., 2018; Lemelin et Tarabulsy, 2012; Gagné, 2020)



Le trauma complexe chez l'enfant

Définition de traumatisme complexe: L'exposition répétée ou prolongée d'un enfant à des traumatismes interpersonnels (p.ex. abus, négligence, violence) souvent impliquant une figure significative.

Manifestations possibles ;

- Difficultés à réguler les émotions
- Réactions de stress disproportionnées
- Régressions comportementales
- Difficultés relationnelles et/ou de confiance
- Comportements de contrôle, d'opposition ou de retrait OU au contraire
- Être très calme et restreindre ses expressions émotionnelles
- Contrôler ses comportements (conformité)
- Hypervigilance
- Nier ses besoins

Ces manifestations sont des stratégies d'adaptation développées par l'enfant pour se protéger.

(Collin-Vézina, s.d.; Grisé Bolduc, 2022)

Balado/Podcast
Le trauma complexe à l'enfance (Dose de psy: le podcast) (2023)





Webinaire- Les traumas complexes en petite enfance (Health Nexus Santé, 2024)

Formation par Delphine Collin-Vézina

Enfants et adolescents victimes de multiples traumatismes: comprendre la problématique pour mieux intervenir



BESOINS



BESOINS AFFECTIFS	BESOINS PHYSIQUES	BESOINS COGNITIFS
Avoir confiance, être réconforté, se sentir apprécié, être encouragé, être proche...	Manger, boire, dormir, bouger, être câliné, être proche...	Jouer, toucher à tout, explorer, lire, essayer par soi-même, être proche...

COMPORTEMENTS

Je te dis que je vis de la détresse quand...



L'ORIENTATION POSTURALE



LA POURSUITE VISUELLE



LA SUCCION



LA POURSUITE MOTRICE



L'AGRIPPEMENT



LES PLEURS

Peu importe l'âge que j'ai, ce sont des comportements qui signifient que j'ai besoin de toi pour me sentir en sécurité.

ATTACHEMENT



Tu pourrais...

- me prendre dans tes bras
- me parler
- nommer l'émotion que je vis
- te mettre à ma hauteur
- coller ta tête sur la mienne
- me regarder dans les yeux
- me sourire
- me chanter une chanson
- m'écouter
- mettre ta main sur mon épaule, mon dos
- me demander ce dont j'ai besoin

Avec ces gestes, tu prends soin de moi. Ça m'aide à me sentir en sécurité.

ÇA FAIT QUOI?

Lors d'un contact physique, le cerveau libère une grande quantité d'ocytocine (hormone de l'amour) et favorise la construction d'un lien de confiance.

Ce contact permet de se reconnecter à son enfant et de rétablir le lien pour qu'il se sente bien.

Quels gestes permettent à mon enfant de se sentir en sécurité ?

- *Je le regarde dans les yeux quand il me cherche.*

(Agir ensemble pour le développement des enfants, 2019)

PLEURS



12

Un enfant qui pleure ou qui chigne est un enfant qui parle!

Mais entre nous... est-ce qu'on peut se dire que ce n'est pas toujours facile à comprendre ?





Mes besoins de base ont été comblés?

Me réconforter ne veut pas dire que je vais arrêter de pleurer.

Accompagne-moi dans mes pleurs. Ainsi, je sais que tu es là pour moi.

ATTENTION !

Si tu es à bout de forces, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui peut prendre le relais ? Si non, il est quand même mieux que tu me déposes dans un endroit sécuritaire, comme mon berceau, et que tu t'éloignes quelques minutes !

Pour la majorité des bébés, les cris et l'agitation sont plus marqués au cours des trois premiers mois.

Souvent, on note un pic vers six à huit semaines.



Maintenant, c'est prouvé: le cerveau des bébés et des jeunes enfants n'est pas assez mature pour manipuler. Même pour les plus vieux, les pleurs sont généralement un message.

Comment est-ce que j'accompagne mon enfant dans ses pleurs?

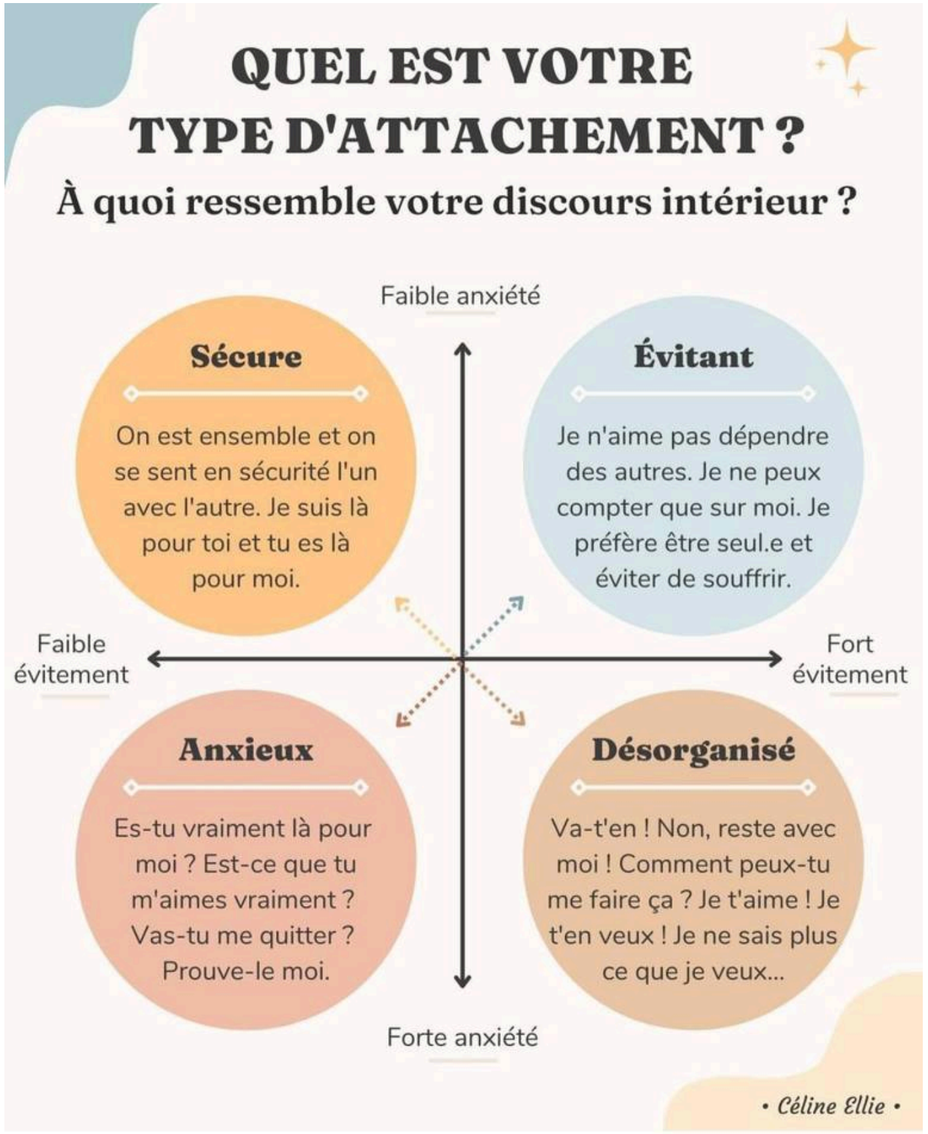
- *Je le berce en chantant.*

13

(Agir ensemble pour le développement des enfants, 2019)

L’attachement

Qu’est-ce qu’un **lien d’attachement** ?
Un lien affectif entre l’enfant et le.s donneur.s de soin et qui se construit dans les moments difficiles.



(Vallerant, s.d.)

L’attachement chez les enfants âgés entre 0-12 mois

Attachement sécure

- Le bébé pleure pour signaler un besoin
- Se calme facilement
- Fixe le regard, sourit, babille
- Se laisse consoler



L’attachement se crée en étant **constant**.

- Décoder les pleurs de l’enfant et répondre à son besoin le plus rapidement possible
- Avoir des routines prévisibles
- Contacts chaleureux et rassurants
- Regards, sourires, voix douce (réconfortant pour le bébé)



(Équipe Naître et grandir, 2021)

L’attachement chez les enfants âgés entre 1-3 ans

Attachement sécure
L’enfant :

- Cherche l’adulte lorsqu’il a besoin de réconfort
- Tolère mieux les séparations (avec soutien)
- Explore puis, revient vers l’adulte pour se rassurer
- Imite l’adulte
- Exprime ses émotions (p.ex. crise - n’a pas peur de se faire punir pour l’expression de ses émotions)

Ce qui aide à construire ce lien de confiance

- Routines stables
- Prévisibilité de l’adulte
- Réponses cohérentes et conséquences logiques
- Validation des émotions
- Retour de l’adulte après chaque séparation
- Présence de l’adulte lors des crises





(Équipe Naître et grandir, 2025; Lemieux, 2013)

L’attachement chez les enfants âgés entre 3-5 ans

Lien sécure

- Utilise l’adulte comme base pour explorer
- Exprime ses émotions avec des mots (parfois plus difficile lors de crises)
- Commence à résoudre des conflits avec aide
- Montre de l’empathie envers les autres

Ce qui aide

- Constance des règles
- Routines claires
- Réparations après un conflit
- Mots pour nommer les émotions
- Disponibilité émotionnelle de l’adulte
- Valorisation de l’enfant

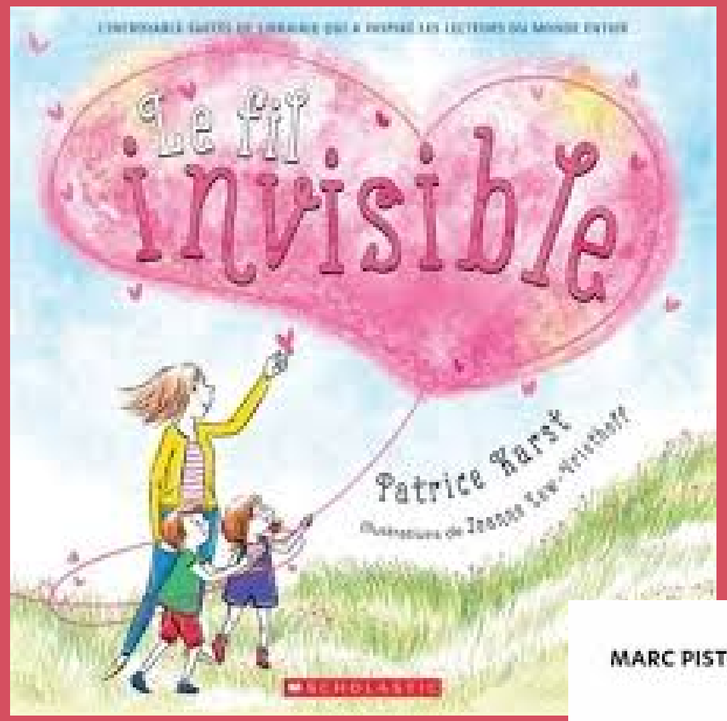


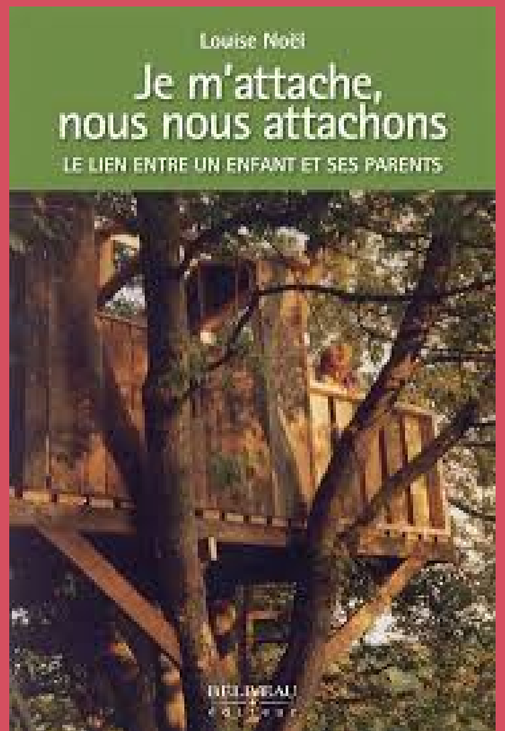




(Gaumont, 2020; Lemieux, 2013)


NOUVEAUTÉ
L'attachement,
un départ pour la vie
Yvon Gauthier · Gilles Fortin · Gloria Jeliu


Le fil invisible
Patrice Karst


Louise Noël
Je m'attache,
nous nous attachons
LE LIEN ENTRE UN ENFANT ET SES PARENTS


MARC PISTORIO
Parent
sécurisant,
enfant
sécurisé
Pour une
parentalité
sur mesure
edito


Dr Daniel J. Siegel et Tina Payne Bryson
L'attachement
Comment créer ce lien
qui donne confiance
à votre enfant
pour la vie
SAINTJEAN

Conflit de loyauté chez l’enfant

Le conflit de loyauté survient lorsqu’un enfant ressent qu’il doit choisir, consciemment ou non, entre minimalement deux figures d’attachement.

Ce conflit peut émerger lorsque l’enfant éprouve de l’attachement envers sa famille d’accueil tout en conservant un lien affectif avec sa famille biologique.

Un enfant peut aimer plusieurs personnes à la fois. Reconnaître toutes ses appartenances favorise sa sécurité émotionnelle.

Manifestations possibles

- Ambivalence affective
- Régressions comportementales
- Difficulté à exprimer ses émotions
- Peur de « trahir » une figure parentale

Ce qui peut aider l’enfant ;

- Nommer et valider ses émotions, sans le forcer ;
- Éviter les comparaisons ou les jugements envers les parents biologiques ;
- Offrir un cadre sécurisant, stable et prévisible ;
- Rassurer l’enfant sur la permanence du lien avec vous

(Chateauneuf et al., 2021; Filion, 2026)

Attitudes et habiletés parentales

Tester les limites parentales est souvent lié à une recherche de sécurité de la part de l'enfant.

Attitude parentale à privilégier en contexte de possible troubles d'attachement

- Noter les comportements répétitifs
- Maintenir une présence stable, prévisible et chaleureuse envers l'enfant et cela, même face au rejet
- Favoriser des routines rassurantes et un environnement stable

- Être encadrant avec l'enfant
- Laisser de l'espace à l'enfant pour explorer et apprendre à exprimer ses émotions
- Établir des limites claires (sans être trop autoritaire)
- Faire preuve d'écoute
- Donner des conséquences logiques
- Renforcement positif

(Équipe Naître et grandir, 2021 ; Équipe Naître et grandir, 2025; Gaumont, 2020 ; Lemieux, 2013)

Outils et lectures suggérées

Vous pouvez aussi en parler avec des personnes qui peuvent vous supporter. L’échange demeure l’outil de prédilection.

Profitez au maximum de la présence des différents intervenant.e.s connaissant l’enfant pour vous épauler et vous suggérer des pistes d’intervention et des outils.

Ce qui déclenche les comportements de colère chez les enfants



La honte

La culpabilité

Une tâche trop difficile

Les déceptions

L'impression d'être moins bon que les autres

La jalousie

Ne pas obtenir ce que l'on désire

L'impression de ne jamais réussir ou d'être à la hauteur

L'injustice

Se faire reprocher quelque chose

Le jugement des autres

L'intimidation vécue

La faim ou le manque de sommeil

Se faire dire non

Carol-Anne Veilleux, psychoéducatrice

La jalousie

La culpabilité

L'impression d'être moins bon que les autres

La faim ou le manque de sommeil

Les déceptions

La honte

Le jugement des autres

Se faire dire non

Une tâche trop difficile

Ne pas obtenir ce que l'on désire

L'impression de ne jamais réussir ou d'être à la hauteur

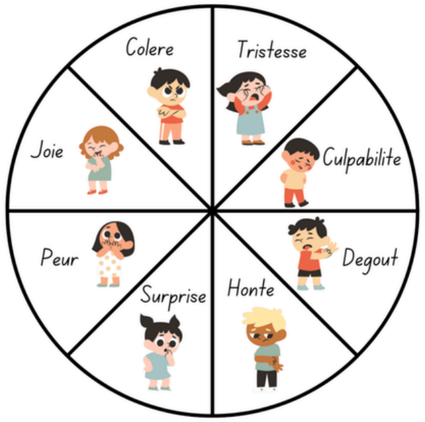
L'injustice

L'intimidation vécue

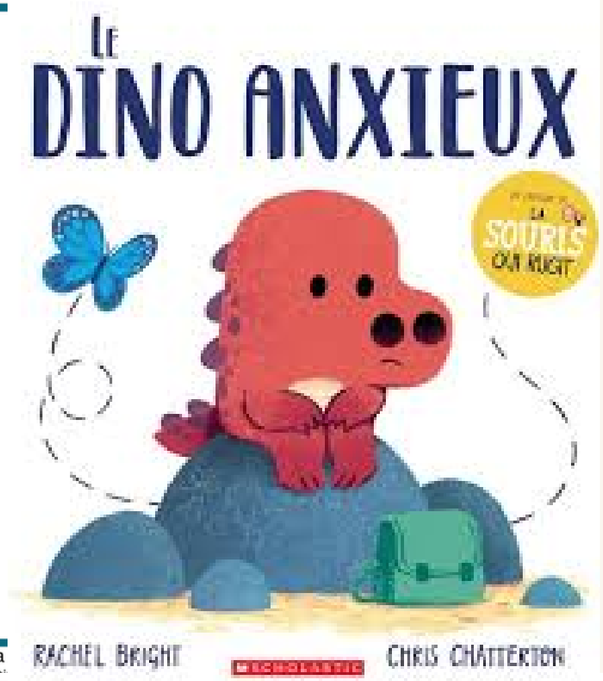
Nom_____

La roue des émotions

Comment te sens-tu ? De quoi as-tu besoin ?



Papa





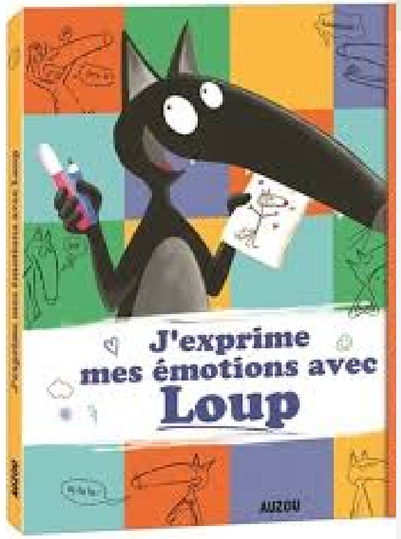


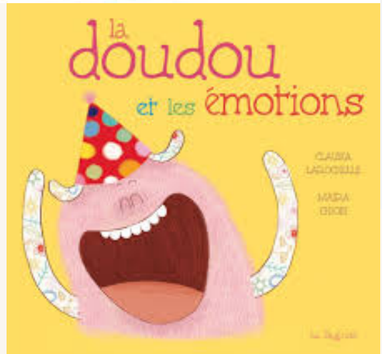


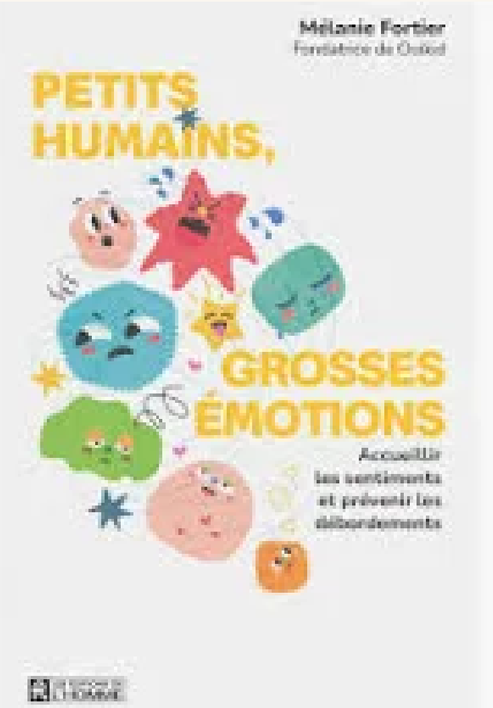
Demander de l'aide/ parler avec quelqu'un	Chanter	Danser	Malaxer une balle anti stress, de la pâte à modeler	Souffler (dans une paille, sur une plume...)	Faire un câlin	Penser aux trois meilleurs moments de la journée
Pleurer	Marcher ou courir dehors	Sauter et m'étirer	Colorier un mandala/ dessiner l'émotion	Ecouter de la musique	Me masser (ou demander un massage)	Imaginer trois solutions à mon problème
Crier	Penser à un lieu qui m'apaise	Ecrire une lettre/ un mot	Me souvenir d'une réussite, d'une fierté	Penser à 5 preuves d'amour ou amitié reçues	Boire de l'eau fraîche	Sentir une odeur que j'aime
Exprimer mes émotions avec des mots	Sourire devant un miroir/ rire	M'imaginer en présence de quelqu'un qui tient à moi	Répertorier mes forces et qualités	Fermer les yeux et compter à rebours de 10 à 0	Toucher une matière douce, caresser un animal	Me mettre sur la pointe des pieds et redescendre plusieurs fois

apprendreaeduquer.fr













Outil pictogrammes

Site web
lespictogrammes
éducatout
FDMT



PSYCHOÉDUCATION

LES TRANSITIONS



JETEZ UN COUP D'ŒIL !

1) ROUTINES

2) LA CONSTANCE

3) REPÈRES TEMPORELS

4) REPÈRES VISUELS

5) FÉLICITATIONS

COMMENT PRÉPARER LES TRANSITIONS

Certains enfants gèrent difficilement les transitions ou les changements d'activités dans leur routine.

En effet, lors des transitions vers une nouvelle activité ou le début d'une tâche à faire, l'enfant peut vivre plusieurs types d'émotions, surtout lorsque l'activité en cours est agréable et plaisante pour l'enfant.

1) LES ROUTINES

Une partie des besoins essentiels de votre enfant (sommeil, soins d'hygiène, repas, etc.) sont comblés par les routines. Mais les routines vont au-delà des soins physiques. Grâce à elles, votre enfant se sent rassuré, apprend à prendre soin de son corps et à s'affirmer.

Les routines clairement établies rassurent l'enfant, car elles lui permettent de savoir ce qui va arriver et de se situer dans le temps. Par exemple, la routine du dodo peut aider l'enfant à s'endormir, car il faut être à la fois calme et en pleine confiance pour se laisser aller au sommeil. Lorsqu'un enfant connaît les étapes de la routine qui précède le dodo, il s'endort plus facilement, car il se sent en sécurité.

Ainsi, l'enfant tolère plus facilement les transitions, car elles sont planifiées et anticipées!

Selon l'âge de l'enfant, les routines quotidiennes peuvent prendre jusqu'à 40 % du temps.



2) LA CONSTANCE

La constance avant tout ! Faites de votre mieux pour assurer la constance des aspects essentiels des routines (par exemple l'heure du lever et du coucher), et vous réduirez le nombre d'ajustements d'horaire pour vos enfants.



3) REPÈRES TEMPORELS

Aviser un peu à l'avance qu'une transition est à venir. Parfois, un simple rappel verbal du temps restant suffit. Par exemple: Il te reste 15 minutes avant le départ. Il te reste 10 minutes avant le départ. Il te reste 5 minutes. Il te reste 2 minutes., etc.

4) REPÈRES VISUELS

Parfois, l'utilisation d'un support visuel est indispensable. L'utilisation d'une minuterie permettrait à l'enfant de voir combien de temps il reste à son activité. Ainsi, il comprendra mieux la consigne.

5) FÉLICITATIONS

Lorsque vos enfants effectuent une transition harmonieuse ou font ce que vous leur avez demandé, montrez-leur que vous l'avez remarqué ! Félicitez-les, donnez-leur un «high five» ou organisez une activité spéciale pour les encourager à persévérer dans leur bon comportement!

Informations tirées de Naître et Grandir

Fait par Marie-Pier Mantha, psychoéducatrice

Marie-Pier Mantha, psychoéducatrice

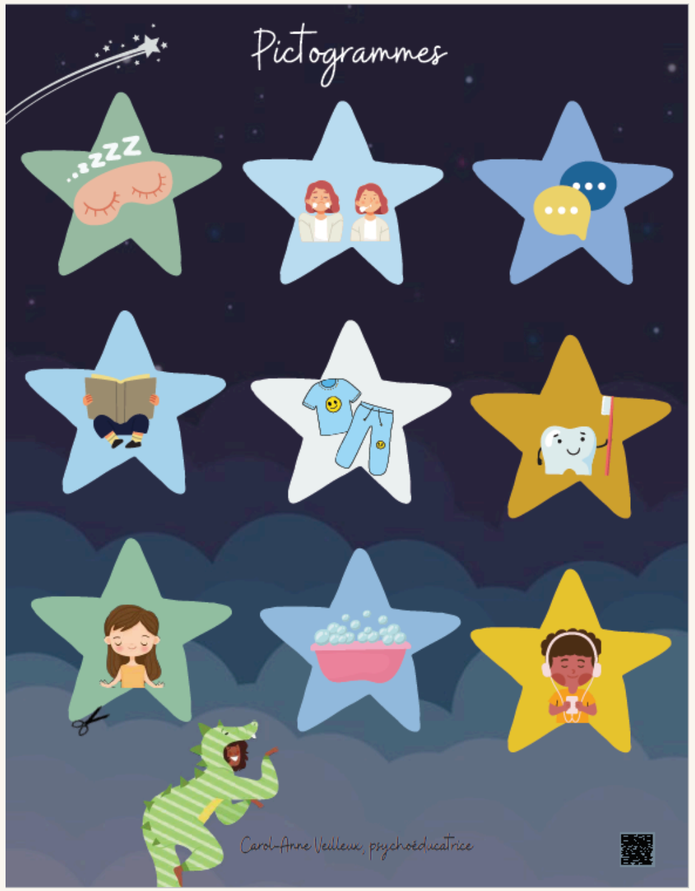

MA ROUTINE DU MATIN
TOILETTE
HABILLER
LIT
DEJEUNER
DENTS
VESTE & CHAUSSURE
SAC À DOS


MA ROUTINE DU SOIR
BAIN
DENTS
TOILETTE
PYJAMA
HISTOIRES
CÂLINS
LUMIÈRE


Ma routine du matin
Tâche 1
Tâche 2
Tâche 3
Tâche 4
Ma routine du soir
Tâche 1
Tâche 2
Tâche 3
Tâche 4


MA ROUTINE
MATIN
A FAIRE
Je me lave les mains
Je me brosse les dents
Je prends mon petit déjeuner
Je m'habille
Je mets mes chaussures
Je suis prête !
FAIT
Je me lève
Je vais aux toilettes
SOIR
A FAIRE
Je me brosse les dents
Je lis une histoire
Je fais un câlin à Maman et Papa
Je suis prête pour dormir
FAIT
Je prends ma douche
Je mets mon pyjama
Je vais dîner
Je vais aux toilettes


1
2
3
4
5
Ma routine de sommeil
Carol-Anne Veilleux, psychoéducatrice


Pictogrammes
Carol-Anne Veilleux, psychoéducatrice


Pictogrammes personnalisés
Carol-Anne Veilleux, psychoéducatrice

PRÉPARATION À L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

Le singulier est utilisé dans cette section mais sachez qu'il vous est possible de faire une demande afin d'accueillir plus d'un enfant (soit une fratrie).

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Réalisé par Daphné Larivière,
dans le cadre d'un stage à la maîtrise en travail social

Responsabilités du parent d'accueil pour un attachement sécurisé

Parent d'accueil

Besoin de réalisation de soi
Désir de fonder une famille versus sentiment d'imposteur, neutralité émotionnelle.

CHOC - 3 jours

- Prouver sa compétence ; disciplines, limites, règles, demandes claires
- Distraire l'enfant pour lui occuper l'esprit (sans le surstimuler ou l'exciter)
- Offrir une réponse chaleureuse et rapide aux besoins de base pour prouver la fidélité
- Rester calme et doux
- Le protéger de tout stress inutile



Enfant

Besoin physiologique
Alimentation, sommeil, hygiène
L'enfant doit s'apaiser

Besoin d'estime
Doute sur ses compétences et connaissances comme parent
Recherche d'appréciation
Réalise ne pas se sentir comme le véritable parent
En mode observation de l'enfant

APPRIVOISEMENT - 3 semaines

- Routine claire, constante et cohérente
- Seuls les donneurs de soins répondent aux besoins de base, si possible les 2 ensemble
- Ne pas inclure la fratrie dans les soins, mais peut servir de modèle ou pour s'amuser
- Rester à la maison, éviter les sorties
- Ne pas laisser l'enfant seul submergé par ses émotions
- Répéter des mots apaisants pour le rassurer et nommer les émotions vécues par l'enfant
- Prévoir des moments calmes, sans interaction
- Stimulation sensorielle (musique, texture, couleur, massage)
- Jeux calme, lire des histoires expressives, bercer
- Utiliser des pictogrammes
- Chercher le contact visuel
- Être sensible sans être trop insistant et envahissant, intrusif émotionnellement ou physiquement



Besoin de sécurité
Stabilité, prévisibilité, routine, encadrement
L'enfant est en survie, en observation et méfiant

Besoin d'estime
Besoin d'être validé face à son rôle et l'expérience vécue
Apprend à connaitre l'enfant
Mixte d'émotions intenses

ADAPTATION - 3 mois

- Diviser progressivement les soins entre les donneurs de soins, même si enfant proteste
- Être empathique, mais ferme
- Répéter des phrases rassurantes, nommer que vous serez protégeant envers lui
- Être chaleureux sans être trop intrusif, augmenter tranquillement les gestes affectifs
- Refléter les émotions vécues, les normaliser avec lui
- Prévenir le stress inutile
- Apaiser avant de punir
- Enseigner comment jouer (jeux interactifs pour son développement)
- Introduction des figures d'attachement secondaires (sans donner de soins) toujours en votre présence
- Peut débuter les petites sorties progressivement



Besoin physiologique + sécurité
L'enfant doit être sécurisé face à l'ensemble de ses besoins afin de progresser sur le plan affectif

Réalisé par Daphné Larivière,
dans le cadre d'un stage à la maîtrise en travail social
(suite)

Besoin d'affection
Recherche de reconnaissance
Recherche de réciprocité du lien d'attachement
Questionnement sur le lien avec l'enfant
Souhaite un lien de filiation avec l'enfant

ATTACHEMENT - 9mois

- Niveau 1 Parent: S'attache au concept de père / mère, mais demeure méfiant. L'attachement est réel, mais l'enfant ne se sécurise pas facilement. La confiance est de plus en plus établie.
- Niveau 2 Maman / Papa : L'enfant reconnait SON parent. L'attachement est physique et sensoriel
- Saisir les défis d'attachement de l'enfant et lui enseigner tranquillement le style sécurisé
- Commencer des mini-sevrages par étapes.
- Privilégier des objets de support visuel et sensoriel : chaise berçante, photo, pictogramme, porte-bébé, objet avec le nom de l'enfant
- Continuer les stratégies qui ont fonctionné au préalable.
- Prévoir environ 6 mois pour consolider le lien établi



Besoin d'affection, d'affiliation
Développer un sentiment d'appartenance, des liens affectifs, faire partie d'une famille

Besoin de réalisation de soi
Trouver un sens à la vie
Désir de se projeter à long terme

SEVRAGE - 3 semaines

- Utiliser des objets de transition (ex.: toutou) dans le but d'aider l'enfant à acquérir la permanence de l'objet et de penser à vous lors des départs
- Faire des choix en fonction de la stabilité de lieux et de personnes (école, CPE, éducatrice, etc.)
- Familiariser l'entourage et les nouveaux milieux aux concepts-clés de la normalité adoptive
- Apprendre à l'enfant comment survivre à l'extérieur ; lui permettre de découvrir, explorer, dépasser ses peurs, acquérir des compétences



Besoin d'estime
Développer son estime, une image positive de soi, une confiance, consolider la sécurité affective

Besoin de réalisation de soi
Attachement mutuel plus fort
Désir de fonder une famille comblé

ÉQUILIBRE - 1 an



- Rattrapage de la plupart des retards
- Ne pas oublier que le développement n'est pas toujours linéaire, il peut avancer à grands pas et régresser
- Garder en tête les besoins sophistiqués, même s'ils ne sont plus apparents au quotidien
- Continuer de mettre en place les facteurs de protections qui ont fait leurs preuves lors des phases précédentes

Besoin de réalisation de soi
Développer son plein potentiel, s'épanouir, trouver un sens à la vie

Réalisé par : Daphnée Larivière, stagiaire à la maîtrise en travail social
La théorie des besoins, la pyramide de Maslow /Lemieux, J. (2016) L'Adoption: Mieux vivre les trois premières années après l'arrivée de l'enfant

Présentation du profil de l’enfant

Lorsque l’intervenant.e adoption vous présentera le profil de l’enfant. Poser toutes vos questions. Vous pourrez prendre un temps de réflexion puisqu’il s’agit d’une décision importante.

Si le profil de l’enfant ou le projet suscite un inconfort, il est important d’en discuter avec l’intervenant.e adoption.

Intégration graduelle de l’enfant à votre domicile

Pour un enfant **(2-5 ans)**, le processus d’intégration est d’une durée d’environ 2 semaines.

Pour un nourrisson **(0-18 mois)**, l’intégration chez vous se fait généralement plus rapidement.

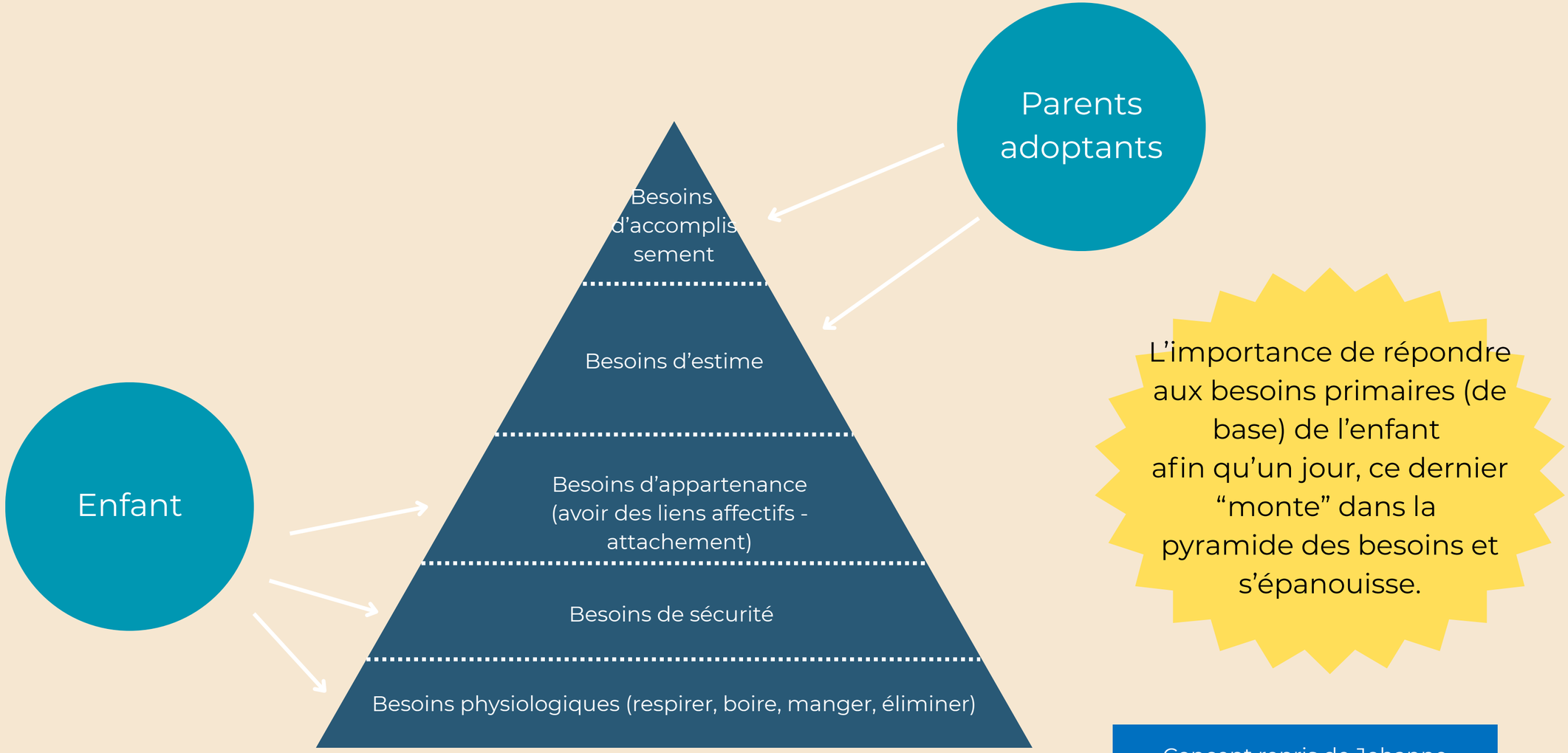
Idéalement, il vous sera proposé de rencontrer l’enfant pour la première fois directement chez la famille d’accueil, si ce dernier fait l’objet d’un tel type de placement (régulière ou de dépannage) ou/et dans le milieu de vie où il se trouve. Ces rencontres seront élargies et ajustées selon les réactions de l’enfant.

Vous pourriez constituer un album photo que l’enfant pourra consulter lors de vos absences, lui remettre une peluche avec votre odeur afin d’établir des repères à l’enfant.

Le respect du rythme de l’enfant reste la priorité et les intervenant.e.s se fient sur les signaux de l’enfant en ce sens.

Lorsque l’enfant intègrera à temps plein dans votre famille, l’intervenant.e en adoption vous remettra une lettre à envoyer au RQAP pour obtenir les prestations pour le congé parental.

La pyramide des besoins de Maslow



L'importance de répondre aux besoins primaires (de base) de l'enfant afin qu'un jour, ce dernier "monte" dans la pyramide des besoins et s'épanouisse.

Concept repris de Johanne Lemieux dans son livre: La normalité adoptive (p.43)

À noter: Si jamais l'enfant est hébergé au préalable dans un autre type de famille d'accueil (de dépannage/régulière), il est essentiel de poser quelques questions à cette famille afin de bien comprendre les besoins et les préférences de l'enfant. Cela peut vous aider à créer une liste de matériel à se procurer pour l'arrivée de l'enfant à votre domicile.

La fiche d'identification (comprenant p.ex. professionnels impliqués, date de naissance, nom complet de l'enfant et des parents, forces et défis de l'enfant, etc.), vous sera remis lors de l'intégration.

Cela peut être rassurant pour l'enfant qui se retrouve dans un autre milieu (p.ex. routine, sommeil, alimentation).

À la prochaine page se trouve une liste de questions que vous pouvez poser à la famille d'accueil pour ensuite, achetez le matériel nécessaire pour l'enfant.

Questions	Réponses
Santé et besoins particuliers	
L’enfant prend-il un médicament ? Si oui, à quelle heure et sous quelle forme ?	
A-t-il des suivis médicaux ou des rendez-vous à venir (CLSC, hôpital, orthophonie, autres) ?	
A-t-il des allergies (alimentaires, médicamenteuses, environnementales, cutanées) ?	
Y a-t-il des éléments à surveiller (eczéma, asthme, constipation, coliques, autres) ?	
Soins quotidiens et hygiène	
Quelle crème ou lotion et écran solaire utilisez-vous pour sa peau (ex. Eczéma, sécheresse, marques particulières) ?	
Quel détergent à lessive vous utilisez pour laver le linge de l’enfant ?	
L’enfant aime-t-il ou craint-il l’eau, le bruit du bain ou du séchoir ?	
Quels produits utilisez-vous pour le bain (shampoing, savon) ?	
Alimentation et routines	
Quel type de formule lactée l’enfant boit, à quelle fréquence et combien de millilitres ?	
Quelle marque de biberons vous utilisez ?	
A-t-il déjà introduit certains aliments solides (si bébé 6 mois+) ? Pouvez-vous dresser une liste des aliments introduis ? Avez-vous introduit certains allergènes (œufs, beurre d’arachides, sésame, etc.) ? Quels sont ses aliments préférés ou refusés ? A-t-il eu des réactions allergiques à certains aliments ?	
Est-ce que l’enfant s’alimente seul ?	

Sommeil et apaisement	
Qu’est-ce qui aide à l’apaiser (ex. Musique douce, balancement, bruit blanc, veilleuse, chanson, bercement) ?	
A-t-il peur du noir, des portes fermées, ou a-t-il besoin d’un objet réconfortant pour s’endormir ?	
Quels sont les habitudes de sommeil de l’enfant ? • Fait-il des siestes pendant la journée ? • Quelle est votre routine de sommeil avec l’enfant ? (ex. Bain, lumières tamisées, lecture d’un livre, etc.) • Vers quelle heure a-t-il tendance à s’endormir et se réveiller ? • Dort-il avec un “sleep sack”, un toutou, une couverture (mousseline) ?	
Matériel	
Est-ce que l’enfant a une suce ? Si oui, quelle marque et quelle taille ?	
Quelle taille de vêtements et de souliers l’enfant porte ?	
Quelle marque et quelle taille de couches l’enfant porte ?	
Visites supervisées	
Quelle est votre routine avec l’enfant avant et après les visites supervisées ?	
Qu’est-ce que vous amenez pour l’enfant pour les visites supervisées ?	
Communication avec les parents	
Comment se passe vos communications avec les parents biologiques ?	

Matériel pour accueillir un enfant

Si vous avez un réseau de soutien, vous pouvez leur demander de vous aider à vous préparer puisque l'arrivée de l'enfant peut se précipiter rapidement.

Débuter avec le matériel essentiel pour l'arrivée de l'enfant. Vous pourrez par la suite bonifier.

Il peut être difficile de se préparer à l'arrivée de l'enfant en ayant peu d'information sur le profil. Demander à l'intervenant.e adoption les façons de vous préparer en vertu de l'arrivée de l'enfant.

0-6 mois

Moïse

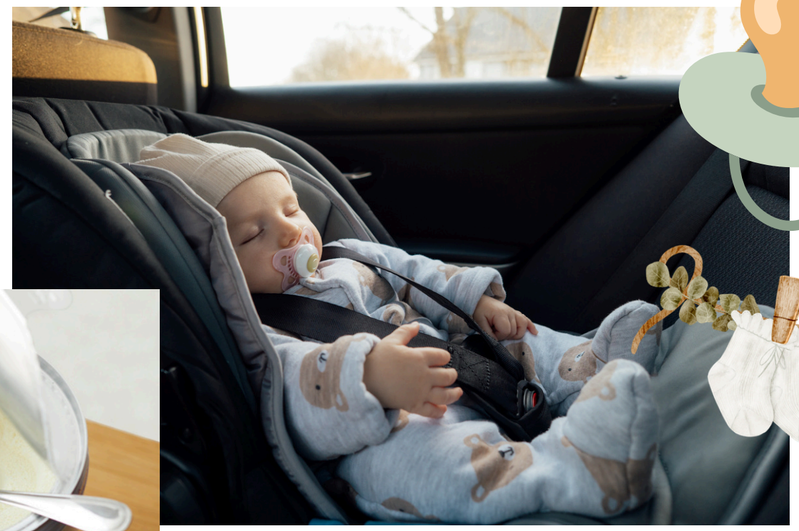


OU

Bassinette







Siège d’auto











6-12 mois

















12-24 mois























2-5 ans



OU













Quoi avoir dans un sac à couche (0-6 mois) ?

- Lait (formule lactée)
- Carte d’assurance maladie de l’enfant
- Biberon
- Suce (au besoin)
- Couches
- Lingettes (wipes)
- Vêtements de rechange
- Quelques jouets (p.ex. livres, hochets, etc.)

L’intervenant.e de l’enfant peut demander, lorsqu’elle fait le plan d’intervention avec les parents, d’amener le nécessaire pour l’enfant lors des visites. Il est tout de même recommandé que la famille d’accueil amène leur sac à couche en cas d’oubli de les parents.



Quoi avoir dans un sac à couche (6-24 mois) ?

- Lait (formule lactée)
- Eau/Jus/Collations
- Carte d’assurance maladie de l’enfant
- Biberon et/ou verre à bec
- Suce (au besoin)
- Couches
- Lingettes (wipes)
- Vêtements de rechange
- Quelques jouets adaptés à l’âge (p.ex. livres, casse-tête).

L’intervenant.e de l’enfant peut demander, lorsqu’elle fait le plan d’intervention avec les parents biologiques, d’amener le nécessaire pour l’enfant lors des visites. Il est tout de même recommandé que la famille d’accueil amène leur sac à couche en cas d’oubli des parents.


LAURENCE
PERNOUD 2024
J'élève mon enfant
le livre préféré des parents
N°1
des ventes


Dr. Philippe
GRANDSENNE
BÉBÉ DIS-MOI
QUI TU ES


Mikael MICUCCI
Dr Pierre-Eugène LHUILLIER
le guide du
JEUNE PAPA
Toutes les questions que se pose un homme
avant, pendant et après la naissance


INSPQ
Mieux vivre
avec notre
enfant
de la grossesse à deux ans
2025
Québec

La recommandation d’une période de «cocooning»

Le «cocooning» représente le fait que la famille d’accueil **limite grandement** leurs sorties, la présence de visiteurs à leur domicile et que les soins de l’enfant sont donnés principalement par elle.

Cela serait dans une visée de développer le lien d’attachement sécurisant et d’offrir une stabilité à l’enfant à son arrivé au sein de votre famille et de permettre une intégration en douceur.

(Chismas, s.d.)

La DPJ se base sur votre jugement.

La notion de «cocooning»

Quelles sont les recommandations professionnelles ?

Il est certain que la situation varie selon l'âge et le contexte dans lequel l'enfant arrive dans votre foyer (p.ex. enfant naissant VS un enfant ayant vécu de nombreux déplacements).

Les recommandations sont que VOUS seuls effectuiez les soins de l'enfant ;

- donner le biberon, le nourrir;
- faire les changements de couche;
- donner le bain, etc.

La notion de «cocooning»

Comment l’expliquer à votre réseau ?

Référence vers le livre La normalité adoptive (Johanne Lemieux) Lettre pour les grands-parents (p.243-250).

Le port du porte-bébé peut être une alternative pour apaiser l’enfant (qui sent votre odeur, chaleur, voix) et aussi pour vous, si vous souhaitez que votre entourage soit moins enclin à prendre l’enfant.

Expliquez à l’entourage que **l’enfant est en grande période d’adaptation** et qu’il a besoin de **repères**, de **stabilité** et qu’on **respecte son rythme**.

Le gardiennage

Rappelez-vous que cet enfant a besoin de stabilité. Suite à son arrivée, il demeure préférable d'éviter de faire garder à moins de nécessité. Par la suite, tenter de trouver des gardiennes qui lui seront significatives.

La DPJ se base sur votre jugement.

Il n'y a pas de règle préétablie au niveau des personnes qui peuvent garder ou du temps de gardiennage.

Le gardiennage est **à votre discrétion**.

La personne qui gardera l'enfant n'est pas obligé d'avoir fait son cours de RCR toutefois, dépendamment de la situation de l'enfant (p.ex. risque d'étouffement, née prématurément), il revient à vous de déterminer la pertinence.

Si le gardiennage est sur une longue période, il serait toutefois préférable que la personne ait son cours de RCR.

PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES



FAMILLE BIOLOGIQUE/ D'ORIGINE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Profil et caractéristiques des parents biologiques (d'origine) de l'enfant

Les parents peuvent donner leur accord pour que leur enfant soit confié en ressource de type familial mais habituellement il s'agit de situation judiciarisée.

Lors de leur enfance, les parents de l'enfant peuvent eux-mêmes avoir été victimes

- Enjeux sociaux ;
- Enjeux psychologiques ;
- Maltraitance, négligence et/ou abus ;
- Antécédents avec la DPJ dans leur jeunesse ou implication des services en protection pour les autres enfants de la famille.

Certains parents ont des difficultés personnelles qui nuit à leur capacité parentale. Ils peuvent avoir ;

- Situations d'instabilité au niveau du logement, de leur revenu, réseau de soutien limité ;
- Enjeux au niveau de la relation conjugale (p.ex. violence conjugale, dynamique conflictuelle) ;
- Consommation (drogues, alcool) ;
- Troubles de santé mentale (p.ex. dépression, troubles de personnalité, troubles cognitifs).

Parfois plusieurs problématiques sont présentes.

À noter que certaines personnes peuvent présenter des traits en santé mentale, mais n'ont pas toujours un diagnostic émis par un professionnel.

(Chateauneuf, 2015; Coalition des familles LGBT+, 2020; Hélie et al., 2022)

La mère biologique de l’enfant accueilli peut demander de fournir son lait maternel.

Il s’agit d’un droit parental donc il est impossible pour la famille d’accueil de refuser cette demande sauf…

La DPJ peut contester cette demande à la Cour de la jeunesse (saisir le Tribunal) s’il y a des raisons de croire qu’il y aurait des **enjeux pour la santé de l’enfant**.

Les motifs pouvant aussi être dans les situations de négligence parentale où l’intervenant.e de l’enfant aurait des craintes au niveau de la salubrité du logement et l’entreposage du lait maternel ou alors pour un parent biologique qui consomme ou prend de la médication déconseillée lors de l’allaitement.

Comment cela pourrait prendre forme:

La mère biologique peut tirer son lait et le fournir à la famille d’accueil banque mixte. De plus, elle pourra allaiter son enfant lors des visites.



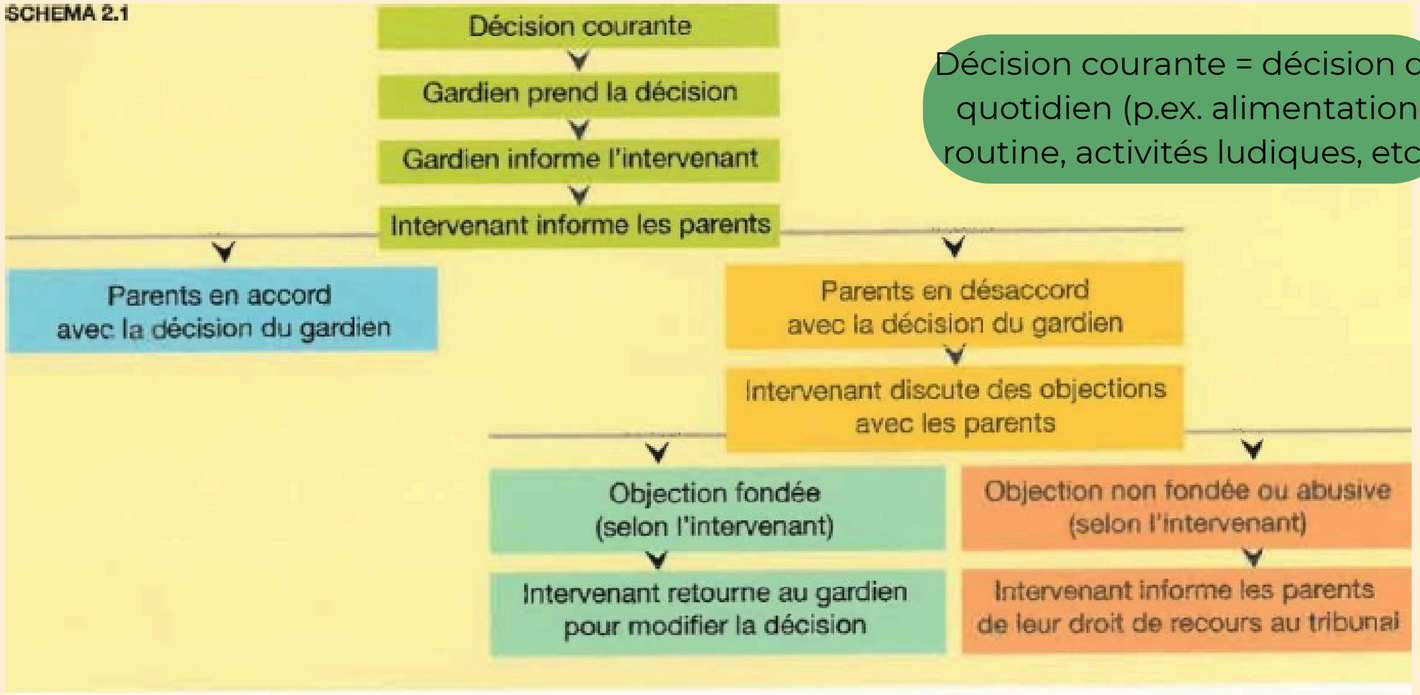
LES INTERACTIONS ET LA COMMUNICATION



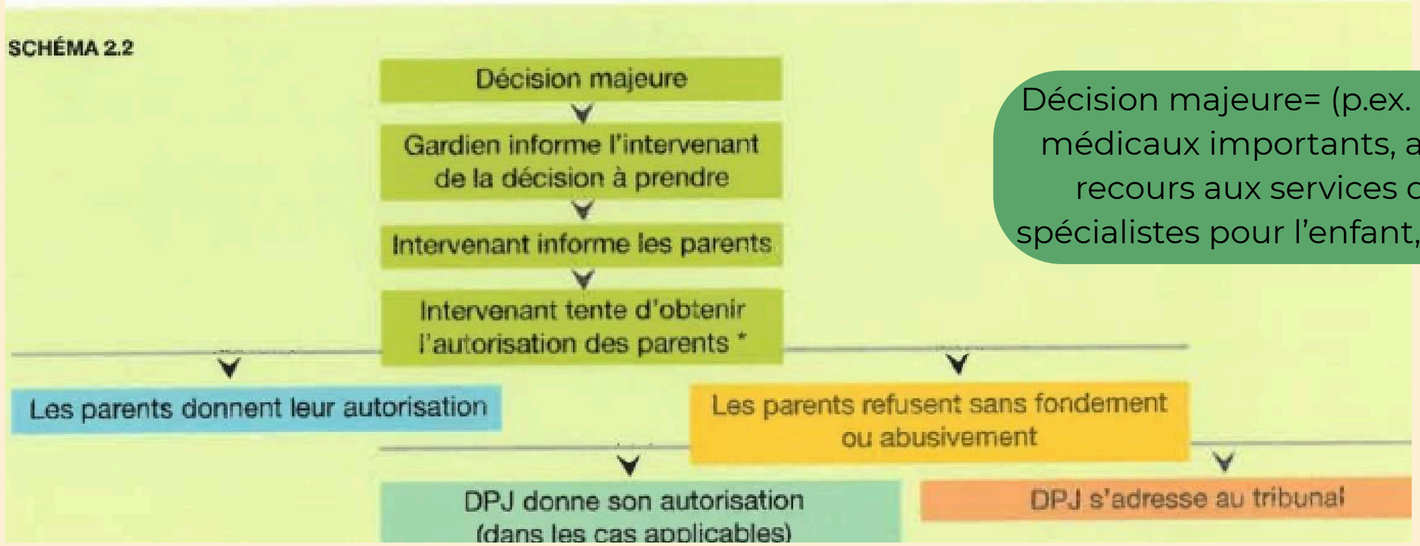
FAMILLE BIOLOGIQUE & FAMILLE D'ACCUEIL BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Processus à suivre par la famille d'accueil de type banque mixte et les intervenant.e.s lors de la prise de décisions en contexte de protection de la jeunesse



Décision courante = décision du quotidien (p.ex. alimentation, routine, activités ludiques, etc.)



Décision majeure= (p.ex. soins médicaux importants, avoir recours aux services de spécialistes pour l'enfant, etc.)

Toute décision qui relève de l'autorité parentale devra d'abord faire l'objet d'approbation (p.ex. vaccin, voyage).

Cela devra d'abord être validée par l'intervenant.e de l'enfant ou par l'urgence sociale (soir/fin de semaine) (819-776-6060).

(CISSSO, 2023)



Droit parental : Être informé.e du lieu de résidence de son enfant

Les parents peuvent avoir, s'ils en font la demande auprès de l'intervenant.e de l'enfant, vos coordonnées (adresse du domicile et votre numéro de téléphone).

S'il s'agit de parents ayant des antécédents judiciaires où la DPJ s'inquièterait pour votre sécurité, une demande de restriction aux informations (concernant vos coordonnées) peut être demandée au Tribunal unifié de la famille division jeunesse. Or, il doit y avoir des motifs valables devant la Cour pour la restreinte de ces informations puisqu'il s'agit d'une atteinte aux droits parentaux.

Il faut savoir que les parents de l'enfant ne peuvent se présenter à votre domicile à moins d'une entente avec l'intervenant.e de l'enfant. En aucun cas, vous ne pouvez autoriser des contacts avec l'enfant à moins que cela soit spécifié par l'intervenant.e.

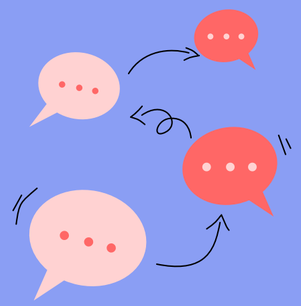
Si la situation se présente, il est important d'aviser l'intervenant.e de l'enfant dans les plus brefs délais ou l'urgence sociale (en dehors des heures de bureau)
819-776-6060.

Si les parents a une interdiction ou une suspension de contacts avec l'enfant et se présente à votre domicile. Vous pouvez contacter l'urgence sociale et, si votre sécurité es menacée, contacter les policiers.

Tout d’abord, en tant que famille d’accueil banque mixte, il est important de tenter de comprendre la réalité vécue par les parents.

Il s’agit de parent.s vulnérable.s et vous devez tenir compte que les émotions vécues, si elles se manifestent négativement, ne sont pas dirigées envers vous mais plutôt envers les circonstances menant au retrait de l’enfant. Invitez alors les parents à discuter avec l’intervenant.e de l’enfant.

Démontrez de l’empathie et de la bienveillance envers les parents de l’enfant pourraient être bénéfiques (diminution conflit de loyauté, relation positive, estime et création identitaire de l’enfant).



Devez-vous engager la conversation avec les parents ou attendre que la famille fasse les premiers pas ?

Vous pouvez bien sûr entamer un échange avec les parents, votre ton de voix doit demeurer courtois et poli, vous pouvez les saluer et répondre à leurs questions concernant l'enfant.

Il est normal que ce parent s'intéresse à ce qui se passe dans la vie de son enfant et qu'il démontre une certaine inquiétude face à vos soins.

Le temps permettra d'établir un lien de confiance envers vous concernant le quotidien de l'enfant.

Cependant, vous n'avez pas à vous positionner sur le projet de vie de l'enfant et sur les interventions en place.

Si vous avez un malaise face aux propos émis par les parents ou leur attitude à votre égard ou envers l'enfant, nous vous invitons à en discuter rapidement avec l'intervenant.e de l'enfant.

Lors de l’intégration de l’enfant : Une période d’ajustement de la communication

Il peut être difficile de comprendre, dans les débuts de l’intégration de l’enfant pourquoi les parents envoient beaucoup de messages ou au contraire, qu’ils en envoient peu.

Leur enfant est confié à une/des personne.s qu’ils ne connaissent pas et il est possible qu’ils ne reconnaissent pas les motifs justifiant le placement.

Il pourrait y avoir une période d’ajustement. Au besoin, vous référez à l’intervenant.e de l’enfant.

Il est légitime que le parent pose des questions sur le quotidien de son enfant et on vous demandera de transmettre l’information dans un délai raisonnable.

Si cela devient trop envahissant, vous devez en discuter avec l’intervenant.e de l’enfant qui saura établir un cadre de communication.

Le contenu de la communication (SMS)

1. Répondre aux questions **en lien avec l'enfant**.
2. Si le parent vous en fait la demande, vous pouvez élaborer et répondre à des questions plus spécifiques concernant les activités ou les comportements de l'enfant.
3. Vous référez à l'intervenant.e de l'enfant si vous avez **besoin de soutien** au niveau de la communication avec les parents.
4. Conserver **TOUTES vos communications (textos, registre d'appels, courriels)** avec les parents.

Quelles sont les attentes et les obligations de la DPJ au niveau des communications ?

Il n’est pas demandé d’avoir une relation amicale avec les parents mais d’ ;

- Être courtois et respectueux
- Tenter d’être disponible selon l’horaire établi
- Adopter une attitude de neutralité (ouverture, non-jugement)
- Répondre dans des délais raisonnables
- Vous renseigner avec l’intervenant.e de l’enfant en ce qui concerne la communication et ses attentes

Qu’est-ce qui est important de rapporter à l’intervenant.e de l’enfant ?

Toute information relative à la sécurité et au bien-être de l’enfant.

Tel que ;

- Les comportements de l’enfant pré et post-visites avec ses parents ;
- Toutes les communications avec les parents de l’enfant ;
- Tous les échanges de biens matériels et/ou de cadeaux ;
- Tous les incidents/accidents de l'enfant ;
- Les informations relatives à l’évolution du développement de l’enfant et sa santé

MISES EN SITUATION

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Si les parents de l’enfant communiquent avec vous plusieurs fois par jour.

Dans les premiers jours d’intégration, vous pouvez répondre à leurs questions, les parents voulant être rassurés.

Si la situation perdure, vous référez à l’intervenant.e de l’enfant qui pourra communiquer avec les parents afin d’encadrer davantage la communication et les limites à mettre en place.

Si les parents biologiques souhaitent établir des contacts avec l'enfant dans un autre contexte que les visites supervisées.

Cela ne sera pas possible.

Ces décisions doivent être entérinées par l'intervenant.e de l'enfant et/ou déterminées dans le cadre d'une décision légale au Tribunal unifié de la famille (division jeunesse).

Si les parents biologiques vous en parlent, il est important que vous avisiez l'intervenant.e de l'enfant. S'il n'y a pas d'intervenant.e associé.e au dossier de l'enfant, vous référer à l'intervenant.e de l'équipe en disponibilité. Vous pouvez également tenter d'informer l'intervenant.e adoption.

Si le.s parent.s biologique.s fait une grande confession
(p.ex. consommation, santé mentale ou autres) et vous dit de ne pas le mentionner à l’intervenant.e de l’enfant

Cette situation peut vous placer dans une position délicate.

Il est toutefois **nécessaire** de rappeler aux parents, avec bienveillance et respect, que **vous devez transmettre ces informations à l’intervenant.e de l’enfant**, leur expliquant que vous avez, en tant que famille d’accueil, des obligations quant à la divulgation des informations rapportées (vous pouvez nommer qu’il s’agit d’un « contrat » entre la famille d’accueil et la DPJ).

Si vous croisez, à l'extérieur du contexte de visite supervisée, le.s parent.s biologique.s (ou leur entourage)

Restez toujours en présence de l'enfant et informez l'intervenant.e de l'enfant de votre rencontre avec les parents ou son entourage.

Lorsque les parents ont des visites supervisées avec l'enfant

Exemple:
« Bonjour... On va devoir quitter ».
Vous pouvez rester quelques minutes, terminer ce que vous faites puis, quittez avec l'enfant.

Lorsque les parents ont une interdiction de contact avec l'enfant

Exemple:
« Bonjour, vous connaissez les règles... On doit partir ».
Vous quittez avec l'enfant rapidement.

LES VISITES SUPERVISÉES ENTRE LE.S PARENT.S BIOLOGIQUE.S ET L'ENFANT

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Pourquoi avoir recours aux visites supervisées ?

Les visites supervisées réalisées permettent de maintenir des contacts entre l'enfant et ses parents biologiques et permettent l'évaluation des capacités parentales.

Cela permet à l'intervenant.e de l'enfant d'observer ;

- La mobilisation et l'engagement du parent auprès de l'enfant ;
- Les habiletés et compétences parentales du parent

Les visites supervisées permettent également d'assurer la sécurité physique et psychologique de l'enfant.

Quelles sont les réactions possibles de l’enfant avant et après les visites supervisées ?

Comportements extériorisés possibles ;

Pré-visite

- Insécurité/inquiétudes
- Recherche votre proximité
- Hésite à aller vers le.s parent.s biologique.s
- Pleurs

Post-visite

- Crises qui semblent inexplicables
- Difficultés à réguler ses émotions
- Pleurs
- Présence de comportements dissociatifs/absence de réaction
- Comportements de rejet envers la famille d’accueil/réclame de façon excessive la proximité physique
- Tester les limites
- Peu ou beaucoup d’appétit
- Difficultés, régression au niveau du sommeil/période de sommeil allongée
- Difficultés ou régression au niveau de la propreté

L’enfant peut avoir besoin de réconfort et de s’ajuster à la transition entre les deux moments ;

- Moment calme en votre présence
- Paroles rassurantes
- Proximité physique sans nécessairement des contacts physiques envahissants

Quelles sont les attitudes parentales à privilégier avec l'enfant avant et après les visites supervisées ?

En présence de l'enfant,

- Demeurez avec une attitude courtoise envers les parents biologiques.
- Éviter de commenter et juger ce qui s'est passé pendant la visite avec le parent (p.ex. « Tu as encore bu du jus et mangé de la pizza ?! »). Accueillir le moment que l'enfant vient de passer avec le parent.
- Ne pas « mettre des mots dans la bouche de l'enfant » en disant par exemple : « Tu as vu ton parent, tu dois être (triste, contente, fâchée, déçue, autres émotions) ».
- Vous devez rassurer l'enfant et établir une prévisibilité, vous pouvez utiliser des phrases telles : « Tu vas aller voir ton.tes parent.s, je reviens te chercher tantôt ».

Avoir la même attitude que lorsque vous allez reconduire l'enfant à la garderie (ne pas avoir plus ou moins d'émotion véhiculée).

Faites attention aux mots que vous employez, avec l'enfant. L'enfant peut se sentir en **conflit de loyauté** et il est donc primordial que vous restiez le plus neutre possible en parlant des parents biologiques. Même un jeune enfant peut percevoir des différences dans votre ton.

Vous pourrez prévoir un document dans lequel vous rédigerez vos **observations** et les **réactions de l’enfant avant et après les rencontres avec ses parents** afin de faciliter les communications avec l’intervenant.e de l’enfant et dans le cas d’un témoignage à la Cour.

Ces observations doivent se limiter **à des faits sans interprétation**.

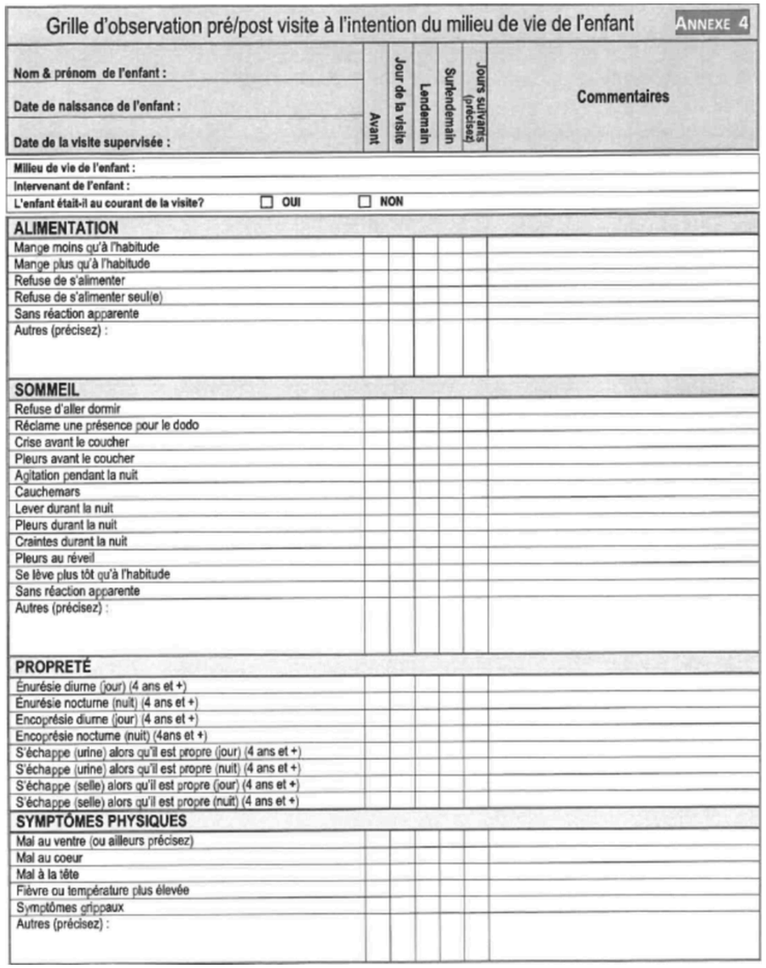
Il faut tenter d’être **le plus précis possible**.

Grille d’observation

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Observations réalisées							

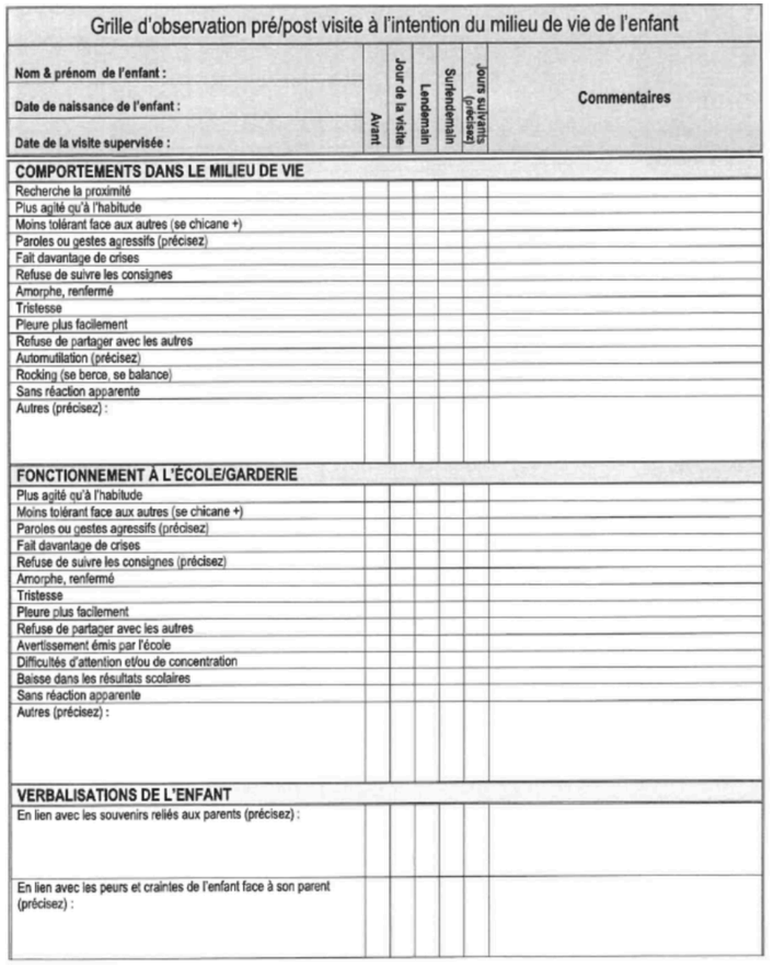
Grille d'observation pré-post visite à l'intention du milieu de vie de l'enfant

Vous pouvez demander cette grille à l'intervenant.e de l'enfant à votre dossier.



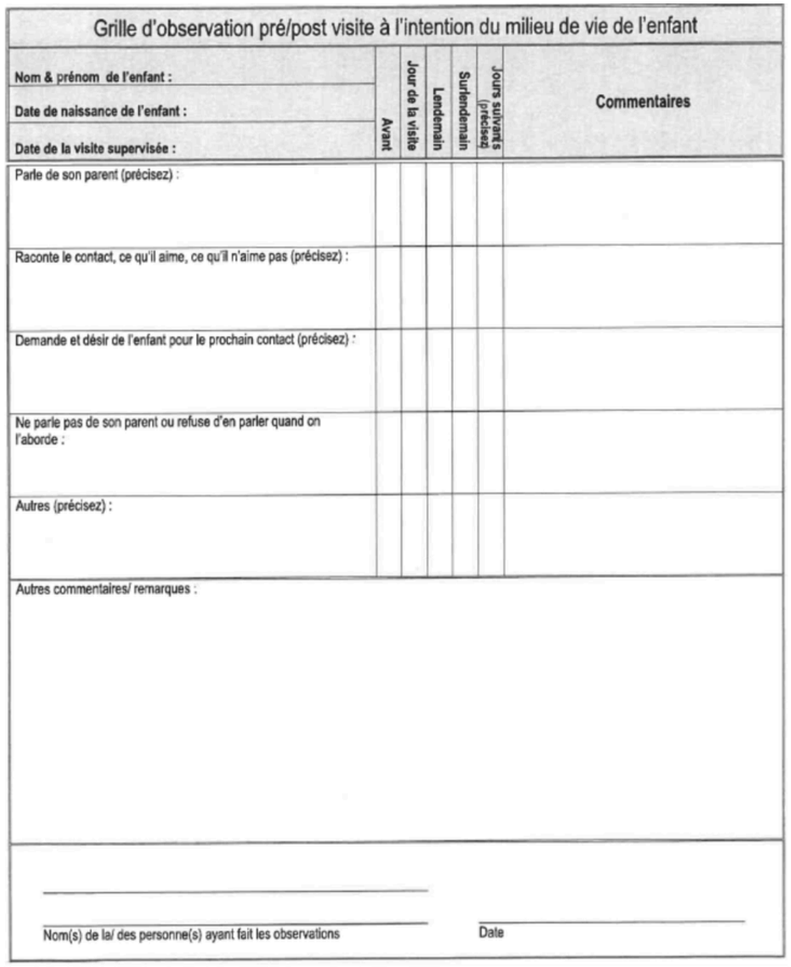
Grille d'observation pré/post visite à l'intention du milieu de vie de l'enfant — ANNEXE 4

Nom & prénom de l'enfant : Date de naissance de l'enfant : Date de la visite supervisée :	Avant	Jour de la visite	Lendemain	Surlendemain	Jours suivants (précisez)	Commentaires
Milieu de vie de l'enfant :						
Intervenant de l'enfant :						
L'enfant était-il au courant de la visite? ☐ OUI ☐ NON						
ALIMENTATION						
Mange moins qu'à l'habitude						
Mange plus qu'à l'habitude						
Refuse de s'alimenter						
Refuse de s'alimenter seul(e)						
Sans réaction apparente						
Autres (précisez) :						
SOMMEIL						
Refuse d'aller dormir						
Réclame une présence pour le dodo						
Crise avant le coucher						
Pleurs avant le coucher						
Agitation pendant la nuit						
Cauchemars						
Lever durant la nuit						
Pleurs durant la nuit						
Craintes durant la nuit						
Pleurs au réveil						
Se lève plus tôt qu'à l'habitude						
Sans réaction apparente						
Autres (précisez) :						
PROPRETÉ						
Énurésie diurne (jour) (4 ans et +)						
Énurésie nocturne (nuit) (4 ans et +)						
Encoprésie diurne (jour) (4 ans et +)						
Encoprésie nocturne (nuit) (4ans et +)						
S'échappe (urine) alors qu'il est propre (jour) (4 ans et +)						
S'échappe (urine) alors qu'il est propre (nuit) (4 ans et +)						
S'échappe (selle) alors qu'il est propre (jour) (4 ans et +)						
S'échappe (selle) alors qu'il est propre (nuit) (4 ans et +)						
SYMPTÔMES PHYSIQUES						
Mal au ventre (ou ailleurs précisez)						
Mal au coeur						
Mal à la tête						
Fièvre ou température plus élevée						
Symptômes grippaux						
Autres (précisez) :						



Grille d'observation pré/post visite à l'intention du milieu de vie de l'enfant

Nom & prénom de l'enfant : Date de naissance de l'enfant : Date de la visite supervisée :	Avant	Jour de la visite	Lendemain	Surlendemain	Jours suivants (précisez)	Commentaires
COMPORTEMENTS DANS LE MILIEU DE VIE						
Recherche la proximité						
Plus agité qu'à l'habitude						
Moins tolérant face aux autres (se chicane +)						
Paroles ou gestes agressifs (précisez)						
Fait davantage de crises						
Refuse de suivre les consignes						
Amorphe, renfermé						
Tristesse						
Pleure plus facilement						
Refuse de partager avec les autres						
Automutilation (précisez)						
Rocking (se berce, se balance)						
Sans réaction apparente						
Autres (précisez) :						
FONCTIONNEMENT À L'ÉCOLE/GARDERIE						
Plus agité qu'à l'habitude						
Moins tolérant face aux autres (se chicane +)						
Paroles ou gestes agressifs (précisez)						
Fait davantage de crises						
Refuse de suivre les consignes (précisez)						
Amorphe, renfermé						
Tristesse						
Pleure plus facilement						
Refuse de partager avec les autres						
Avertissement émis par l'école						
Difficultés d'attention et/ou de concentration						
Baisse dans les résultats scolaires						
Sans réaction apparente						
Autres (précisez) :						
VERBALISATIONS DE L'ENFANT						
En lien avec les souvenirs reliés aux parents (précisez) :						
En lien avec les peurs et craintes de l'enfant face à son parent (précisez) :						



Grille d'observation pré/post visite à l'intention du milieu de vie de l'enfant

Nom & prénom de l'enfant : Date de naissance de l'enfant : Date de la visite supervisée :	Avant	Jour de la visite	Lendemain	Surlendemain	Jours suivants (précisez)	Commentaires
Parle de son parent (précisez) :						
Raconte le contact, ce qu'il aime, ce qu'il n'aime pas (précisez) :						
Demande et désir de l'enfant pour le prochain contact (précisez) :						
Ne parle pas de son parent ou refuse d'en parler quand on l'aborde :						
Autres (précisez) :						

Autres commentaires/ remarques :

Nom(s) de la/ des personne(s) ayant fait les observations

Date

LES RESPONSABILITÉS

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Situation d’urgence

Pendant les heures de bureau, communiquez avec l’intervenant.e de l’enfant. Si aucune réponse, appelez l’urgence sociale.

Urgence sociale :
819-776-6060

En dehors des heures de bureau (lundi au vendredi entre 8h30-16h30)

Si l’enfant a besoin de **soins médicaux**, vous vous rendez à l’hôpital le plus rapidement possible et contacter l’urgence sociale.

Prise de rendez-vous

Communiquez avec l’intervenant.e de l’enfant pour connaître ses attentes en vertu de la prise de rendez-vous.

Habituellement, le parent doit prendre les rendez-vous pour son enfant. Cela est dans une visée de responsabilisation parentale.

Toutefois, s’il y a des enjeux, l’intervenant.e de l’enfant pourrait alors décider de vous remettre cette responsabilité et vous devrez alors communiquez les informations quant aux coordonnées du rendez-vous (date, heure, lieu) à l’intervenant.e de l’enfant ainsi qu’aux parents.



Inscription à la garderie

Portail d'inscription aux services de garde

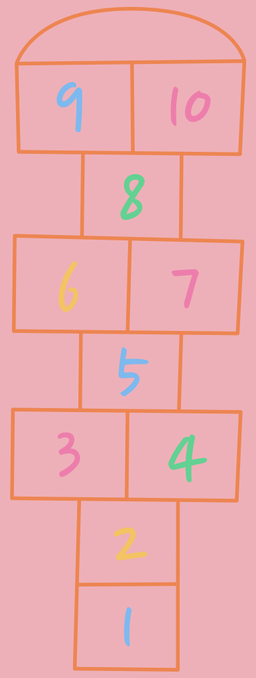
La responsabilité de la recherche d'un milieu de garde revient à la famille d'accueil.

Lors de la signature du contrat avec le milieu de garde, **la personne détenant l'autorité parentale devra être mis au courant, donner son accord et signer les formulaires d'inscription.**

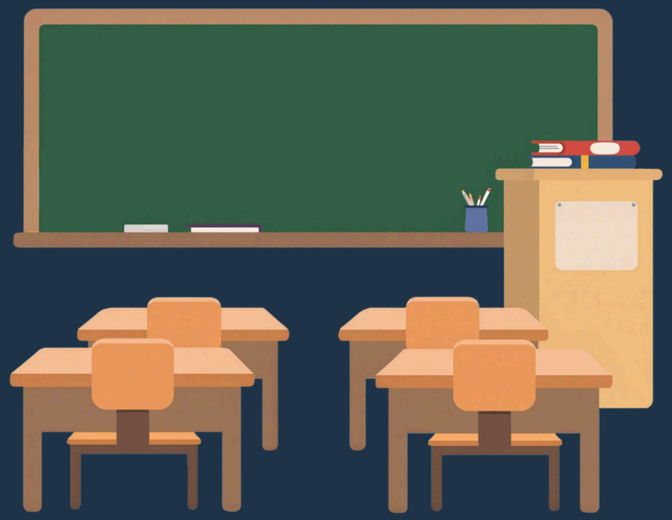
Si le.s parent.s biologique.s ont l'autorité parentale et ne sont pas en accord avec le choix du milieu de garde, l'intervenant.e de l'enfant pourrait saisir le Tribunal unifié de la famille division jeunesse.

Vous n'êtes pas dans l'obligation de trouver un milieu de garde à une distance X du domicile des parents.

Vous pouvez donc choisir un milieu de garde qui est à proximité de votre domicile afin de faciliter vos déplacements.



La responsabilité financière des frais de garde vous appartient.



Inscription à l’école

L’inscription scolaire relève de l’autorité parentale.

Une lettre rédigée par l’intervenant.e de l’enfant pourrait être remise à l’école dans le but de respecter les modalités de contact entre l’enfant et ses parents.

Le milieu d’enseignement fréquenté par l’enfant se retrouve dans le secteur où vit la famille d’accueil de type banque mixte.

Quelles situations requièrent l’autorisation parentale ?

- Voyage à l’extérieur du Canada
- Passeport (enfant de moins de 16 ans)
- Permis de conduire
- Cours de conduite
- Obtention du certificat du chasseur
- Inscription scolaire (école/garderie)
- Administration de médication prescrite par un professionnel (enfant de moins de 14 ans)
- Pratiquer un sport extrême
- Vaccination
- Appartenance et participation à un groupement religieux
- Prise de moyens contraceptifs pour un enfant de moins de 14 ans
- « Body piercing » et tatouage
- Conventions matrimoniales du mineur
- Mariage du mineur

(CISSSO, 2023)

Section juridique

Droits légaux

Se préparer au Tribunal unifié de la famille (Chambre de la jeunesse)

Comparutions et reports

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Qu’est-ce que la filiation et le lien de filiation ?

Il s’agit du **lien juridique qui unit un enfant à un parent**.

Cela vient avec des *droits* et des *obligations parentales* (p.ex. bien-être de l’enfant, éducation et santé).

Dans le cas d’une adoption, le nouveau lien de filiation se crée lorsque le Tribunal prononce l’adoption.

(Girard, 2025)

Les droits **enfants**

En vertu de la Charte des droits et liberté,

Droit à un avocat.e

Droit d’être informé et d’être entendu

Droit de communiquer

Droit d’être accompagné

Droit d’avoir une identité

Droit à l’éducation

Droit à la santé

Droit à la protection

Droit d’avoir un refuge

Droit d’être protégé contre toute forme de discrimination

Droit de ne pas faire la guerre ni la subir

Droit de jouer et d’avoir des loisirs

Droit à la liberté d’information, d’expression et de participation

Droit d’avoir une famille, d’être entouré et aimer

(Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2025; Unicef, s.d.)

Les droits **parents**

Droit d’être consultés

Droit d’être informés dans des termes adaptés

Droit d’être entendus et écoutés

Droit de refus

Droit aux services d’un avocat

Droit à des services adéquats

Droit d’être accompagnés

Droit à la confidentialité des informations qui vous concernant

Droit d’accès au dossier de l’enfant

(Gouvernement du Québec, 2024 : On a signalé la situation de votre enfant au DPJ)

Les droits
familles d’accueil de type banque mixte

Dans le cadre du mandat de protection de la jeunesse et du contrat qui l’allie avec la DPJ,

Vous avez droit à l’accompagnement d’un.e représentant.e de la FFARIQ uniquement pour le processus administratif et non lors de rencontre clinique concernant l’enfant.

Droit d’être entendu.e et de faire les représentations appropriées

Droit de recevoir des services sociaux de qualité

Droit à l’accompagnement (p.ex. FFARIQ)

Droit de témoigner

Droit de présenter ses observations au tribunal lors de l’audience

Droit aux compensations financières selon l’article 34 de la Loi sur la représentation des ressources

(Fédération des familles d’accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et Ministère de la santé et des services sociaux du Québec (MSSSS), 2021 ; Gouvernement du Québec, s.d.)

Les recours possibles

Cette section vise à informer et à soutenir, dans une optique de respect et d’équité.

Pour les postulants banque mixte, si vous souhaitez des précisions quant à la décision du refus ou mis en suspens de votre candidature, vous pouvez vous référer à l’intervenant.e adoption à votre dossier et au gestionnaire adoption.

Pour les familles d’accueil accréditées, si vous avez des insatisfactions, vous pouvez tout d’abord en discuter avec l’agent.e-qualité puis, avec le gestionnaire DPJ impliqué.

Pour les familles d’accueil accréditées, vous pouvez vous référer à la Fédération des familles d’accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) afin de mieux connaître vos droits, vos responsabilités ainsi que les démarches possibles.

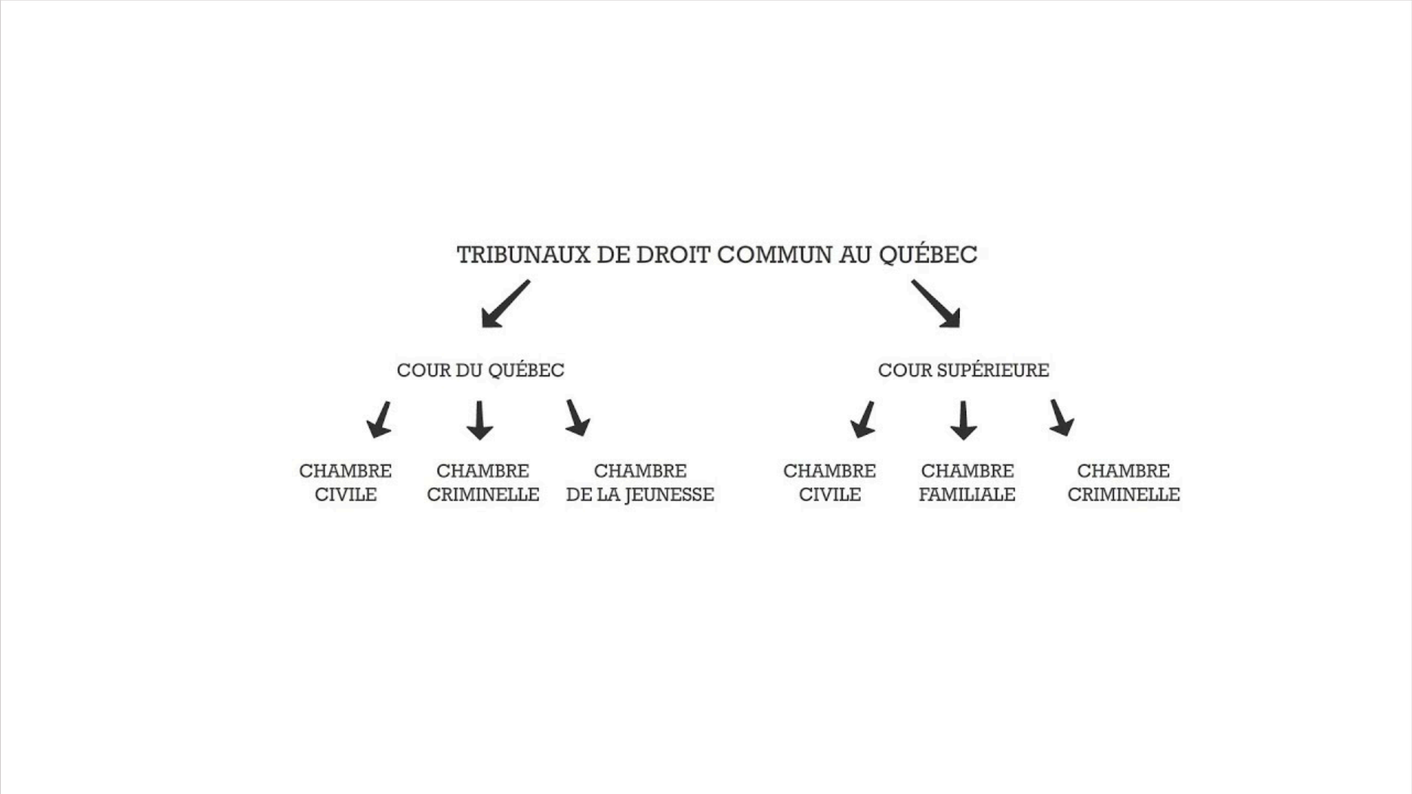
Pour les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, si vous croyez être victime de discrimination en raison de de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre, vous pouvez communiquer avec un organisme pour les personnes LGBT+.

Section juridique

Tribunal unifié de la famille division jeunesse (autrement appelé Chambre de la jeunesse)

DPJ- Les étapes menant à un premier procès en protection de la jeunesse (Vivian Nguyen, avocate)

Modification des motifs de compromission (non abordé dans le vidéo)



Quelles sont les raisons d’aller au Tribunal unifié de la famille division jeunesse ?

Judiciarisation du dossier de l’enfant.

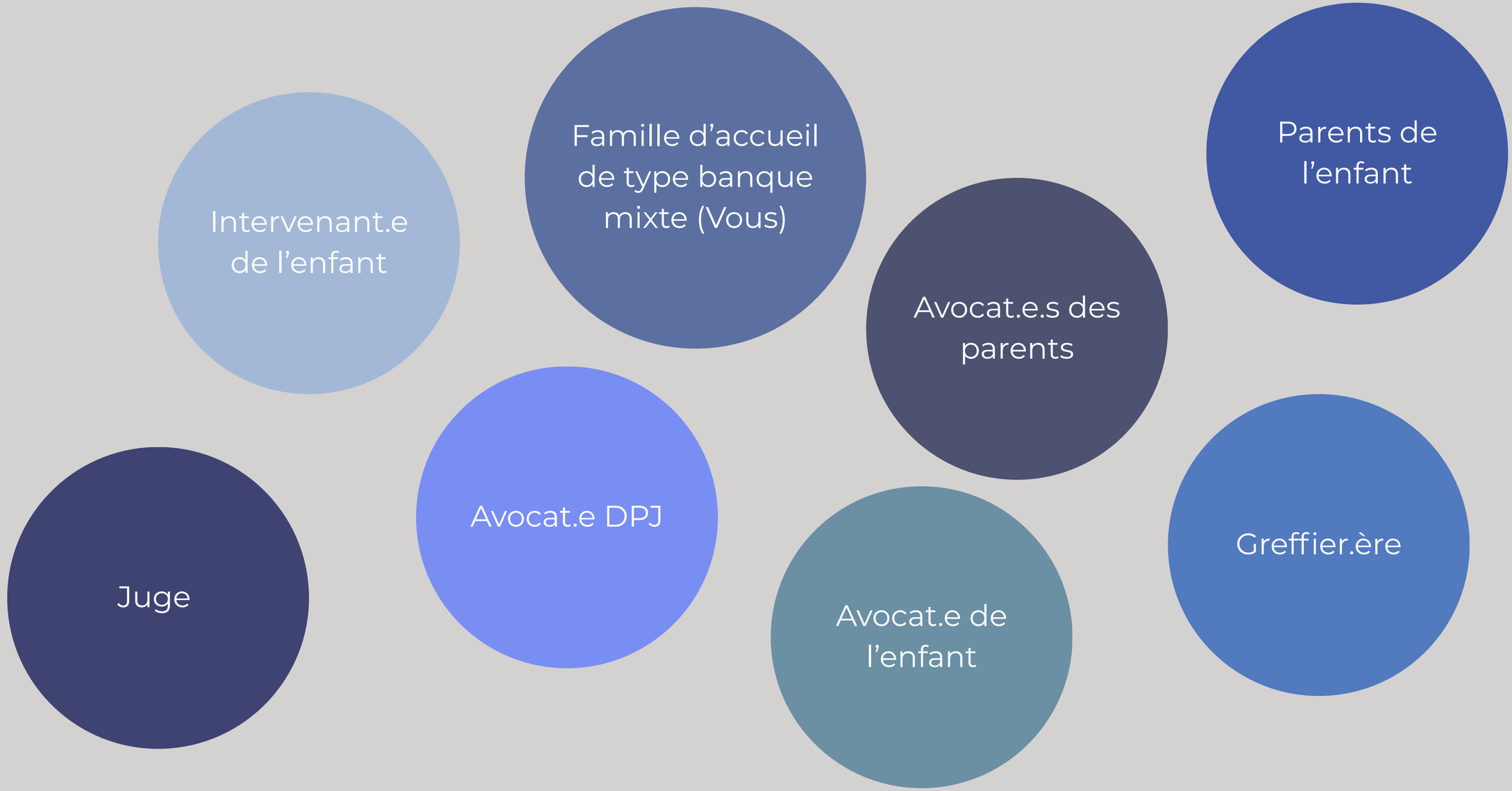
Vous pouvez assister aux auditions qui sont en lien avec l’enfant hébergé à votre domicile.

Quelles sont les raisons d’être appelé.e à témoigner au Tribunal unifié de la famille division jeunesse ?

- Témoignage en lien avec le placement de l’enfant jusqu’à sa majorité à votre domicile ;
- Témoignage en lien avec la demande de tutelle de l’enfant ;
- Témoignage lors de l’ordonnance de placement à l’adoption (OPA) ;
- Pour documenter vos observations afin de mieux comprendre le fonctionnement de l’enfant (p.ex. les réactions de l’enfant pré ou post-visites avec le.s parent.s biologique.s, situation de santé, développement de l’enfant) ;
- Pour avoir votre opinion sur la situation de l’enfant ;
- Être présent.e lors du jugement d’adoption final.

Qui peut être présent.e.s lors de votre témoignage ?

Le Tribunal unifié de la famille est un endroit où il est important de préserver la confidentialité donc il est demandé à ce qu'il y ait un minimum de personne.



Les règles importantes au Tribunal

Avis important - Respect de la confidentialité : Ne pas discuter de la situation dans les corridors du Palais de Justice.

Inspiré du document Préparation au témoignage fait par Mylène Raymond, travailleuse sociale à l'Application des mesures (DPJ)

- Ne pas apporter de breuvage ou de nourriture à l'intérieur de la salle d'audience ;
- Éteindre son téléphone cellulaire ;
- Être habillé.e en « tenue de ville » (habit confortable, éviter les jeans, éviter de porter de fines bretelles et d'avoir les épaules à découverts, ne pas porter de sandales, de chapeau ou de casquette);
- Retirer son manteau en entrant dans la salle (p.ex. manteau d'hiver) ;
- Répondre aux questions de l'avocat.e en regardant le.a juge ;

Témoignage au Tribunal unifié de la famille division jeunesse

Référence vers le document réalisé par Mylène Raymond, travailleuse sociale à l'Application des mesures (DPJ) pour plus d'informations.

- Vérifiez si vous devez prendre congé et/ou faire garder le.s enfant.s ;
- Vous pouvez avoir une feuille aide-mémoire si vous avez beaucoup d'informations à transmettre (p.ex. des dates importantes et autres éléments que vous jugez pertinents). Assurez-vous d'être concis et respectueux dans votre document. La préparation se fera au préalable avec l'intervenant.e et l'avocat.e DPJ.
- Répondre aux questions d'identification du.de la greffier.ère ;
- Avoir un ton de voix calme et assuré ;
- Ne pas rapporter d'observations provenant d'une tierce personne ;
- Lors de votre témoignage, vous pouvez prendre des petits moments de silence pour réfléchir ;
- Suite à une objection de la part d'un parti lors de votre témoignage, vous pouvez réfléchir avant de reformuler ou de préciser ;
- Demandez de reformuler la question qui vous est posée si vous en avez besoin ;
- Si vous n'êtes pas certain.e, mentionnez-le : « Je ne suis pas certain.e » « Je ne sais pas » ;
- Retournez vous asseoir lorsque votre témoignage est terminé et qu'on vous y invite.

Quel type de questions peut-on vous poser lors d'un témoignage au Tribunal unifié de la famille division jeunesse ?

- Depuis quand l'enfant est placé chez vous ?

- Parlez-nous de son état à son arrivée.

- Parlez-nous de son état maintenant.

o Santé
o Éducation
o Routine
o Affection de la part de l'enfant et de votre part
o Est-ce que l'enfant vous appelle « maman, papa » ?

- Expliquez l'attitude de l'enfant lors des visites;

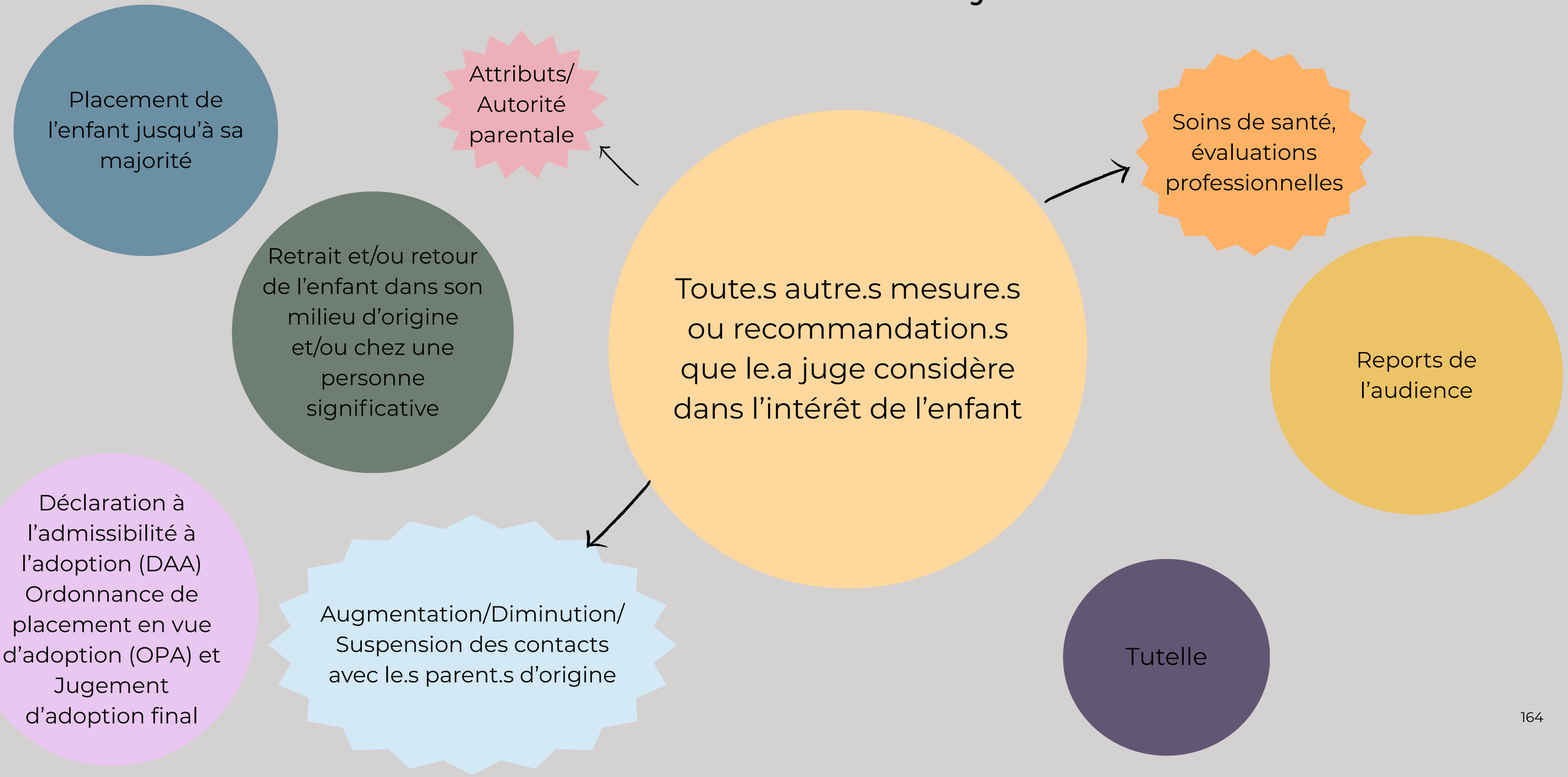
o Fréquence
o Avant
o Pendant
o Après
o Ce que vous devez faire pour le sécuriser
o Expliquez la dernière visite avec le.s parent.s biologique.s

- Êtes-vous informé.e.s de ce que l'intervenant.e recommande aujourd'hui comme mesures ?

- Êtes-vous en accord avec les recommandations ?

Inspiré du document Préparation au témoignage fait par Mylène Raymond, travailleuse sociale à l'Application des mesures (DPJ)

Quelles peuvent être les décisions prises par le.a juge au Tribunal unifié de la famille division jeunesse?



Les motifs de reports au Tribunal

- Absence de l'intervenant.e enfant (p.ex. arrêt de travail, changement d'intervenant.e ; délais pour prendre connaissance du dossier) ;
- Les parents ne se présentent pas au Tribunal ;
- Changement ou nouvel avocat.e pour une des parties;
- Nouveau signalement à l'égard de l'enfant qui pourrait modifier la.es recommandation.s ;
- Besoin de plus de temps pour compléter le.s témoignage.s ;
- Encombrement du rôle (surcharge des dossiers présentés au Tribunal à cette date).

Pro forma

Définition et contextualisation

Définition

Il s’agit d’une présentation sommaire du dossier.

Cela s’inscrit dans un processus judiciaire afin de planifier le déroulement de l’audience à venir. Seuls les avocat.e.s ainsi que le juge coordonnateur sont présents.

Le nombre de pro formats peut varier selon la situation.

Exemples:

- Nommer le procureur de l’enfant et vérifier la position des parents biologiques en vertu du placement ;
- Déposer le protocole de gestion ; temps alloué, nombre de témoins, et fixer les dates d’audition.

Accès aux documents publics avec le site web Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Le site web SOQUIJ est public et permet à toute personne d'avoir accès à une décision émise par le Tribunal en recherchant à partir d'une information telle que : la date d'audience, le nom du ou de la juge, le numéro de dossier de l'enfant.

Les données nominatrices permettant d'identifier une personne sont toutefois caviardées dans les documents et cela, de façon à respecter la confidentialité.

Mise en garde : Parfois la lecture de ces jugements peut être émotif.

Par ailleurs, la décision juridique vous sera transmise par l'intervenant.e de l'enfant.

(Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), s.d.)



SECTION FINANCIÈRE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Programmes de rétributions financières

	Allocation dépenses personnelles (ADP) de l'enfant	Prestations avec le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) - Congé parental	Rétributions financières en tant que famille d'accueil	Aide financière à l'adoption	Allocations familiales (Québec et Canada)
Montant	5$ par jour	Varie selon votre salaire et le choix du régime de prestations.	Montant déterminé. Explications face à ces montants.	Montants variants.	Varie selon le revenu du ménage annuel
Particularités	Vous devez faire la gestion de ces montants pour l'enfant. Il s'agit d'un montant qui revient à l'enfant. Garder vos factures pour les items achetés avec l'ADP.	Vous devez faire la demande sur le site web du RQAP en fournissant une lettre que l'intervenant.e adoption vous fournira indiquant qu'un enfant est placé chez vous à temps plein.	Vous recevrez, par la poste, un tableau à remplir mensuellement. Vous devez le remplir à la main et le retourner au Service de facturation.	Ces montants débutent à l'OPA et seront versés pendant une période de 3 ans. Les montants sont calculés à partir des rétributions financières en tant que famille d'accueil et seront de 100% la 1ère année, de 75% la 2e année et de 50% la 3e année.	Vous pouvez faire la demande à la suite de réception du jugement d'ordonnance de placement à l'adoption (OPA). Les montants sont rétroactifs depuis la date de l'audition au tribunal.

Le congé parental

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Vous allez devoir choisir le régime qui vous convient

Types de prestations	Régime de base	Régime particulier
Adoption exclusives	5 semaines à chaque parent 70 % du revenu*	3 semaines à chaque parent 75 % du revenu*
Accueil et soutien partageables entre les parents	13 semaines 70 % du revenu*	12 semaines 75 % du revenu*
Adoption partageables entre les parents	32 semaines ▪ 7 premières semaines : 70 % du revenu* ▪ 25 semaines suivantes : 55 % du revenu* **4 semaines de prestations additionnelles** à 55 % du revenu* dès que 8 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent.	25 semaines 75 % du revenu* **3 semaines de prestations additionnelles** à 75 % du revenu* dès que 6 semaines de prestations d'adoption partageables ont été versées à chaque parent.
Adoption exclusives pour adoption multiple	5 semaines à chaque parent 70 % du revenu*	3 semaines à chaque parent 75 % du revenu*
Arrivée de l'enfant auprès de son parent le ou après 1er janvier 2022		
Adoption exclusives pour parent seul	5 semaines 70 % du revenu*	3 semaines 75 % du revenu*

Le montant de la prestation est calculé selon le pourcentage du revenu hebdomadaire moyen (% du revenu).

L'intervenant.e adoption complétera un formulaire afin d'attester qu'un enfant est confié sous vos soins.

Vous êtes toutefois responsable de faire la demande pour l'obtention des prestations.

*Pour les personnes qui travaillent à la fonction publique (Gouvernement du Canada), vous pouvez vérifier ces informations auprès de votre employeur, de votre convention et des ressources humaines puisque certaines distinctions et particularités peuvent s'appliquer.

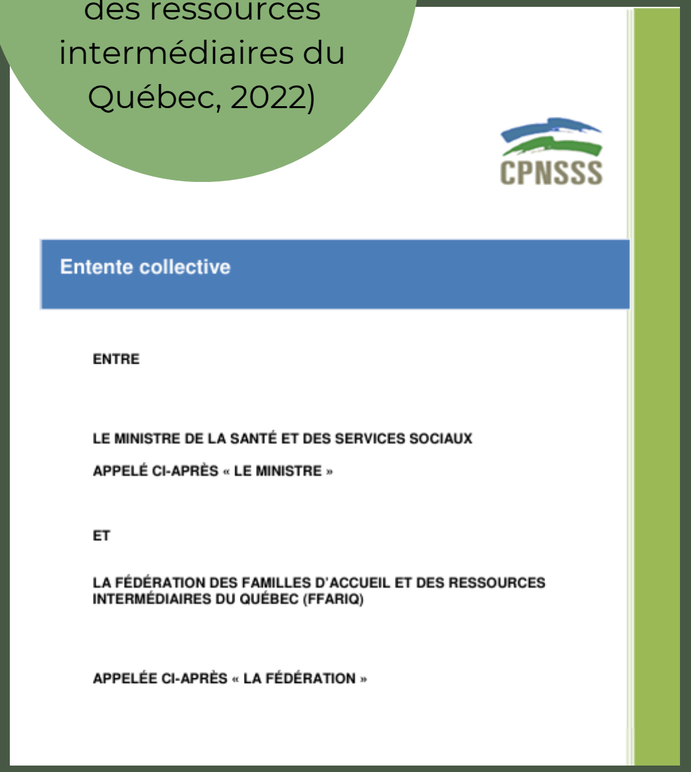
Pour les familles qui souhaitent obtenir les semaines de prestations additionnelles partageables entre parents, il faut sélectionner : « Prestations d'adoption partageables entre les parents » et non « Prestations d'accueil et de soutien partageables entre les parents ».

(Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), 2021)

Rétributions financières en tant que famille d'accueil

Outils explicatifs

Entente collective des familles d'accueil (Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec, 2022)


CPNSSS

Entente collective

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
APPELÉ CI-APRÈS « LE MINISTRE »

ET

LA FÉDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL ET DES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES DU QUÉBEC (FFARIQ)

APPELÉE CI-APRÈS « LA FÉDÉRATION »

Cadre de référence Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (Direction générale des services sociaux, mars 2016)

Capsule explicative du relevé de paiement réalisée par Marie-Claude Labonté (2025)

YouTube

Directive ministérielle 2023-013
Révisé 2025-01-08
Annexe 1
Rétribution des services et rétributions spéciales des ressources intermédiaires et des ressources de type familial en application des ententes collectives et des ententes nationales


Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Québec

Guide relatif à la gestion de l'allocation de dépenses personnelles po
les enfants confiés en ressource de type familial

DPJ-DJ

DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Juin 2017

Guide relatif à la gestion de l'allocation de dépenses personnelles (ADP) pour les enfants confiés en ressource de type familial DPJ-DJ (Juin 2017)

(CISSSO, 2017 ; FFARIQ, 2017 ; Gouvernement du Québec, 2016; Gouvernement du Québec, 2026 Directives ministérielles et Manuel de gestion financière)

Rétributions financières en tant que familles d’accueil

Rétribution reliée au niveau des services de soutien ou d’assistance (Classification)
Réalisé par l’éducateur.trice en soutien à l’enfant

NIVEAUX D’INTENSITÉ DES SERVICES	TAUX QUOTIDIEN PAR USAGER
NIVEAU 1	44.14$
NIVEAU 2	55.18$
NIVEAU 3	66.20$
NIVEAU 4	77.25$
NIVEAU 5	88.27$
NIVEAU 6	99.32$

Les dépenses de fonctionnement raisonnables correspondent à un paiement mensuel calculé en fonction du nombre de jours où l’enfant a été hébergé au cours du mois.

Étant donné que les familles d’accueil sont syndiquées, une cotisation associative est prélevée afin de couvrir les frais liés à la représentation syndicale.

L’éducateur.trice procède à une évaluation des besoins de l’enfant en lien avec les services offerts par la famille d’accueil. Selon l’ampleur des besoins identifiés, le montant mensuel peut varier.

Compensation monétaire
Il s’agit d’un paiement accordé pour les journées de vacances ou de congé, selon les modalités prévues.

(Gouvernement du Québec, 2026 Guide d’utilisation de l’Instrument de détermination et de classification)

Gestion du trousseau de l’enfant

L’enfant arrive chez vous avec du matériel qui provient de ses parents ou alors des autres milieux (p.ex. famille d’accueil précédente). L’intervenant.e de l’enfant fait l’inventaire du trousseau de l’enfant.

Si le matériel provient des parents

- Vous pouvez garder le matériel et faire une boîte souvenirs pour l’enfant.
 OU
- Si vous ne souhaitez pas garder le matériel, l’intervenant.e de l’enfant peut communiquer avec les parents afin de voir s’ils souhaitent reprendre le matériel ou si vous pouvez vous en départir.

Si vous avez acheté le matériel

- Vous avez le choix de continuer une boîte souvenirs pour l’enfant OU
- Vous en départir comme vous le souhaitez.

Il est toutefois important d’utiliser votre jugement lorsque vient le temps de se départir de matériel appartenant à l’enfant. Gardez en votre possession les objets qui sont importants et/ou significatifs pour l’enfant (p.ex. Livres et jouets qu’il aime, vêtements qu’il aime, photos et autres).

Si vous avez acheté le matériel avec l’allocation de dépenses personnelles (ADP) de l’enfant

- Le matériel revient à l’enfant donc doit se retrouver dans son trousseau.
- Si jamais l’enfant repart dans son milieu d’origine, il repartira en même temps avec son trousseau et ce qui a été acheté avec l’ADP.

(CISSSO, 2017)

Quoi acheter avec l’allocation de dépenses personnelles (ADP) de l’enfant ?

Guide relatif à la gestion de l’allocation de dépenses personnelles pour les enfants confiés en ressource de type familial DPJ-DJ (Juin 2017)

Exemples d’achats :

- Vêtements pour l’enfant
- Participation à des activités socioculturelles
- Participation à des activités éducatives et sportives ; cours, équipement, etc.
- Éducation ; remplacement du matériel scolaire, aide aux devoirs, etc.
- Argent de poche ; dépenses personnelles, épargne du jeune
- Jouets spécifiquement à l’enfant
- Etc.

Il est recommandé de conserver les reçus liés à ces dépenses, puisque la DPJ peut demander une preuve d’achat.

(CISSSO, 2017)

Les remboursements

Qu’est-ce qui peut être remboursé ?

Les dépenses admissibles au remboursement dépendent de la situation et doivent être validées auprès de l’intervenant.e de l’enfant.

Généralement, le kilométrage pour les rendez-vous de l’enfant ainsi que les médicaments prescrits peuvent être remboursés.

Afin que des dépenses puissent être remboursées, il est nécessaire d’obtenir au préalable l’autorisation de l’intervenant.e de l’enfant, avant de procéder à l’achat.

Comment faire la demande de remboursement ?

À l’aide du formulaire de remboursement de dépenses

Exemple:

Formulaire de remboursement de dépenses

Mois : Mars Année : 2025

Nom : Vernon Dursley (Nom fictif) N° ressource : RTF-123456

Adresse : 4 Privet Drive, Little Whinging, J8B 0M6

Régime représentation : LRR-Enfant

Date AAAA-MM-JJ	Numéro Usager	Type dépenses	Quantité	Précisions	Pièces justificatives jointes	Montant
Date de la dépense	B1234567	Nature de la dépense *Inscrire 1 seul transport par ligne	Nombre de KM ou nombre	Détail de la dépense	Préautorisation et facture	0.00$
2025-03-01	B1234567	Transport école	15 KM	Retour de l'école	Préautorisation	
2025-03-02	B1234567	Dentiste		Nettoyage et examen (annuel)	Facture	140$
2025-03-10	B1234567	Transport - Aller	50 KM	Visite chez les parents (RTF-parents-RTF)	Préautorisation	
2025-03-12	B1234567	Transport - Retour	50 KM	Visite chez les parents (RTF-parents-RTF)		
2025-03-19	B1234567	Achat de médicaments		Médication prescrite - partie non couverte	Préautorisation et facture	40$
LES PHOTOCOPIES DES FACTURES ET DES PRÉAUTORISATIONS SONT ACCEPTÉES.				TOTAL		

Je déclare que les renseignements fournis sont véridiques.

Signature : Vernon Dursley Date : 2025-04-01

Service qualité des milieux de vie RI-RTF-RPA-RHD
07_CISSSO_RI-RTF@ssss.gouv.qc.ca
Numéro de téléphone : (819) 966-6579
Numéro de télécopieur : (819) 966-6573



SECTION POST-ADOPTION

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Les familles ne vivent pas toutes la période post-adoption de la même manière. Les besoins varient selon le contexte et le profil de l'enfant.

- Près de 75% des parents adoptifs présentent des besoins importants après l'adoption.
- Ces besoins ne sont pas fixes et peuvent évoluer au fil du temps.
- Certains parents expriment un besoin de soutien rapidement après l'adoption.
- D'autres voient des enjeux émerger plus tard, notamment à l'adolescence (identité adoptive, origines, questionnements existentiels).

(Dibben et Howorth, 2017; Dumas Roberge, 2021 ; Gagné et Pouliot, 2021; Lee et al., 2018 ; Moyer et Goldberg, 2017 ; Pagé et al., 2021 ; Tremblay et Pagé, 2024)

Entente de communication

Il s'agit d'une entente qui doit être discutée après la DAA pour des considération légales.

Entre l’étape de la Demande d’admissibilité à l’adoption (DAA) et l’Ordonnance de placement en vue d’une adoption (OPA), l’intervenant.e adoption vous parlera d’une entente de communication qui peut prendre place entre les parents et vous.

Ce que cela implique

L’entente de communication s’applique lorsqu’il y a consentement des deux partis.

Vous êtes donc libre d’accepter l’entente proposée par les parents biologiques de l’enfant, de refuser l’entente ou alors de proposer une autre option.

Il s'agit de la responsabilité du parent biologique de contacter l'intervenant.e adoption s'il souhaite se prévaloir de ce qui a été décidé dans l’entente (photos, lettres ou autres). L'intervenant.e adoption entrera ensuite en contact avec la famille adoptive.

L’intervenant.e adoption peut avoir un rôle d’intermédiaire entre les deux partis.

Quelques exemples:

- Envoie de photos de l’enfant
- Lettre donnant des nouvelles de l’enfant
- Lettre de la part du.es parent.s d’origine
- Photo du.es parent.s d’origine
- Cadeau du.es parent.s d’origine pour l’enfant
- Etc.

Vous pouvez aussi déterminer la fréquence de ces échanges. Souvent, l’intervenant.e adoption demande, s’il s’agit d’un échange de photos une fois par année, aux parents d’origine de communiquer avec lui.elle au préalable, puis iel vous demandera par la suite de fournir une photo prise au cours de la dernière année.

(Direction de la protextion de la jeunesse, s.d.)

Récit d'adoption

Note importante : Il est important que l'enfant comprenne ses origines, les décisions qui ont été prises à son égard et l'histoire de sa famille dans des mots simples, ajustés à son développement et qui pourront progresser dans le temps.

Quand en parler ? Lors de l'arrivée de l'enfant à votre domicile. Normaliser le placement et le projet de vie de l'enfant.

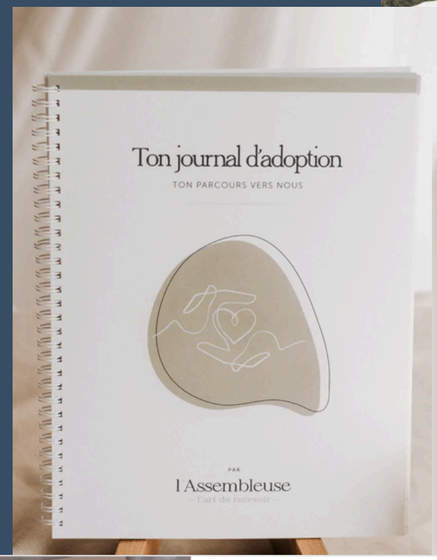
Saisissez les opportunités pour expliquer son histoire de vie à l'enfant (p.ex. amie enceinte pourrait permettre d'expliquer la nuance entre une maman bedon et une maman de coeur).
Utiliser des moments de calme, dans la franchise, choisir des moments où l'enfant est disponible, utiliser des mots simples, tenir compte de l'étape de développement de l'enfant pour ajuster l'histoire.

Comment en parler avec l'enfant ?

- En racontant une histoire (livre sur le placement, sur l'adoption)
- Réaliser un album photos
- Journal d'adoption (l'Assembleuse)
- Boîte à racines (prochaine page)

Vous pouvez aussi construire votre propre livre, en vous basant sur des modèles ou seulement votre imagination.









Livre de naissance personnalisé | Le concept Bam Badam

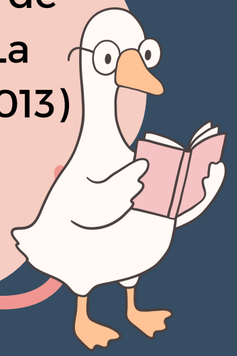
Le premier livre sur-mesure qui raconte vraiment l'histoire de chaque enfant : PMA, deux mamans, prématurité.....

Bam Badam /

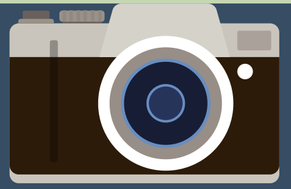
(Beaudoin, 2020 ; McGregor, 2024; Pagé et al., 2022)

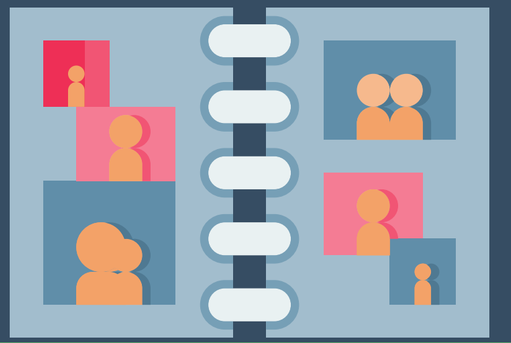
Boîte à racines

Exemple dans le livre de Johanne Lemieux : La normalité adoptive (2013)



Quand en parler ? Lors de l'arrivée de l'enfant à votre domicile. Normaliser le placement et le projet de vie de l'enfant.





- Photos des parents (on peut doubler cet objet pour que l'enfant en garde une en sa possession en tout temps)
- Photos des familles d'accueil antérieures (si applicable)
- Photos de la photo lors du Tribunal d'adoption final
- Objets donnés de la part des parents ou d'une famille d'accueil antérieure (p.ex. peluches, douillettes, bracelet d'hôpital, objets sentimentaux ou autres)
- Lettres plastifiées de la part de les parents



Assurer la disponibilité de la boîte avec votre accompagnement (p.ex. dans le garde-robe, dans une bibliothèque, à la hauteur de l'enfant).





(Beaudoin, 2020 ; Lemieux, 2013)


Catherine Viès-Duffau
J'ai été adopté(e) et alors ?
L'adoption expliquée aux enfants
DBS


Julie Fearnon
Elliot
Manon Gauthier


Un panda comme les autres
Écrit par Émilie La Boissière
Illustré par Gaëlle Picard

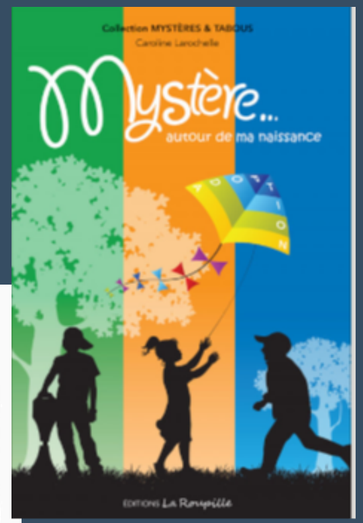

6 jolies animations pour dire je t'aime !
Parce que je t'aime
AUZOU


Un pavot parmi les marguerites


Keiko Kasza
Une maman pour Choco


Une famille pour petit koala
ALICE

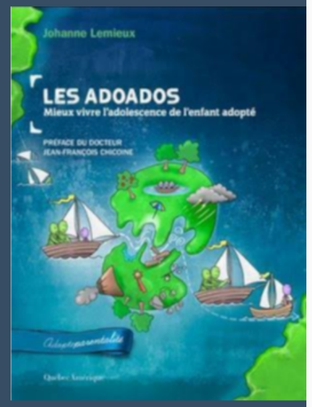

Mes parents pour la VIE


Collection MYSTÈRES & TABOUS
Mystère..
autour de ma naissance
Éditions La Renaissie


Je t'aimerai toujours, quoi qu'il arrive...


Adele Sansone
Anke Faust
Mon petit poussin vert
Mijade


Mon arbre à musique
JEUNESSE
STATION I


Johanne Lemieux
LES ADOADOS
Mieux vivre l'adolescence de l'enfant adopté


ADOPTION :
LES ADOS RACONTENT
ANNE LANCHON
JACQUES AZAM
De La Martinière Jeunesse
PLUS D'OXYGÈNE

LES ANTÉCÉDENTS SOCIOBIOLOGIQUES ET LES RETROUVAILLES

Vous recevrez, pour donner suite au jugement d'adoption final, un petit document adressé à l'enfant, réalisé par le Service d'adoption, nommant son histoire de vie et les informations que la DPJ a concernant ce dernier.

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Antécédents sociobiologiques et retrouvailles

Statut de la personne qui fait la demande	Personne adoptée	Parents d'origine de la personne adoptée	Grands- parents d'origine de la personne adoptée	Parent adoptif de la personne adoptée
Services offerts	***Pour les demandeurs de moins de 14 ans, ces derniers doivent avoir votre autorisation parentale pour l'obtention des services d'antécédents retrouvailles.** Contact avec la fratrie (Message important : l'enfant peut demander des contacts et les noms des fratries d'origine qui sont majeurs (+18 ans)). Exception : la personne adoptée peut refuser la divulgation de son nom d'adoption. La personne qui n'a pas été adoptée ne peut pas refuser la divulgation de son nom. La divulgation des noms pour les parents d'origine et les grands-parents d'origine. Vérification de décès pour ses parents d'origine. Jugement d'adoption et acte de naissance primitif (acte de naissance avec son nom primaire). Peut demander des contacts avec parents d'origine, grands-parents d'origine et fratrie d'origine. **À noter que les personnes concernées par la demande peuvent refuser les contacts. Toutefois, ne peuvent pas refuser la divulgation du nom sauf pour la fratrie adoptée.**	La personne adoptée doit être majeure pour que les parents d'origine puissent demander des services. Peut demander son nom adoptif et demander l'obtention de contact. À noter : Si l'adoption a eu lieu avant le 16 juin 2018, la personne peut refuser la divulgation de son nom adoptif. À la suite de cette date, la divulgation du nom adoptif de la personne adoptée sera divulguée aux parents d'origine. Sommaire des antécédents des parents adoptifs[1]. Vérification du décès de la personne adoptée. Peut demander des contacts avec la personne adoptée (doit avoir +18 ans).	Peut demander le nom de la personne adoptée si plus de 18 ans, l'enfant peut refuser. Peut demander un contact (+18 ans) avec la personne adoptée.	Sommaire des antécédents sociobiologiques de son enfant âgé de moins de 14 ans.



LISTE DES RESSOURCES

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Services offerts avec Santé Québec

Abréviations	Programme	Critères	Services offerts	Liens
	Agir tôt	Enfants âgés de 0-5 ans et à leur famille	Suivi développement de l'enfant 0-5 ans. ABCdaire 18 mois+	https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/obtenir-un-service/obtenir-des-services-pour-les-jeunes-et-leur-famille/agir-tot/
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse	Familles d'accueil régulières et familles d'accueil banque mixte, Avoir un suivi auprès de la DPJ.	Cafés rencontre (en présentiel) avec les familles d'accueil	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/protection-de-la-jeunesse
Fondation OLO SIPPE	Œufs-lait-Orange et Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance	Enfants âgés de 0-5 ans et leur famille. Les critères sont ; Faible revenu et faible niveau de scolarité ou isolement social (priorisation des familles primipares)	***Ce service n'est pas offert aux familles d'accueil banque mixte en Outaouais.**	https://fondationolo.ca/fr/le-suivi-olo-dans-le-reseau-de-la-sante/ https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/grossesse-parentalite/soutien-pendant-grossesse-naissance/grossesse/services-integres-perinatalite-petite-enfance
JED	Jeunes en difficulté	Enfants de 0-17 ans et leur famille.	0-5 ; 6-12 ; 13-17 ans Service individuel, familial, groupe, suivi en présentiel ou visioconférence (au milieu scolaire, au CLSC ou au domicile)	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/services-proximite-jeunes-difficulte-famille
SM	Santé mentale • Jeunesse • Adulte	Personne vivant une souffrance psychologique significative, des symptômes persistants affectant le fonctionnement quotidien et des difficultés d'adaptation ou relationnelles.	Service individuel, groupe, suivi en présentiel ou visioconférence (au CLSC). Services d'hébergement spécialisé.	https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/obtenir-un-service/obtenir-de-laide-pour-un-probleme-de-dependance-ou-de-sante-mentale/sante-mentale/

Services communautaires

Abréviations	Nom complet de l'organisme	Clientèle cible	Services offerts	Lien web
	Adopt 4 Life Interwoven connections	Familles liées par l'adoption, la parenté et aux professionnels	Réseau de soutien par les pairs Groupes de soutien Programme de soutien aux familles qui ont vécu une agression envers la famille/les soignants dans l'enfance et l'adolescence (APFEA)	https://interwovenconnections.ca/our-mission
APAQ	Association des parents adoptants du Québec	Parents adoptifs (adoption nationale, banque mixte et internationale)	Ateliers, groupes de soutien (virtuels), soutien individuel, infolettre	https://parentsadoptants.org/
	Association Emmanuel	Postulants en adoption/parents adoptifs ayant un enfant avec des besoins particuliers.	Suivi pré et post-adoption. Collaboration avec Santé Québec. Service individuel, groupe de soutien, activités.	https://emmanuel.qc.ca/
	Coalition des familles LGBT+	Parents ou familles dont au moins un parent est de la communauté LGBTQ2S+ et les personnes LGBTQ2S+ qui souhaitent devenir parents.	Défense des droits, sensibilisation (formations professionnelles, conférences, outils de sensibilisation, recherche) et soutien (ateliers, services et activités, soutien et référence).	Coalition des familles LGBT+
COCON	Comité de concertation adoption Québec	Professionnels et chercheurs dans le domaine de l'adoption, les parents adoptants et les enfants adoptés.	Forum au sujet de l'adoption, recherche scientifique.	https://coconadoption.ca/
	L'hybridé	Personnes adoptées adultes	Cafés rencontre, suivi psychosocial individuel, groupes, ateliers	https://www.lhybride.com/
ERPAPJ	Équipe de recherche sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse	Personnes qui s'intéressent au sujet du placement et de l'adoption en protection de la jeunesse	La seule équipe de recherche au Québec dédiée au placement et à l'adoption en protection de la jeunesse	https://uqo.ca/equipe-recherche-placemen
FFARIQ	Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec	Familles d'accueil (régulière, banque mixte, de proximité, de dépannage)	Services juridiques, judicieux (information, formation, référence). Droits et recours des familles d'accueil.	https://ffariq.org/fr
	Mouvement Retrouvailles	Les parents adoptants, les personnes adoptées, les parents d'origine, les personnes qui sont touchées par l'adoption	Collaboration avec Santé Québec (dossier d'adoption), service d'accompagnement individuel, réseau téléphonique, groupe d'entraide (café-rencontre ou repas dans plusieurs régions), forum, colloque.	https://www.mouvement-retrouvailles.qc.ca/
PÉTALES	Pétales Québec	Toute personne concernée par les enjeux d'attachement, les troubles de l'attachement et le trauma complexe (parents; biologiques, adoptifs, d'accueil, recomposés et leurs proches, adultes vivant avec un trouble ou des enjeux liés à l'attachement, professionnels dans le milieu)	Service individuel, groupe de discussion, cercle de lecture, ateliers thématiques, formations, conférences et réseau de soutien.	https://www.petalesquebec.org/fr/petales-q

👥 Groupes Facebook

Parent solo - Banque mixte DPJ et adoption - Québec

Famille de Coeur: Devenir famille d'accueil Banque mixte, ça m'intéresse!

Parent solo - Banque mixte DPJ et adoption - Québec

Familles LGBT+ Outaouais

Parents adoptants du Québec

Famille de cœur: Banque mixte et adoption

Famille d'accueil- Banque mixte

Mamans solos de l'Outaouais

À noter que les groupes pour les familles ne sont pas encadrés par des professionnels et se basent alors sur l'expérience des familles d'accueil.

Rappel aussi des différences interrégionales.

Solliciter donc votre intervenant.e si vous avez des questions particulières.

Numéros utiles



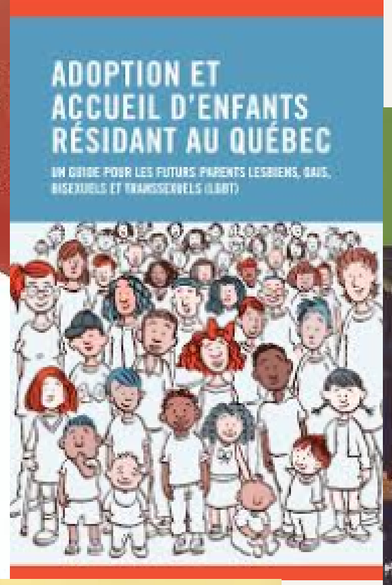
Organisme	Numéro de téléphone	Site web
Info santé	811 option 1	
Info sociale	811 option 2	
Guichet d'accès à la première ligne (GAP)	811 option 3	https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/guichet-ac
Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)	En Outaouais: 819-825-0002	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfan
Urgence sociale DPJ	En Outaouais: 819-776-6060	
Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	1-888-610-7727	https://www.rqap.gouv.qc.ca/fr
Portail d'inscription aux services de garde (garderie)	1-855-336-8568	Portail d'inscription aux services de garde (anciennemen...
Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)	1-800-561-9749	Accueil \| Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
Allocations familiales	Retraite Québec: 1-800-667-9625 Gouvernement du Canada: 1-800-387-1194	Retraite Québec: https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/enfants/allocation-famille/Pages/allocation-famille.aspx Gouvernement du Canada: https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants.html
Directeur de l'état civil	Québec: 418-644-4545 Montréal: 514-644-4545 Autres régions du Québec: 1-418-644-4545	Directeur de l'état civil - Accueil
Prestations pour enfants handicapés	Supplément pour enfant handicapé: 1-800-667-9625 Prestation pour enfants handicapés (PEH) Canada: 1-800-387-1194	Supplément pour enfant handicapé: https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/supplements-pour-enfant-handicape Prestation pour enfants handicapés (PEH): https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/prestation-enfants-handicapes.html

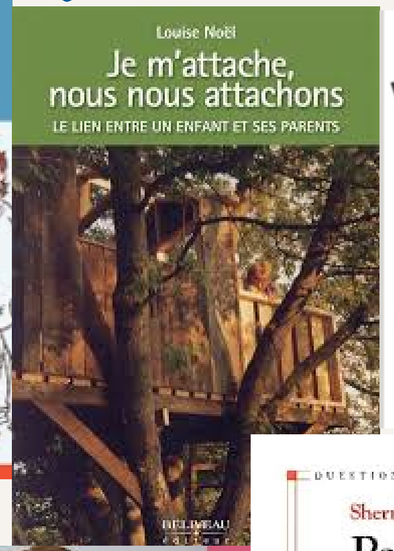
Ressources en ligne

Titre	Contenu	Site web
L'Assembleuse (blog Maude Roberge Dumas)	Informations et ressources. Réalisé par une mère ayant adopté avec le programme banque mixte.	https://lassembleuse.com/blogs/inspiration/adopter-au-quebe
Gouvernement du Québec	Coordonnées des services d'adoption par région.	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/gros
Naître et grandir	Informations vastes sur divers sujets entourant le développement de l'enfant (de la grossesse jusqu'à 8 ans catégorisé par âge et enjeux rencontrés). Validé par des professionnels.	Naître et grandir, site web et magazine
Mieux vivre	De la grossesse à deux ans. Guide pour les parents regroupant des thématiques telles que ; le développement de l'enfant 0-2 ans, l'alimentation, les soins pour l'enfant, la santé, la parentalité et des ressources pour les parents.	https://www.inspq.qc.ca/mieux-vivre/version-pdf
Ordre des psychologues du Québec	Professionnels faisant parti de l'Ordre professionnel.	https://www.ordrepsy.qc.ca/
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	Professionnels faisant parti de l'Ordre professionnel.	https://www.otstcfq.org/

Lectures recommandées



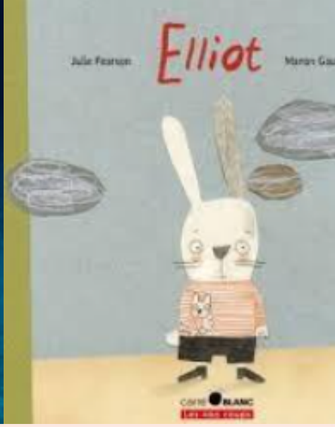




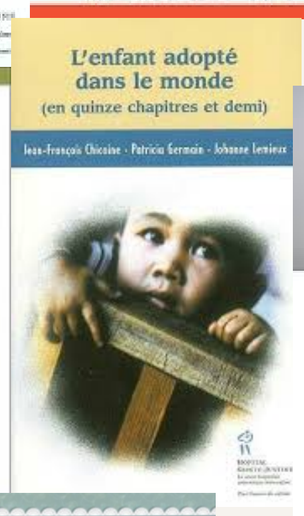






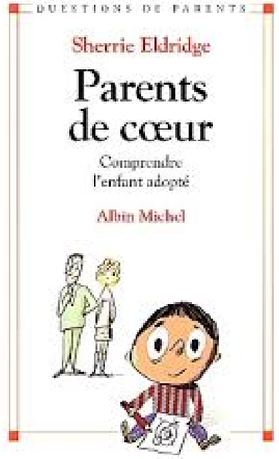






























🎧 Balados/Podcast

Banque mixte: L’heure de grande écoute (Spotify) (2025)

D’un destin à l’autre, 6 portraits d’adoption (Radio-Canada) (2019)

Épisode 36 : L’adoption - François Couture (Placote - Youtube) (2022)

Famille d’accueil banque mixte – Steph – La persévérance n’a pas de prix (Des bulles familiales - Spotify) (2025)

La vie qu’on s’est faite : des histoires d’adoption (COCON adoption Québec) (2025)

On a adopté des jumeaux avec la DPJ : le parcours de Maxime-Olivier (Parenthèses podcast- Youtube) (2025)

Origines: De l’adoption aux retrouvailles (Radio-Canada) (2025)

Nos histoires d’adoption (Association des parents adoptants du Québec, 2025)



Ressources audiovisuelles



Films

La fabuleuse Gilly Hopkins (2015)
Lion (2016)
Il a déjà tes yeux (2016)
Pupille (2018)
Instant family (2019)





Documentaires

Au coeur de la DPJ (Ici Tou.tv) (2024)
Être famille d'accueil (Moi et cie) (2021)
Être maman de coeur : adopter via la banque mixte au Québec (2025)
Le long parcours des parents adoptifs (Radio-Canada) (2019)
énage (épisode 19) (Radio-Canada) (2017)
Tu viens d'où? (2022)





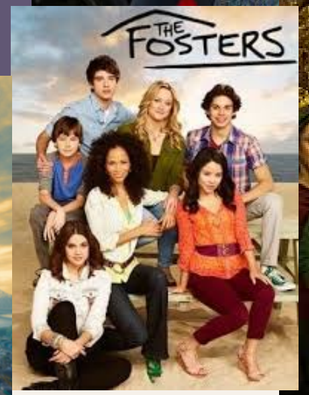




Séries

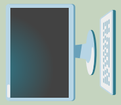
À tout prix (2025)
Trying (2020)
This is us (2016)
The fosters (2013)







Formations



Cours de RCR obligatoire (renouvelée aux 3 ans si l'Ordonnance de placement en vue d'une adoption n'est pas en vigueur)

Si vous hébergez un enfant âgé entre 0-5 ans, il y a une formation spécifique pour les enfants en bas âge. Recommandation quant à suivre la formation niveau C DEA de 2 jours (16 heures). En cas de doute, validez avec l'intervenant.e adoption.

Exemples d'organisme :

Cours de secourisme en milieu de garde, soins aux enfants niveau B. mixte (Secourisme RCR plus)

Formation hybride en secourisme pour les familles d'accueil et les gardiens compétents (Forméduc)

Autres formations pertinentes

Formation sur le placement et l'adoption en protection de la jeunesse (Université de Montréal)

Enfants et adolescents victimes de multiples traumatismes : comprendre la problématique pour mieux intervenir (Dre Delphine Collin-Vézina)

Capsule de sensibilisation au trauma complexe (Institut universitaire Jeunes en difficulté)

Comprendre le lien d'attachement (Pétales Québec)

L'attachement parent-enfant (0-6 ans) : de la théorie aux programmes d'intervention validés (Dre Jacinthe Emery)

La fatigue de compassion chez le parent (Pétales Québec)

Trauma de filiation (Karine Tremblay et Chantal Genova, 2021)

TÉMOIGNAGES DES FAMILLES D'ACCUEIL BANQUE MIXTE

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Témoignage 1

Nous sommes devenus famille d'accueil banque mixte pour un petit garçon d'un mois et demi en juin 2023 et d'une petite fille de 30 heures en novembre 2024. On nous a dit que les cas des enfants placés chez nous étaient rares, puisque les familles biologiques ont perdu leurs droits parentaux rapidement et qu'ils ne se présentaient pas aux rencontres prévues. Ceci dit, nous avons tout de même vécu tous les aléas des procédures médicales et judiciaires.

Les étapes du processus d'accréditation ont été importantes pour nous. Presque comme une thérapie de couple par moments. C'était long et laborieux, mais absolument nécessaire. Et quand un placement commence, attachez vos tuques !

Nous avons eu l'impression d'être des super-nounous, des gardes du corps plus plus, des madame Doubtfire avant d'être de véritables parents. Vous serez les seules personnes qui savent absolument tout sur les enfants qui vous sont confiés. Vous avez la tâche la plus essentielle : combler leurs besoins quotidiennement. Sans avoir de droits parentaux, vous êtes quand même la dernière "ligne de défense" pour ces enfants ; des coordonnateurs entre les parents biologiques, les intervenants de la DPJ et les professionnels de la santé.

Nos recommandations ?

- Se faire confiance. Par exemple, si on vous présente le dossier d'un enfant et que vous ne le "sentez pas", ce sera excessivement difficile moralement de refuser, mais nous avons dû le faire et avec du recul c'était la bonne décision. Vous aurez aussi de nombreux conseils, malheureusement souvent contradictoires, de la part de votre famille, vos amis et même des professionnels de la santé. Encore une fois il est préférable de vous faire confiance. Faire de son mieux dans l'intérêt de l'enfant placé chez vous c'est suffisant.
- Vivre les événements une chose à la fois pour ne pas se sentir dépassés. Les rendez-vous et les obligations sont nombreuses et constantes : rendez-vous médicaux (et plusieurs hospitalisations dans notre cas), vaccinations, visites de la dpj à domicile, visite du syndicat des familles d'accueil et de votre intervenant.e qualité, témoignages à la Chambre de la jeunesse, etc. Sans parler de tous les documents légaux et financiers à remplir aux différentes étapes. Donc, il vaut mieux prendre les choses une à la fois et ne pas hésiter à poser des questions à vos intervenants.es en cas de doute.
- Exprimer clairement vos propres besoins à votre partenaire et/ou à votre entourage pour avoir des moments de répit, même si c'est juste pour prendre une douche ou un café.
- Et finalement s'émerveiller sans cesse de ces toutes petites personnes qui prennent tant de place et qui ont absolument besoin de vous !

Témoignage 2

Depuis le moment où nous avons décidé de fonder une famille, mon mari et moi avons envisagé l'adoption. Nous pensions peut-être avoir des enfants biologiques ainsi que des enfants adoptés. Nos premières réflexions se sont tournées vers l'adoption internationale, puisque nous ne connaissions pas encore la banque mixte.

À la suite des rencontres d'information, nous avons réalisé que de nombreux enfants de notre région avaient besoin d'une famille à long terme. C'est alors devenu évident que cela correspondait pleinement à ce que nous souhaitions. Nous voulions réaliser notre désir d'être une famille tout en permettant à un enfant de s'enraciner auprès de nous. Nous désirions offrir à un enfant dans le besoin un environnement stable et bienveillant afin qu'il puisse se développer au meilleur de son potentiel.

C'est ainsi qu'a commencé notre parcours vers l'adoption. Nous sommes accrédités comme famille d'accueil en banque mixte depuis mars 2022. Nous avons accueilli une petite fille d'un an en juin 2022 et avons obtenu son adoption en septembre 2025. En août 2024, nous avons accueilli une deuxième petite fille et nous devrions obtenir son placement à majorité sous peu. Pour l'instant, ce projet s'oriente vers une tutelle. Nous avons également agrandi notre famille en accueillant un petit garçon âgé de quelques semaines en juin 2025.

Pour chacun des placements, des visites supervisées avaient lieu chaque semaine, et ce, jusqu'au placement à majorité ou jusqu'à aujourd'hui. Les parents, ou la mère, se présentaient presque toujours. À plusieurs reprises, nous avons eu des raisons de croire que l'un des enfants pourrait retourner dans sa famille biologique.

Les deux premiers placements ont été de véritables montagnes russes émotionnelles, particulièrement le deuxième. Nous y avons vécu nos plus grands stress, mais aussi nos plus grands bonheurs. Il ne fait aucun doute dans nos cœurs que ces enfants sont les nôtres, et nous ne pourrions imaginer nos vies sans eux. Ce sont de petits êtres exceptionnels et résilients. Il est merveilleux de les voir grandir, se développer et surmonter les épreuves qu'ils ont traversées. Jamais je ne regretterai la décision de les avoir accueillis.

Tout au long de ce parcours, il est essentiel de remettre les choses en perspective et de pouvoir échanger avec des personnes de confiance afin de partager nos craintes et d'obtenir une information juste. Il faut toujours garder en tête le meilleur intérêt de l'enfant, sans pour autant oublier nos propres besoins. La communication est primordiale. Si la banque mixte est une voie qui vous interpelle, je vous souhaite que cette aventure vous apporte autant de bonheur et d'épanouissement qu'à nous.

Témoignage 3

Mon conjoint et moi allons finaliser, au courant de l'année, l'adoption de nos deux enfants dans le cadre du programme Banque mixte : une fratrie, un petit coco de 4 ans et une cocotte de 3 ans.

Les démarches pour en venir à la DAA ont été assez longues pour nous, mais nous avons été tellement bien accompagnés par les intervenantes du Centre jeunesse que le parcours est demeuré rassurant. Bien sûr, nous étions stressés au début, mais nous nous sommes toujours sentis soutenus tout au long du processus.

Heureusement, les enfants n'ont pas maintenu de contact avec leurs parents biologiques sur une longue période, ce qui a facilité l'attente de la DAA ainsi que le processus dans son ensemble, autant pour eux que pour nous.

Ces enfants sont un véritable cadeau du ciel pour nous. Nous savions depuis toujours que nous voulions des enfants. Nous étions en couple depuis déjà 12 ans à ce moment-là et cela faisait longtemps que nous essayions d'avoir un enfant, sans succès. Pour nous, il n'a jamais été important d'avoir un enfant biologique. Nous nous sommes donc tournés vers l'adoption immédiatement, sans même penser à aller en clinique de fertilité.

Notre amour pour nos enfants est immense, et ce, depuis le tout début. Sans hésitation, je referais un troisième projet d'adoption.

Témoignage 4

Devenir parent de cœur, c’est accepter d’entrer dans une aventure dont on ne connaît pas la fin.

Quand on choisit d’être banque mixte, l’avenir est imprévisible : on apprend à vivre avec des questions sans réponses et des peurs. Et pourtant, avec le recul, je peux dire que faire confiance au processus a été l’un des plus grands cadeaux de ma vie.

Après six longues années d’essais bébé sans succès, l’adoption via la Banque mixte a bouleversé notre vie : en trois ans à peine, notre famille s’est construite et nous avons accueilli deux enfants. Tout s’est fait à une vitesse folle, mêlant l’excitation intense au stress de devoir prendre de grandes décisions très rapidement. Aujourd’hui, nous sommes parents d’une cocotte qui est arrivée à l’âge de 13 mois et qui a été adoptée à l’âge de 3 ans. Nous sommes parents de cœur d’une cocotte de 18 mois pour qui nous venons tout juste d’obtenir son placement à majorité.

Je croyais qu’en étant famille d’accueil, je devrais mettre de côté certains rêves que j’avais comme parent MAIS tout ce que j’avais imaginé, espéré, projeté s’est réalisé. J’ai pu transmettre mes souvenirs d’enfance, mes valeurs, mes traditions. J’ai vu la magie de Noël dans les yeux de mes enfants, cette lumière unique qui rappelle pourquoi on fait tout ça. Je les ai vus grandir, évoluer, se transformer. J’ai vécu le quotidien, le vrai : les routines, les rires, les larmes, les câlins, les victoires discrètes mais immenses.

Je ne les ai pas portés dans mon ventre, mais je les ai portés dans mes bras, dans mes nuits, dans mes pensées. Je les connais comme si je les avais tricotés un à un. Et l’amour que je ressens pour eux est aussi intense, aussi vrai, aussi inconditionnel que n’importe quel autre amour de maman.

Bien sûr, le parcours n’est pas toujours simple. Certains enfants arrivent avec un bagage lourd, des blessures invisibles, des comportements qui peuvent déstabiliser. Le processus peut être long et semé d’imprévus.

Mon plus grand conseil à ceux qui envisagent ce rôle : ne restez pas seuls. Entourez-vous de votre famille, de professionnels, posez des questions et cherchez à vous informer sur la réalité de votre enfant afin de mieux l’accompagner.

Être famille d’accueil, ce n’est pas « en attendant ». C’est aimer maintenant, pleinement, profondément.

Témoignage 5

Avoir des enfants a toujours été quelque chose que nous voulions profondément. Cela dit, étant deux hommes, nos options étaient limitées. Devant les délais d'attente pour l'adoption régulière, les contraintes liées à l'adoption internationale et le manque d'encadrement entourant le recours à une mère porteuse, nous avons pris la décision de nous tourner vers la banque mixte.

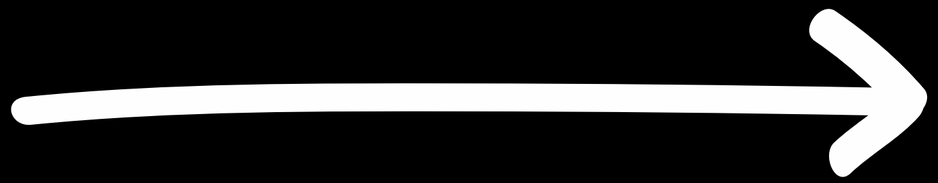
Nous devons l'avouer : lors de la première séance d'information à laquelle nous avons assisté, ce que nous avons entendu faisait peur — problèmes potentiels, possibilités de retour dans les parents, visites supervisées, incertitudes. Pourtant, ces craintes initiales se sont rapidement estompées une fois nos enfants arrivés dans nos vies.

Nous avons d'abord accueilli un petit garçon âgé d'un mois, qui a depuis été adopté. Environ deux ans plus tard, nous avons ouvert notre foyer à un nouveau-né tout droit sorti de l'hôpital. Grâce à une mobilisation rapide de ses parents biologiques, ce bébé est toutefois retourné auprès d'eux après environ une semaine. En nous disant que rien n'arrive pour rien, nous avons poursuivi les démarches. Deux mois plus tard, avec seulement six heures de préavis, nous avons accueilli un bébé de six jours, qui est aujourd'hui en voie d'être adopté. Notre histoire est nuancée. Nous avons vécu des moments extraordinaires, mais aussi l'expérience difficile du retour d'un bébé dans sa famille biologique. Bien que ce soit une situation plus rare, il est important de reconnaître que cette réalité existe. Nous aimons croire que nous avons pu offrir à cet enfant du réconfort et de la stabilité durant ses premiers jours de vie. Même si cette étape n'a pas été facile, nous ne changerions notre parcours pour rien au monde.

Être une famille banque mixte est non seulement une façon méconnue de devenir parents, mais aussi une manière concrète d'offrir un virage positif dans la vie d'un enfant, peu importe son âge. C'est une véritable montagne russe d'émotions, mais aussi une aventure profondément gratifiante. Dans la vie, rien ne peut nous préparer à 100 % à devenir parents, et c'est tout aussi vrai pour la banque mixte. Le meilleur conseil que nous puissions donner est simplement de se laisser porter par l'aventure et de vivre un jour à la fois. Ce n'est pas un parcours pour tout le monde, nous en sommes conscients, mais ce n'est pas non plus aussi inatteignable qu'on pourrait le croire. Il suffit d'être aimant, d'avoir de la compassion, de la patience et une grande capacité d'adaptation — des qualités essentielles, au fond, pour être un bon parent.

Enfin, il faut se rappeler que chaque jour qui passe renforce le lien avec l'enfant qui partage notre quotidien. Bien que la banque mixte comporte son lot d'incertitudes et d'émotions, devenir parent et contribuer positivement à la vie d'un enfant en vaut largement la chandelle.

-Témoignage de papas comblés de deux garçons venant de la banque mixte



ANNEXES

⬅️ TABLE DES MATIÈRES

Séances d’informations

Ces séances sont à vocation éducative et permettent d’en apprendre davantage sur;

- Les différentes étapes du placement banque mixte;
- Le rôle de la famille d’accueil banque mixte auprès de l’enfant;
- Le profil et les caractéristiques des enfants placés en banque mixte;
- Les types de familles d’accueil ;
- L’aspect administratif et légal de l’adoption ;
- Les objectifs et les spécificités du programme banque mixte

Lors de la deuxième séance d’information (pour les francophones), il y aura un témoignage d’une famille d’accueil banque mixte, où elle vous parlera de son parcours, son expérience et où vous pourrez lui poser des questions.

Vous devez participer, pour les francophones, à **deux** séances d’informations et, pour les anglophones, à **une** seule séance d’informations.

À la suite de votre participation aux séances d’informations

⬅️ TRAJECTOIRE ADOPTION

À la suite de votre participation aux séances d’informations, si vous souhaitez vous inscrire pour devenir famille d’accueil de type banque mixte, vous devez envoyer un courriel au *Service adoption* afin de leur demander les documents à remplir.

Le Service adoption vous fournira **deux formulaires (par courriel électronique)** que vous allez devoir compléter pour votre inscription ;

1. **Recueil de données personnelles**

- Pour une personne seule, un seul formulaire à remplir. Pour un couple, un formulaire à remplir par personne du couple.

2. **Formulaire d’inscription**

- Pour une personne seule ou en couple, 1 seul formulaire à remplir.

Vous devez envoyer les formulaires complétés au Service adoption de l’Outaouais (07.adoption@ssss.gouv.qc.ca) et un.e intervenant.e adoption communiquera avec vous pour planifier la prochaine étape (entrevue de pré-sélection).

Entrevue de pré-sélection

Lors de l'**entrevue de pré-sélection**, réalisée par le.s intervenant.e.s *adoption en Outaouais*, elles vous poseront des questions quant à ;

- Vos motivations vers un projet de placement banque mixte
- Le profil des enfants banque mixte
- Votre réseau de soutien
- Votre santé physique et psychologique
- Vos antécédents judiciaires
- Votre situation financière
- Votre environnement pour accueillir un enfant

Plusieurs mises en situation seront aussi réalisées lors de cette entrevue et cela, afin de vérifier vos attitudes et aptitudes/habiletés parentales en contexte d'adoption.

Pour donner suite à l'entrevue de pré-sélection, le.s intervenant.e.s adoption vous donnerons, *habituellement dans un délai d'une semaine*, une réponse quant à la décision prise face à votre candidature.

- **Acceptation.** Ce que ça veut dire ? Cela signifie que vous allez devoir remplir de la documentation et que, par la suite, ce sera le moment pour les intervenant.e.s adoption d'effectuer l'évaluation psychosociale.
- **Refus.** Ce que ça veut dire ? Cela signifie que votre candidature pour devenir famille d'accueil banque mixte est refusée. Les intervenant.e.s adoption vous expliquerons, lors d'un appel téléphonique, les raisons expliquant le refus de votre candidature. Vous pourrez, à ce moment, demandez des clarifications. Ils vous enverront par la suite une lettre de fermeture de la demande.
- **En suspens.** Cela signifie que les intervenant.e.s adoption ne procéderont pas tout de suite à la prochaine étape, soit de l'évaluation car iels jugent que ce n'est pas un bon moment pour réaliser l'évaluation psychosociale. Par exemple : manque d'information quant au portrait des enfants, traitement en fertilité en cours, habiletés parentales déficientes, etc.

Références

(à fournir par courriel au *Service adoption*)

Suite à votre acceptation à l'entrevue de pré-sélection, vous devez envoyer les documents suivants;

1.**Références sociales** ☐

- Pour un couple, fournir 1 référence familiale et 2 références "non familiales" (p.ex. amis, voisins, collègues, autres)
- Pour une personne seule, fournir 1 référence familiale et 2 références "non familiales"
- Si vous avez déjà un ou plusieurs enfant.s, fournir 1 référence de la garderie OU de l'école (p.ex. directrice CPE, professeur.e)

2. **Demande de vérification des antécédents judiciaires** ☐

- Cela doit être rempli par vous et vous devez par la suite envoyer la preuve de paiement au Service adoption qui fera par la suite la demande au Service de police de la ville de Gatineau (SPVG)

3. **Références financières** ☐

- Rempli par l'employeur OU si vous êtes travailleur autonome, ce formulaire est rempli par vous.

4. **Références médicales** ☐

- À remplir par un.e médecin de famille (sur rendez-vous).

5. **Formulaire de vérification d'empêchement DPJ** ☐

- Il s'agit d'un formulaire vérifiant si vous avez un dossier auprès de la DPJ.

Évaluation psychosociale des postulants

Lors de l'**évaluation psychosociale**,

Où ? Ces rencontres peuvent prendre place au bureau de l'intervenant.e adoption et une rencontre à votre domicile a lieu afin d'évaluer les lieux physiques.

Qui ? Il y aura, dans le cadre de l'évaluation, des rencontres individuelles, de couple ainsi que des rencontres familiales.

Les rencontres familiales sont effectuées dans les situations suivantes;

- Une personne qui souhaite effectuer le projet **seule**. L'intervenant.e va donc rencontrer une personne de votre réseau de soutien (personne significative) ;
- Un couple qui a **un ou plusieurs enfants**. L'intervenant.e va rencontrer votre.os enfant.s afin de vérifier que tous les membres de la famille sont au courant de la démarche en cours, évaluer la dynamique familiale et les compétences parentales à travers le vécu familial rapporté par l'enfant (dépendamment de l'âge de l'enfant et de sa capacité d'expression).

Lorsque la rédaction du rapport d'évaluation psychosociale est finalisée, l'intervenant.e adoption vous donnera, habituellement dans un certain délai, une réponse quant à la décision prise face à votre candidature.

- **Acceptation.** Ce que cela signifie ? Vous passez à la prochaine étape, soit en attente de jumelage avec un enfant.
- **Refus.** Ce que cela signifie ? Vous ne pourrez pas devenir famille d'accueil banque mixte. Les intervenant.es adoption vous expliquerons, lors d'une rencontre accompagnée du gestionnaire adoption, les raisons expliquant le refus de votre candidature. Vous pourrez, à ce moment, demandez des clarifications.

Dans le cadre de l'évaluation psychosociale, l'intervenant.e adoption vous posera des questions au niveau de;

- Votre motivation au projet banque mixte
- Votre situation socioéconomique et culturelle
- Votre histoire personnelle
- Votre histoire conjugale
- Votre relation parent-enfant
- Vos aptitudes parentales et vos aptitudes parentales en contexte d'adoption

Jumelage (aussi appelé *pairage*) avec un enfant

Lors de l'étape du jumelage d'un enfant avec vous, l'intervenant.e adoption vous appellera (par téléphone ou par visioconférence) afin de vous présenter la situation d'un enfant en besoin de pairage.

L'intervenant.e adoption vous donnera des informations sur ;

- Le profil de l'enfant (p.ex. sexe, âge)
- La situation des parents
- Les motifs justifiant le placement banque mixte
- Les particularités de l'enfant (p.ex. sevrage, prématuré, handicap ou autres éléments)

À ce moment-ci, vous n'êtes pas dans l'obligation de donner une réponse à la fin de l'appel téléphonique. Vous pouvez **prendre un moment** pour discuter avec votre partenaire et votre réseau de soutien afin de faire un choix éclairé.

Si vous décidez de ne pas aller de l'avant avec ce projet, l'intervenant.e adoption ne vous en tiendra pas rigueur. Au contraire, ce dernier préfère que vous soyez transparent plutôt que de confier l'enfant à une famille qui demanderait par la suite un déplacement.

Cela n'aura aucun impact sur la présentation d'un prochain projet de placement en banque mixte.

Demande d'admissibilité à l'adoption (DAA)

⬅️ TRAJECTOIRE ADOPTION

Critères à tenir compte en vu de l'obtention d'une DAA

Soin: s'occuper du bien-être de l'enfant
Entretien: ce qui est nécessaire à l'existence matérielle
Éducation: s'occuper de la formation et du développement de l'enfant

Cette demande regroupe des éléments tels que ;

1.Motifs d'intervention initiaux et durée de la prise en charge
2. Objectifs et moyens mis en place (services offerts par DPJ et autres organismes)
3. Évaluation de la situation
3.1 Situation de l'enfant
3.2 Situation de chacun des parents
3.3 État actuel de la relation entre l'enfant et ses parents en contexte de placement
3.4 Perception et évaluation de la situation par les parents et l'enfant (en lien avec le projet d'adoption)
3.5 Implication parentale en contexte de placement (soin, entretien et éducation)
4. Analyse de la situation en regard de l'admissibilité à l'adoption

C'est à ce moment-ci que l'intervenant.e de l'enfant doit soumettre au Tribunal une *demande d'admissibilité de l'enfant à l'adoption*.

À la suite de l'ordonnance du jugement de DAA, les parents ont un délai de 30 jours pour contester la décision juridique prononcée au Tribunal unifié de la famille.

Qui est présent ? L'intervenant.e de l'enfant (obligatoirement), la famille d'accueil banque mixte et les parents (peuvent y être).

La DPJ détient à ce moment l'autorité parentale de l'enfant confié.

L'intervenant.e de l'enfant doit attendre que le délai de contestation soit échu pour ensuite procéder à la fermeture du dossier de l'enfant à la DPJ et le transférer au Service adoption.

L'intervenant doit transférer tous les documents concernant l'enfant à l'intervenant.e adoption afin que celle-ci puisse poursuivre les procédures juridiques.

Le.a juge peut décider de prendre sa décision en délibérée.

Ordonnance de placement en vue d’une adoption (OPA)

⬅️ TRAJECTOIRE ADOPTION

À la suite de cette demande, la famille d’accueil est en période de probation et des délais sont associés.

Cette demande est préparée par le Service adoption. Des frais sont associés au dépôt de chaque demande (pour le timbre judiciaire) (*argent comptant*). Actuellement (2026), le montant est de 241$.

À cette étape, l’intervenant adoption doit obtenir les documents suivants ;

- Jugement DAA
- Rapport d’évaluation psychosociale de la famille d’accueil banque mixte
- Rapport d’histoire sociale de l’enfant
- Certificat de naissance de l’enfant (de moins d’un an)
- Certificat de naissance des adoptants
- Certificat de mariage (s’il y a lieu)

C’est aussi à ce moment-ci que vous pourrez **décider du prénom et nom** que vous souhaitez donner à l’enfant.
Vous pouvez laisser le prénom d’origine de l’enfant si vous le désirez ou vous pouvez le modifier.

L’intervenant.e adoption, à ce moment-ci, fera la démarche pour l’**aide financière à l’adoption**. Vous pouvez aussi demander la réception des **allocations familiales** avec l’allocation canadienne pour enfants (ACE) et l’Avis d’allocation famille de Retraite Québec. Les allocations seront rétroactives **depuis l’OPA.**

L’intervenant adoption remplira ensuite le formulaire de la Régie de l’assurance maladie du Québec afin de demander une **nouvelle carte d’assurance maladie** avec le nouveau nom de l’enfant.

À la suite de l’OPA, vous obtenez l’autorité parentale de l’enfant et avez donc les mêmes droits parentaux que TOUS les parents au Québec.

Entre l’OPA et le jugement d’adoption final, le passeport de l’enfant n’est plus valide. Vous ne pourrez donc pas voyager jusqu’à la réception du jugement d’adoption où vous pourrez commander le nouveau passeport de l’enfant avec son nom modifié (délais associés).

Note importante pour le changement de nom:

Vous devrez fournir à l'école ou à la garderie le nouveau certificat de naissance de l'enfant.

Jugement d'adoption finale

À cette étape, vous devez présenter une requête en adoption au Tribunal unifié de la famille division jeunesse.
Vous devrez vous présenter au Tribunal pour la dernière fois afin de finaliser l'adoption de votre enfant. À ce moment-ci, la présence de l'enfant est requise, ainsi que toute personne de votre réseau de soutien que vous souhaitez inviter.

Cette étape concrétise le projet d'adoption, établissant la *nouvelle filiation légale* qui unie l'enfant et les parents adoptants et vous confèrent tous les droits et les responsabilités relatifs à l'enfant.

Vous êtes maintenant les parents légaux de l'enfant!

Après le jugement d'adoption prononcé, *environ 45 jours* à la suite de la date d'audience, vous pouvez **faire la demande au Directeur de l'État civil pour l'obtention du nouveau certificat de naissance de l'enfant**. Le certificat aura, à ce moment-ci le nom du ou des nouveaux parent.s adoptant.s de l'enfant.

Puis, le Service adoption fermera votre dossier et celui de l'enfant lorsque toutes les démarches auront été complétées (p.ex. RAMQ et réidentification de l'enfant aux Archives).

Références bibliographiques

Agir ensemble pour le développement des enfants. (2019). *P'tit guide attachement.* Bibliothèque et Archives nationales du Québec. https://egpe.org/wp-content/uploads/2023/03/Ptit_guide_attachements-Canada.pdf

Beaudoin, A. (2020, 25 février). *Adoption et procréation assistée : comment en parler à son enfant ?* Naître et grandir. https://naitreetgrandir.com/fr/nouvelles/2020/02/25/adoption-procreation-assistee-parler-enfant/

Brown, J. D. et Bednar, L. M. (2006). Foster parent perceptions of placement breakdown. *Children and Youth Services Review, 28*(12), 1497–1511. https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2006.03.004

Cardinal, G., Zdebik, M. A., Moss, E., Bernier, A., Tarabulsy, G. M. et St-Laurent, D. (2008). Une intervention relationnelle pour optimiser la sécurité d'attachement chez les enfants placés au sein de familles d'accueil visant l'adoption. *L'infirmière clinicienne, 5*(2), 12-20. https://revue-infirmiereclinicienne.uqar.ca/wp- content/uploads/2023/01/InfirmiereClinicienne-vol5no2-Cardinal_Zdebik_Moss_Bernier_Tarabulsy_StLaurent.pdf

Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). (2023, 28 février). *Directive : Responsabilités partagées entre les parents (titulaire de l'autorité parentale) et le gardien d'un enfant dans les cas de placement en famille d'accueil (RTF-RI-FAP-PFAP) et centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA).* (DIR-001). [Document interne non publié].

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). (2026). *Adoption.* https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/obtenir-un-service/avoir-un-enfant/adoption-recherche-dantecedents-et-retrouvailles/

Chateauneuf, D. (2015). L'adoption en contexte de protection de l'enfance : profils et trajectoires d'enfants pris en charge à la naissance. *Recherches familiales. 12* (1). 137-151. 10.3917/rf.012.0137

Chateauneuf, D. et Lessard, J. (2015). La famille d'accueil à vocation adoptive : Enjeux et réflexions autour du modèle québécois. *Service social, 61*(1), 19–41. https://doi.org/10.7202/1033738ar

Chateauneuf, D., Lessard, J. et Goubau, D. (2018). *Les défis et enjeux du placement en famille d'accueil banque mixte*. https://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2018/02/7BanqueMixte.pdf

Références bibliographiques

Chateauneuf, D., Pagé, G. et Poirier, M.-A. (2021). Le choix d'un milieu d'accueil pour un enfant suivi en protection de l'enfance : Comment les intervenants orientent-ils leur décision? *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, *38*(1), 47–70. https://doi.org/10.7202/1078389ar

Chismas, C. (s.d.). *What is Cocooning in adoption & foster care?* https://www.waitnomore.org/what-is-cocooning-in-adoption-foster-care/

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). (2017, juin). *Allocation de dépenses personnelles* [PDF]. Gouvernement du Québec. https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/12/Allocation-de-d%C3%A9penses-personnelles.pdf

Clément, M.-È. et Dufour, S. (2019). *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2e éd.). Éditions CEC.
Coalition des familles LGBT+ (2020). *Adoption et accueil d'enfants résidant au Québec : Un guide pour les futurs parents lesbiens, gais, bisexuels et trans.* Guide-2020_Adoption_au_Quebec.pdf

Collin-Vézina, D. (s.d.). *Enfants et adolescents victimes de multiples traumatismes : comprendre la problématique pour mieux intervenir* [Formation professionnelle]. Porte-Voix. https://www.porte-voix.qc.ca/formations/detail/FormationGenerale/enfants-et-adolescents-victimes-de-multiples-traumatismes

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2026). *Mes mots sous la DPJ.* https://www.cdpdj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/mes-droits-sous-la-dpj

D'Aoust, L.-X. (2023, décembre). Le cannabis durant la grossesse. Naître et grandir. https://naitreetgrandir.com/fr/grossesse/sante-bien-etre/cannabis-drogue-durant-grossesse/

Références bibliographiques

Dea, C. (2021, mai). Tabac et fumée secondaire : les effets sur la grossesse. https://naitreetgrandir.com/fr/grossesse/sante-bien-etre/grossesse-tabac-fumee-secondaire/

Direction de la protection de la jeunesse. (s. d.). *Entente qui prévoit l'échange de renseignements ou le maintien ou le développement de relations personnelles concernant l'adopté et des membres de sa famille d'origine : Document explicatif destiné à l'intervenant* [Document interne non publié].

Équipe Naître et grandir. (2021, octobre). *Favoriser le lien d'attachement avec son bébé*. https://naitreetgrandir.com/fr/etape/0_12_mois/viefamille/ik-naitre-grandir-bebe-lien-attachement-solide/

Équipe Naître et grandir. (2025, avril). *Adoption: développement et attachement de l'enfant adopté*. https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/viefamille/adoption-developpement-attachement-enfant-adopte/

Estienne, S. (2025, 10 juin). *Une reconnaissance de statut pour les familles pluriparentales au Québec.* Comité Recherche et législation du Jeune Barreau de Montréal. https://www.blogueducrl.com/2025/06/pluriparentalite-statut-quebec/

Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ). (2017). *Nouvelle entente collective*. https://ffariq.org/fr/actualites/nouvelle-entente-collective

Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et Ministère de la santé et des services sociaux du Québec (MSSSS). (2021, septembre). *Entente collective*. https://cpnsss.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/RI-RTF/Ententes_2020-2023/entente-collective-FFARIQ-2020-2023-signee-le-22-09-2021.pdf

Filion, L. (2026, janvier). *Éviter le conflit de loyauté*. https://naitreetgrandir.com/fr/etape/3-5-ans/vie-famille/eviter-conflits-loyaute/

Gagné, J.-A. (2020). *Le vécu des parents de familles d'accueil ayant adopté un enfant par le biais du programme Banque mixte au Saguenay–Lac-Saint-Jean* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi]. Constellation. https://constellation.uqac.ca/id/eprint/6773/

Références bibliographiques

Gagné, J.-A. et Pouliot, E. (2021). Point de vue de parents ayant adopté un enfant sur les services reçus dans le cadre du programme Banque mixte. *Service social, 67*(2), 65– 77. https://doi.org/10.7202/1089102ar

Gaumont, C. (2020, décembre). *3 à 4 ans: développement affectif.* https://naitreetgrandir.com/fr/etape/3-5-ans/developpement/3-4-ans/ik-naitre-grandir-enfant-3-4-ans-affectif/

Gouvernement du Québec. (s.d.). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Légis Québec. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1

Gouvernement du Québec. (2007). L'attachement au cœur du développement du nourrisson : Outil d'aide à la tâche. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-918-03.pdf

Gouvernement du Québec. (2010). *Un projet de vie, des racines pour la vie: Qu'est-ce qu'un projet de vie pour un enfant dont la situation est prise en charge par le DPJ?* Ministère de la santé et des services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-838-03F.pdf

Gouvernement du Québec. (2016, mars). *Cadre de référence : Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial.* Ministère de la Santé et des Services sociaux. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000168/

Gouvernement du Québec. (2019). *Substances psychoactives : Portail d'information périnatale*. https://www.inspq.qc.ca/information-perinatale/fiches/drogues/fiche-complete

Gouvernement du Québec. (2020). *Développement global des enfants*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière. https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/sante-publique/prevention-et-promotion-de-la-sante/developpement-global-des-enfants/

Références bibliographiques

Gouvernement du Québec. (2024) *On a signalé la situation de votre enfant au DPJ.* La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-838-08F.pdf

Gouvernement du Québec. (2024). *Guide de pratique professionnelle en matière d'adoption nationale*. La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4838974

Gouvernement du Québec. (2024). *Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant. Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/DPJ2020/2024/Bilan_provincial_DPJ_202 4.pdf

Gouvernement du Québec. (2024). *Quelle famille?: Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent.* Direction de la veille et des connaissances stratégiques. 11(2). 1-22. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/famille/publications-adm/publications-complementaires/bulletin/Bulletin-QuelleFamille-vol11n2-vf.pdf

Gouvernement du Québec. (2025). *Bilan des directrices et des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs et directrices provinciaux.* https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciussscsmtl/files/media/document/Actu_2025_06_19_BilanDPJ.pdf

Gouvernement du Québec. (2025d). *Démarches de recrutement et d'évaluation.* Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/services/famille-enfants-parents/adoption-famille-accueil/devenir-famille-accueil/comment-faire

Gouvernement du Québec. (2026). Cadre légal de l'adoption au Québec. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/grossesse-parentalite/adoption/adoption-au-quebec/adoption-quebec-cadre-legal

Gouvernement du Québec. (2026). Qu'est-ce qu'une famille d'accueil. https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/famille-accueil/description-famille-accueil

Références bibliographiques

Gouvernement du Québec. (2026). Directives ministérielles et Manuel de gestion financière (G26). https://g26.pub.msss.rtss.qc.ca/Formulaires/Circulaire/ConsCirculaire.aspx?enc=nbwfGsce4bc=

Gouvernement du Québec. (2026). Guide d'utilisation de l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance - Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial. Ministère de la santé et des services sociaux. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001933/

Grammond, S., et Guay, C. (2016). Comprendre la normativité innue en matière d'adoption et de garde coutumière. Revue de droit de McGill / McGill Law Journal, 61(4), 885–906. https://lawjournal.mcgill.ca/article/comprendre-la-normativit-innue-en-matire-d-adoption-et-de-garde-coutumire/

Grisé Bolduc, M.-È. (2022). 5 choses à savoir sur le trauma complexe. Éditions midi trente. https://www.miditrente.ca/fr/blogue/5-choses-a-savoir-sur-le-trauma-complexe

Groleau, A. (2024). Les facteurs associés au travail qui influencent le stress traumatique secondaire chez les intervenants sociaux [Essai de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières]. Dépôt universitaire. https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/11465/1/eprint11465.pdf

Hélie, S., Tremblay-Hébert, S., Poirier, M.-A. et Esposito, T. (2022). Les trajectoires de placement menant à un milieu de vie permanent pour les enfants placés en milieu substitut. Revue de psychoéducation, 51(3), 149–176. https://doi.org/10.7202/1093883ar

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2018). Conséquences à court et à long terme de la maltraitance. Centre d'expertise et de référence en santé publique. https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-et-la-maltraitance-envers-les-enfants/consequences-court-et-long-terme-de-la-maltraitance

Jones, V. F., Schulte, E. E., Waite, D. et Council on Foster Care, Adoption et Kinship Care. (2020). Pediatrician guidance in supporting families of children who are adopted, fostered, or in kinship care. Pediatrics, 146(6). 1-21. https://doi.org/10.1542/peds.2020-034629

Références bibliographiques

Kolko, D. J. (2002). Child physical abuse. Dans J. E. B. Myers, L. Berliner, J. Briere, C. T. Hendrix, C. Jenny et T. A. Reid (dir.), The APSAC handbook on child maltreatment. 21–54. Sage.

Lavery, M.-A. (2026). Une décision historique de la Cour supérieure du Québec reconnaît la pluriparentalité. https://www.lavery.ca/fr/actualite/10773-une-decision-historique-de-la-cour-superieure-du-quebec-reconnait-la-pluriparentalite.html

Leckey, R. (2018). L'adoption coutumière autochtone en droit civil québécois. Les Cahiers de droit, 59(4), 973–996. https://doi.org/10.7202/1055261ar

Lemelin, J. P. et Tarabulsy, G. M. (2012). Développement social et émotionnel chez l'enfant et l'adolescent : Les bases du développement (Vol.1). Presses de l'Université du Québec.

Lemieux, J. (2013). La normalité adoptive : Les clés pour accompagner l'enfant adopté. Québec Amérique.

Lévy, O. (2024, 28 avril). Avoir un enfant, en solo. La Presse. https://www.lapresse.ca/societe/2024-04-28/avoir-un-enfant-en-solo.php

McGregor, C. (2024, 4 juillet). Intégration familiale pour des enfants de la Banque mixte. Reflet de société. https://www.refletdesociete.com/integration-familiale-pour-des-enfants-de-la-banque-mixte/

Ouellette, F.-R. & Goubau, D. (2009). Entre abandon et captation : l'adoption québécoise en « banque mixte ». Anthropologie et Sociétés, 33(1), 65–81. https://doi.org/10.7202/037813ar

Pagé, G., Poirier, M.-A. et Chateauneuf, D. (2019). Being a foster-to-adopt parent: Experiences of un(certainty) and their influence on the sense of being the parent. Adoption Quarterly, 22(2), 95–115. https://doi.org/10.1080/10926755.2019.1579132

Pagé, G., Côté, I., Laporte, J., Lavoie, K. et Trottier-Cyr, R.-P. (2022). L'adoption et les liens familiaux expliqués par des enfants québécois : mise en relation de récits d'enfants adoptés et des membres de leur famille adoptive. Anthropologie et Sociétés, 46(2), 81–99. https://doi.org/10.7202/1093988ar

Références bibliographiques

Patry, P. (2025, 10 octobre). *Comprendre le stress traumatique secondaire en milieu de travail*. Global Mindful Solutions. https://globalmindfulsolutions.com/fr/comprendre-le-stress-traumatique-secondaire-en-milieu-de-travail/

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). (2021, janvier). *Prestations lors de l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption*. https://www.rqap.gouv.qc.ca/fr/travailleur-salarie/adoption/prestations-arrivee-enfant-apres-janvier-2021

Robert, P. et Morin, R. (2022, août). *La grossesse et la consommation d'alcool.* Naître et grandir. https://naitreetgrandir.com/fr/grossesse/sante-bien-etre/grossesse-consommation-alcool/

Shields, H. (2024, 23 avril). *Stress traumatique secondaire – Qu'est-ce que c'est et qui est à risque?* Rubin Thomlinson. https://rubinthomlinson.com/stress-traumatique-secondaire-quest-ce-que-cest-et-qui-est-a-risque/

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ). (s.d.). *Recherche de dossiers judiciaires pour les professionnels.* https://soquij.qc.ca/a/fr/produits/plumitifs?gad_source=1&gad_campaignid=21138183734&gbraid=0AAAACMmAI7Mls4If-5nFvZwWvkVB_ucl&gclid=CjwKCAiA1obMBhAbEiwAsUBbIojixT1SFsTrmTNuGfk3SGxHfJfa8DqY8ioHsY7JgsAZ9A4pxV6NYhoCSyUQAvD_BwE

Tremblay, K. et Pagé, G. (2024). Quand cogner à plusieurs portes n'entraîne pas l'aide espérée aux parents adoptant un enfant ayant d'importantes difficultés comportementales et relationnelles. *Enfances, familles, générations*, 45, 1–60. https://journals.openedition.org/efg/19868

Unicef. (s.d.). *La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)*. https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/

Vallerand, N. (s.d.). *Un lien qui se construit.* Naître et grandir. https://naitreetgrandir.com/fr/dossier/attachement-c-est-important/

Vallerand, N. (2025, novembre). *La réalité des familles LGBTQ+.* Naître et grandir. https://naitreetgrandir.com/fr/dossier/dossier-realite-familles-homoparentales-lgbtq/